

Pascal Dupuy (dir.), *La fête de la Fédération*, Rouen, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, « Les cahiers du GRHIS », 2013, 164 p.

Frank Laidié

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2014/4 n° 672 , PAGES 913T À 953T
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130629436

DOI 10.3917/rhis.144.0913t

Date de mise en ligne : 11/12/2014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2014-4-page-913t?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Pierre Maraval, *Les Fils de Constantin. Constantin II (337-340), Constance II (337-361), Constant (337-350)*, Paris, CNRS Éditions, 2013, 334 p.

La parution de cet ouvrage réjouira les amateurs des tableaux de règnes impériaux du IV^e siècle déjà livrés avec bonheur par P. Maraval, avec *Théodose le Grand* (Fayard, 2009) et *Constantin le Grand* (Tallandier, 2011). Selon l'habitude de l'a., la succession des quatorze chapitres respecte un ordre globalement chronologique, non sans ménager quelques panoramas thématiques. Comme la trame du livre est composée d'éléments assez connus de l'histoire de l'Empire romain dans sa dernière splendeur, j'évoquerai surtout ici les points les plus neufs ou les plus débattus.

Les neuf premiers chapitres de l'ouvrage suivent la chronologie des événements. Constantin avait eu un fils, Crispus, d'une première union avec une concubine, Minervina : il mourut en 326, probablement exécuté à l'instigation de son père. Son épouse Fausta lui donna ensuite trois fils qui accédèrent progressivement au rang de César, c'est-à-dire d'héritier potentiel : Constantin II (César en 317, comme Crispus), Constance II (324) et Constant (333) ; en outre, le neveu de Constantin Dalmatius devint lui aussi César en 335. À la mort du grand empereur le 22 mai 337, ces quatre Césars gouvernaient chacun un territoire : Constantin II les Gaules, les Espagnes et la Bretagne ; Constance II l'Orient ; Constant les Italies, l'Afrique et les Pannonies ; Dalmatius la Dacie, la Macédoine et la Thrace. L'a. reprend à son compte l'hypothèse d'une hiérarchie entre ces successeurs : Constantin II et peut-être Constance II auraient dû devenir Augustes, et les autres seulement Césars, mais, faute d'arguments sûrs, il vaut mieux rester prudent. En effet, les trois fils de Constantin furent proclamés Augustes le 9 septembre 337. Entre mai et septembre 337 eut lieu le massacre de la plupart de leurs proches parents, dont leur cousin, le César Dalmatius ; son territoire fut partagé entre Constant (Dacie et Macédoine) et Constance II (Thrace) : l'a. se rallie à cette chronologie, préférée par la plupart des spécialistes (alors qu'il rappelle lui-même avoir présenté les assassinats comme postérieurs aux proclamations en 2011 dans son *Constantin le Grand*).

La tragédie s'insinua ensuite au sein même de la fratrie puisque Constantin II, sans doute grisé par son titre de premier Auguste (en vertu de son aînesse), envahit l'Italie au pouvoir de Constant et y fut tué au combat en 340. Constant gouvernait donc désormais l'ensemble de l'Occident, face à un Orient aux mains de

Constance II. L'a. se garde à juste titre de faire de ce partage un conflit radical, que certains historiens de l'Église attribuaient à l'exil par Constance II d'évêques favorables au concile de Nicée, au premier chef Athanase d'Alexandrie. Mais en 350 Constant tomba lui-même victime de l'usurpation de Magnence, un officier de la garde impériale, qui sut s'appuyer sur un solide groupe de hauts fonctionnaires. Face à cette usurpation s'organisèrent deux proclamations impériales : celle de Vétanion, qui commandait les armées d'Illyricum, et celle de Népotien, un neveu de Constantin, qui prit le pouvoir à Rome. L'a. montre bien que ces deux éphémères empereurs étaient soutenus par des membres de la dynastie constantinienne sans que l'on puisse pour autant en faire des marionnettes de Constance II. Népotien fut rapidement éliminé par Magnence et Vétanion négocia son abdication avec l'Auguste oriental, passé en Illyricum pour défendre son pouvoir. Afin de s'assurer de l'Orient (menacé par les Perses), Constance II nomma César à Antioche en 351 son cousin Gallus (qui épousa Constantina, sœur de l'Auguste) : lui et le futur empereur païen Julien étaient ses seuls proches parents ayant échappé au massacre de 337, bien qu'ils aient quand même subi un exil en Cappadoce. La même année 351, Constance II remporta sur Magnence la sanglante bataille de Mursa (en Pannonie), mais l'empereur occidental ne termina sa course qu'en 353 avec son suicide à Lyon. L'a. réévalue le règne de Magnence, qui tenta de s'ouvrir aux païens, non sans avoir été lui-même chrétien, contrairement à l'image véhiculée par le camp opposé. En 354, le César oriental Gallus fut exécuté sur ordre de Constance II : si l'a. met bien en valeur le contexte des difficultés d'approvisionnement à Antioche, il faut constater que Gallus fut instrumentalisé par l'Auguste pendant la stricte période où il pouvait lui rendre service. La menace barbare pesant sur l'Occident, surtout celle des Alamans, forme la toile de fond de la brève usurpation de l'officier Silvanus en 355 ; elle explique surtout que la tâche militaire la plus ingrate ait été confiée par Constance II à Julien, jeune frère de Gallus nommé César la même année. La visite de Constance II à Rome en 357 est décrite avec de beaux détails : il s'est bien sûr agi d'un *adventus* et il n'y a pas lieu d'hésiter avec « un triomphe au sens strict », aux implications païennes tout à fait impossibles à envisager. En 359, Constance II connut un lourd revers sur le front oriental avec la prise d'Amida par les Perses. Il chercha à faire venir en Orient une partie des troupes stationnées en Gaule sous le commandement du César Julien. Une telle décision mécontenta ces soldats qui proclamèrent Julien Auguste à Paris en 360 : l'a. montre à la fois que ce fut bien Julien qui orchestra cette proclamation et que le conflit entre les deux Augustes s'annonçait très sérieux, si Constance II n'était pas mort de maladie en 361.

Les cinq derniers chapitres, thématiques, sont surtout consacrés à Constance II, qui, parmi les fils de Constantin, est le mieux connu, en raison de la longueur et des réalisations de son règne. Deux chapitres sur la politique intérieure révèlent que Constance II poursuivit les initiatives de son père : l'a. synthétise ici des travaux tels que ceux de G. Dagron sur la progressive création d'une capitale à Constantinople ou de Ch. Vogler sur le renforcement de l'administration centrale. Le chapitre voué à la « politique religieuse générale » est surtout dédié à l'attitude impériale vis-à-vis du paganisme. L'a. pense là encore que l'œuvre des fils s'inscrivait dans la continuité de celle du père – idée que l'on peut nuancer en reprenant, il est vrai, le dossier sous Constantin. En effet, il n'est pas du tout évident que ce dernier ait interdit systématiquement les sacrifices sanglants. Ses fils l'ont fait, de même qu'ils ont ordonné la fermeture des temples. L'a. montre bien que ces interdictions furent très variablement appliquées, en raison même de la large présence des païens dans la société ; mais les travaux de P. Chuvin auraient pu davantage lui suggérer que les dangers du paganisme étaient surtout perçus par les empereurs quand se profilait un risque pour leur pouvoir.

Dans les deux derniers chapitres, consacrés aux relations entre l'empereur et l'Église, l'a., spécialiste du christianisme ancien, expose magistralement les renouvellements historiographiques qui s'imposent. Il n'est en effet pas soutenable de faire de Constant un empereur « nicéen » et de Constance II un « arien », par référence au concile de Nicée qui, en 325, condamna la théologie d'Arius. Conformément à l'optique de Constantin, ses deux fils cherchèrent autant que possible à accorder les évêques entre eux, mais, simplement, les idées du corps épiscopal n'étaient pas les mêmes en Occident et en Orient, ce qui pesa sur l'attitude impériale. À partir de 350, Constance II était seul empereur et il chercha à imposer une formule de compromis théologique. Finalement, le concile de Constantinople de 360 définit le Fils comme « semblable au Père en toutes choses comme le disent et l'enseignent les saintes Écritures ». En s'abritant derrière la Bible, il évite les doctrines opposées, l'arianisme (avec la subordination du Fils au Père) et le credo de Nicée (avec la « même substance » caractérisant le Fils et le Père). Cette doctrine de compromis est appelée l'homéisme, terme issu du grec *homoios*, « semblable ». Elle constitue le dogme adopté par l'empereur, qu'il est évidemment abusif de présenter comme « arien » ; et il faut noter que c'est l'homéisme, et non l'arianisme strict, qui se diffusa auprès des Barbares – une dernière influence de Constance II sur le cours de l'histoire.

Ainsi, P. Maraval dresse un tableau fort clair et accessible du règne des fils de Constantin. En ce qui concerne le bilan de celui de Constance II, on relativiserait volontiers davantage l'autoritarisme qui lui est prêté dans tous les domaines par opposition à un Constantin supposé plus « libéral ». Par ailleurs, si l'a. a le souci très louable d'exposer les données issues de toutes les sources, il pourrait parfois mieux présenter la distinction entre les textes les plus fiables et ceux qui relèvent à l'évidence de l'affabulation et même de la légende noire. Au total, P. Maraval a fait œuvre extrêmement utile pour le lecteur français car la seule synthèse récente était due en allemand à P. Barceló (*Constantius II und seine Zeit. Die Anfänge des Staatskirchentums*, Stuttgart, 2004).

Vincent PUECH

Martin Gravel, *Distances, rencontres, communications. Réaliser l'empire sous Charlemagne et Louis le Pieux*, Turnhout, Brepols, « Collection Haut Moyen Âge » 15, 2012, 467 p.

Issu d'une thèse soutenue devant l'université de Montréal en 2010, ce livre se propose de retracer le déroulement concret de la communication orale et écrite entre les empereurs Charlemagne et Louis le Pieux et leurs sujets, avec un accent particulier sur l'Aquitaine. Cette région, annexée au royaume franc à la fin du règne du père de Charlemagne, le roi Pépin, devint alors un royaume à part, intégré en même temps au royaume des Francs et ainsi à l'empire de Charlemagne, tout comme le royaume des Lombards. Le roi d'Aquitaine depuis 772 était précisément Louis, qui allait prendre les rênes de l'empire en 814 ; cependant, Louis était fils cadet et le royaume d'Aquitaine n'était pas conçu comme terrain d'apprentissage d'un futur empereur.

Le problème principal que causait l'étendue du royaume des Francs était la communication, que ce soit la transmission des ordres du souverain ou le flux continu des informations qui concernaient la personne du roi ou de l'empereur. En

effet – l’auteur le démontre de manière tout à fait convaincante –, celui-ci demeurait le plus souvent dans une aire géographique délimitée par les cités de Compiègne, Nimègue, Francfort et Metz avec Aix-la-Chapelle au centre, sauf pour des campagnes guerrières. De fait, les premiers empereurs carolingiens se déplaçaient moins que leurs successeurs issus d’autres dynasties. L’absence systématique du souverain dans la grande majorité du territoire nécessitait alors une mise en application de sa volonté par le biais de sa transmission à distance. Un dépouillement de la documentation historiographique, hagiographique, normative et diplomatique permet d’assembler des renseignements souvent furtifs mais probants une fois mis ensemble. Ainsi, Hincmar de Reims insiste sur la nécessité d’avoir des représentants des différentes régions à la cour pour y permettre l’accès à chaque sujet. En même temps, les Carolingiens semblent s’être souciés de la remise en état des routes romaines afin d’assurer une communication dans un laps de temps raisonnable. Sur la base de calculs prudents, l’auteur conclut que les informations urgentes étaient transmises à raison d’environ cent kilomètres par jour, alors que la cour en déplacement parcourait en moyenne une distance quotidienne de vingt à trente-cinq kilomètres. Une observation très pertinente prouve que les longues distances entraînaient des étapes plus courtes que pour les destinations à proximité, de sorte que par rapport à d’autres régions, l’Aquitaine était encore plus éloignée en temps de trajet qu’elle ne l’était déjà en kilomètres.

La capacité des Carolingiens à gouverner un empire par l’uniformisation des procédures administratives a été remise en question ces derniers temps ; toutefois, l’auteur souligne autant les efforts pour l’installation d’un système monétaire fiable dès le règne de Pépin, que la série des capitulaires de Charlemagne et de Louis le Pieux visant l’organisation de la communication, surtout par la voie de l’écrit. Le rôle des archevêques est ici primordial, car ceux-ci étaient chargés de transmettre les documents dans les provinces où il étaient diffusés par les autres personnes au service de l’empereur, comme les évêques, abbés, comtes et fidèles du souverain. L’emploi des *missi*, donc la communication directe entre l’empereur et le sujet concerné, constitue en fait un élément perturbateur qui fait figure de contre-poids au rôle des personnages transmetteurs mais garantit la possibilité d’entrer en contact avec une région, même si un élément de la chaîne de transmission est rompu par accident ou à la suite d’une rébellion. Cela vaut également pour la confirmation d’un acte juridique par diplôme du souverain : dans la logique de la théorie, cette confirmation ne serait pas nécessaire, mais elle souligne un lien particulier entre l’empereur et le destinataire. Le privilège d’immunité forme un cas particulier car il contourne également la hiérarchie carolingienne.

L’organisation de l’empire telle qu’elle se dégage des sources et de leur interprétation par l’auteur présente un aspect hiérarchisé et (peut-être trop) clair qui devrait assurer le bon fonctionnement du gouvernement à distance. Toujours est-il que la communication à distance ne remplace pas la communication par contact personnel direct, ce qui explique les voyages parfois très longs de certains personnages vers la cour de l’empereur ; en même temps, le déplacement vers l’empereur entérine la souveraineté de celui qui n’a pas besoin de se déplacer. Le refus de communiquer avec quelqu’un est grave de conséquences : l’absence des grands d’Aquitaine en 856 auprès de Charles le Chauve, malgré une triple convocation, traduit un manque évident de reconnaissance de la puissance royale. La communication préalable à cet acte de non-obéissance est évidente, mais ne transparait plus à travers les sources. L’auteur se borne à traiter de la communication qui émane du souverain ou qui le vise.

L’Aquitaine, quant à elle, est visiblement très éloignée de l’empereur, sur le plan géographique aussi bien que sur le plan idéal : seulement six diplômes authentiques de Charlemagne concernent cette région qui, pourtant, couvrait un quart de la

superficie de l'empire carolingien de l'époque. Mis à part l'expédition vers l'Espagne de 778, Charlemagne n'y fut jamais présent ; Louis le Pieux empereur ne traversait plus l'Aquitaine que pour des campagnes ; il y était sollicité pour des diplômes par des destinataires des alentours, c'est-à-dire qu'on profitait de l'occasion que présentait le passage du souverain, mais il ne s'agissait pas de grandes manœuvres préméditées. De même, l'auteur considère une large part de l'aristocratie aquitaine comme des « élites qui ne communiquent pas » (ch. 6), du moins avec le pouvoir central. L'auteur met en évidence la continuité des élites locales depuis la conquête sous Pépin jusqu'au règne de Louis le Pieux, où des particuliers tentaient de récupérer des biens aliénés ; il conclut que jusqu'à ce moment, le recours au souverain n'était pas susceptible d'aboutir. Le recours aux collections de formulaires s'avère ici particulièrement fructueux.

L'étude est minutieuse ; par moments elle se heurte à l'absence ou à la perte de sources écrites. Par endroits, quelques-uns objecteront que l'auteur se montre assez optimiste quant à l'existence préalable de documents de la pratique désormais perdus, ou que les Carolingiens auront eu moins d'esprit systématique que les historiens contemporains. En même temps, l'auteur est parfaitement conscient des difficultés méthodologiques de son enquête. On regrettera néanmoins, dans cette étude par ailleurs très stimulante et utile, le néologisme *homo modernicus* (pp. 241 et 413), la faute de frappe au dernier mot de la conclusion et le caractère délibérément sélectif de la bibliographie à la fin du volume.

Julian FÜHRER

Geoffrey Koziol, *The Politics of Memory and Identity in Carolingian Royal Diplomas. The West Frankish Kingdom (840-987)*, Turnhout, Brepols, « Utrecht Studies in Medieval Literacy » 19, 2012, 679 p.

Ce livre volumineux renouvelle l'état des connaissances sur la Francie occidentale entre le règne de Charles le Chauve et l'avènement des Capétiens. Il s'agit d'une étude de fond sur les actes des Carolingiens occidentaux. Ces actes, parfois quelque peu délaissés par la recherche des XIX^e-XX^e siècles à cause du déclin apparent du pouvoir réel des souverains comme Louis le Bègue ou Charles le Simple, renferment un grand nombre d'éléments significatifs pour élargir notre savoir sur une époque où la documentation historiographique fait pratiquement défaut. Sur plus de 550 pages de texte, l'auteur développe une très fine analyse de ces actes de souverains sous l'aspect de la performativité ; cette approche ne surprendra point au vu des recherches, entre autres, de Peter Rück. Or, l'auteur attire l'attention sur des éléments comme le jour précis, les antécédents de la documentation diplomatique ou encore les lieux d'expédition où le roi semble avoir manifesté sa volonté d'affirmer sa souveraineté.

Le diplôme constituera alors la version d'une histoire telle qu'elle sera valable pour l'institution destinataire ; de même, l'acte assied la souveraineté royale dans un lieu précis et manifeste sa propre vision de sa fonction. Un roi qui cite les actes de certains prédécesseurs en fait peut-être d'autres, et s'inscrit par là dans une histoire dont les jalons peuvent changer de règne en règne. Cela concerne également des tournures reprises d'autres actes ; ainsi, Louis IV fait usage d'une formule que l'on retrouve dans un diplôme antérieur de Louis le Pieux, chaque fois dans le contexte d'une humiliation du souverain que celui-ci venait de surmonter. Le livre est plein de ce genre de remarques tout à fait pertinentes.

La diplomatique classique avait déjà mis en lumière les apports de l'étude des préambules, des titulatures et des listes de témoins ; dans cet ouvrage, l'auteur ajoute la valeur significative de l'absence de mention d'un personnage dans un acte, malgré sa présence réelle probable. L'auteur en déduit une exclusion délibérée. Par la suite, il peut prouver que des clauses comme l'évocation de querelles quelconques ou des clauses pénales avec des amendes aberrantes ne doivent pas être prises au pied de la lettre, mais font au contraire partie du répertoire attendu des actes de l'époque.

Cette approche, si riche en ce qu'elle renouvelle notre connaissance des actes de souverains aux IX^e-X^e siècles, comporte quelques points discutables, et l'auteur en est parfois bien conscient. Tout d'abord, un acte royal ne reflète pas nécessairement dans le détail le point de vue du souverain. L'auteur observe lui-même que dès les dernières années du règne de Charles le Chauve, la fabrication des faux semble devenir pratique commune, et cela de la part de personnages haut placés et même au sein de la chancellerie. Ainsi semble-t-il quelque peu schématique de préserver la distinction entre actes vrais et actes faux, supposant que quelque notaire – parfois un personnage très puissant originaire de Saint-Denis, de Saint-Martin de Tours ou de Saint-Germain-des-Prés – aura par moments glissé une tournure avantageuse pour son institution dans un acte validé par le roi. Même la diplomatique classique connaît la pratique de l'acte établi hors chancellerie ; il serait préférable de ne pas utiliser ce terme de chancellerie pour l'époque invoquée, où les souverains n'émettent – à notre connaissance – parfois que trois ou quatre actes par an, dont quelques-uns présentent des anomalies qui sont expliquées par leur rédaction auprès du destinataire. Même si le roi n'aura pas validé un acte allant à l'encontre de sa volonté et de ses intérêts, il faut sans doute prendre en compte ces multiples facteurs qui interviennent dans la confection d'un acte.

Un autre point où il est permis de douter : l'auteur considère qu'une lacune dans la conservation des actes dans l'état actuel correspond à une lacune réelle dans la série d'expédition de l'époque ; autrement dit, l'auteur considère qu'il n'y a pas eu de pertes notables et qu'il est par là permis d'en conclure au dysfonctionnement de la souveraineté royale quant à la manifestation écrite de son pouvoir. Cette opinion, répétée de vive voix à maints endroits du livre, suscite des réserves, vu que bon nombre d'actes nous sont connus par des copies parfois très tardives – il suffit pour cela de consulter les notices des éditions dans les *Chartes et Diplômes*. L'auteur semble nier l'éventualité de la perte tardive d'un acte souverain, alors que nous connaissons bon nombre d'exemples de documents médiévaux qui n'ont pas survécu à l'Ancien Régime. Dans le même contexte, une corrélation dans le temps devient ici trop souvent une relation de cause à effet. Cela dit, la parcimonie relative des actes conservés semble néanmoins traduire une réalité du règne des rois carolingiens après la mort de Charles le Chauve, pour lesquels l'expédition d'un diplôme était devenu un acte exceptionnel et, par là, d'autant plus significatif.

Parmi les chapitres que chaque historien de cette époque devra étudier attentivement, citons l'introduction d'éléments impériaux dans le formulaire et la procédure de scellement des actes de Charles le Chauve, à partir du sacre de 869 pour la Lotharingie, ou encore l'analyse des actes de Charles le Simple : ces derniers laissent entrevoir une lutte entre Charles et ses adversaires ou concurrents, comme le futur roi Robert I^{er}, pour la possession de monastères, lutte qui concernait par exemple Saint-Denis. Cette lutte est bien connue, mais l'examen minutieux des actes révèle des détails que l'historiographie ne permet pas de cerner. Un des enjeux principaux était le monastère de Saint-Denis, et le seul acte de Robert I^{er} qui nous soit connu, en faveur de ce destinataire, souligne d'une part la tradition de la puissance royale depuis Charles le Chauve et d'autre part la prise du pouvoir par Robert due à la

nécessité des circonstances. Cette figure de pensée intrigue quelque peu l'auteur car elle semble être prise chez le pseudo-Isidore, mais à notre avis il est fort possible qu'elle soit tirée du traité *De ordine palatii* d'Hincmar. Cet acte a presque disparu de la tradition dionysienne qui l'a rangé parmi les actes de Robert II le Pieux, éventuellement afin de faire oublier la rébellion ouverte d'un Robertien, ancêtre des rois capétiens dont Saint-Denis ne cessait d'affirmer la légitimité.

La richesse des apports nouveaux concerne également le rôle primordial du premier diplôme solennel délivré par les rois après leur sacre ou encore le rôle de Compiègne depuis Charles le Chauve, siège impérial calqué sur le modèle d'Aix-la-Chapelle, à divers moments de l'histoire. La possession de Compiègne semblait impliquer la manifestation d'être entré dans la succession de Charles le Chauve. Selon l'auteur, seule la mainmise de Suger au milieu du XII^e siècle aurait anéanti cette place prépondérante du siège et de la collégiale de Compiègne, véritable lieu de mémoire carolingien, réduit alors à l'état de monastère peuplé de moines dionysiens. Les diplômes assument dans le royaume de Francie occidentale, toujours d'après l'auteur, le rôle joué en Francie orientale sous les premiers souverains ottoniens par les associations de prière.

Le volume contient des planches (d'autres images sont consultables en ligne) pour attirer l'attention sur des détails des originaux comme des ajouts ultérieurs, des aspects novateurs ou encore la main visiblement très peu sûre de Louis V, âgé de treize ans, en train de souscrire son tout premier acte le jour même de son sacre. La bibliographie est copieuse, cinquante-cinq pages dans un type plus petit que dans le texte, et englobe aussi bien la production anglophone que celle en français et en allemand.

Ce livre constitue un événement ; alors que la recherche des dernières années, très novatrice, a mis à profit les bases de données et les banques d'images, cette étude opte pour la mise en contexte des actes d'une manière presque classique, mais arrive à en tirer des conclusions importantes et tout à fait nouvelles. Vu la quantité d'actes analysés et mis en relation, on aurait souhaité, outre l'index détaillé de plus de trente pages, un autre index qui aurait renvoyé aux actes dont certains sont traités à maints endroits différents.

Julian FÜHRER

Jean Dufour, *Recueil des rouleaux des morts (VIII^e siècle-vers 1536)*, publié sous la direction de Jean Favier, Paris, Diffusion de Bocard, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Recueil des Historiens de la France, Obituaires, série in-4°, t. VIII, volume 5 (introduction et tables), 2013, 781 p.

Par un cinquième volume in-4°, J. Dufour achève l'édition des rouleaux des morts européens, du VIII^e siècle à la dissolution des monastères anglais en 1536. Cette œuvre considérable parue tambour battant suscite admiration et reconnaissance : 5 volumes, 4000 pages. En 2009, l'a. avait déjà donné 296 p. sur les rouleaux dans la collection *Monumenta Paleographica Medii Aevi*. La perfection du travail ouvert en 2005 n'étonne pas en raison de l'a. et du patronage de la collection. On frémit en pensant au temps qu'il fallut pour repérer chacun des documents jusque dans les collections privées, identifier chaque toponyme et chaque mention de la pratique.

Ce livre analyse les quatre précédents volumes avec le recul permis, en commençant par une étude diplomatique du « rouleau » et du « bref » avec toutes leurs déclinaisons (rouleaux-chroniques, rouleaux d'*exultet*, rouleaux-cartulaires...). Puis il poursuit avec l'histoire totale des brefs et des rouleaux mortuaires (chap. II), les encycliques dont le mot s'est seulement imposé avec L. Delisle (chap. III), les *tituli* (chap. IV), les porte-rouleaux (chap. V). Un dernier chapitre explique enfin « l'intérêt » des brefs et des rouleaux mortuaires. Chaque rouleau original présente en effet une variété paléographique pour une même époque sur une vaste échelle ou entre plusieurs églises d'une même cité. Comme toute source nécrologique, il se trouve aussi un intérêt prosopographique et anthroponymique. Soutenu régulièrement par une terminologie et par une typologie, le raisonnement, par honnêteté, ne se veut cependant pas synthétique. L'a. a suffisamment manipulé ces sources fort variées dans le temps et l'espace pour se refuser à tout impressionnisme ou à choisir des exemples supposés significatifs : les rouleaux des morts existent, mais ils n'entrent pas tous dans deux ou trois formats. Au contraire, J. Dufour est d'une exhaustivité confondante qui permet de saisir chaque nuance en renvoyant systématiquement au numéro d'édition du rouleau, sans négliger aucun *unicum*. Par exemple, les porte-rouleaux se rencontrent sous des termes innombrables, « spécialement en Autriche au XV^e siècle ; de plus, ils changent d'une époque à l'autre, d'une région à l'autre » (p. 115) : cela va de *delator* à *legatus* et *breviator* en passant par *pellifer* et *gramathopherus*. On suit toutes les sources qui parlent du porteur, de son envoi à sa réception dans une église.

L'envoi par écrit de noms des défunts se repère chez Bède dans sa préface de la *Vita sancti Cuthberti* adressée à l'évêque de Lindisfarne, puis les moines anglo-saxons ont diffusé cette pratique sur le continent par saint Boniface en raison de liens personnels noués à distance et de fraternités spirituelles. Concentrés entre la Loire et l'Angleterre, les rouleaux sont rares dans le Midi et en Italie, et même absents du Portugal, de Castille et d'Irlande sans qu'une explication de type archivistique suffise à l'expliquer. Ce problème demeure. Pourquoi la pratique des Bénédictins du Midi se distinguerait-elle tant de celle du Nord de la France ? On ne garde que deux rouleaux de cardinal, deux de fondateur d'ordre ou de congrégation (saint Bruno et Vital de Savigny) et douze d'évêque. Seuls deux laïcs eurent leur rouleau, mais aucun prince. Le rouleau est d'abord l'affaire des moines noirs et des chapitres cathédraux anglais bien souvent régularisés. Comme l'obituaire ou le nécrologe selon les définitions qu'on leur donne, le rouleau des morts n'entre pas dans un moule formel pour le confort de la réflexion.

Le volume « s'achève » par sept annexes à partir de la p. 163. Ce sont d'abord des corrections aux éditions précédentes et des additions, avec l'édition de nouveaux rouleaux ou encore la trouvaille d'une modeste phrase indiquant en 1337 la somme donnée aux *brevigeruli* (porteurs de brefs) à Saint-Ouen de Rouen. On trouve un grand intérêt aux cartes de certains itinéraires comme dans les volumes précédents, aux illustrations en noir et blanc de *tituli* et aux seize peintures en couleur qui ornaient des rouleaux. On pense à l'encyclique peinte de l'abbé augustin de Saint-Étienne de Dijon Jean de Marigny († 1387), datée explicitement de 1392, avec les armes de Clément VII timbrées des clés pétriniennes en sautoir et entourées à dextre des armes du cardinal Pierre de Luna – sans timbre – et à senestre des armes ducales, outre un écu timbré d'un chapeau cardinalice qui n'a pas été identifié et sur lequel nous reviendrons. L'a. livre ensuite une liste de documents non retenus dans son corpus, puis 71 mentions de brefs, rouleaux et porte-rouleaux dans les coutumiers et les statuts des communautés, avec une domination des sources bénédictines. L'annexe IV relève les citations scripturaires, liturgiques et tout autre emprunt, allusions et citations non identifiées comprises ! L'annexe V surprend un peu en donnant

la courte liste (4 p.) de « divers » ecclésiastiques et laïcs selon qu'ils sont écolâtre, docteur, inquisiteur (2), official (2) ou organiste (3). Les annexes VI et VII classent les communautés selon qu'elles renvoient à une cathédrale, une collégiale, un hôpital ou à telle famille régulière, puis les lieux sont classés par diocèse. La mention des communautés relève souvent du hasard, car le porteur de rouleaux avait rarement un trajet défini. Enfin, ce sont près de 500 p. de tables (lieux, personnes et termes dits techniques) qui demandèrent un travail aussi ingrat que méticuleux. Chaque toponyme livre ses variantes : le monastère anglais de Lilleshall apparaît sous 65 graphies. On ne dira jamais assez combien il faut d'abnégation pour se lancer dans pareil travail qui doit s'achever par des *indices*. Des coquilles qui seraient bien compréhensibles ne sont pas même présentes (La Charité-sur-Loire n'est pas une abbaye, p. 42).

La conservation de ces documents relève du miracle, car l'usage veut qu'un rouleau soit détruit ou mis au rebut. On garde ainsi sans raison une dizaine de brefs adressés annuellement au XIII^e siècle par les Bénédictins de Molesme (dioc. de Langres) à la collégiale Notre-Dame-de-Salles à Bourges. Quant aux sept (!) rouleaux conservés intégralement, le plus ancien remonte seulement aux années 1230. Les cinq volumes se repèreront désormais de loin sur un rayon de bibliothèque. Cet *opus perfectum* est le fruit d'un directeur d'études de l'EPHE passé par l'École nationale des Chartes et l'IRHT, sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, soit quatre institutions françaises qui prennent les sources au sérieux en les rendant accessibles et définitivement sûres.

Jean-Vincent JOURD'HEUIL

Jean-François Kosta-Théfaine (dir.), *La Mort dans la littérature française du Moyen Âge*, Villers-Cotterêts, Ressouvenances, 2013, 523 p.

En proposant d'offrir un panorama des représentations de la mort dans la littérature française médiévale, le recueil — de manière très ambitieuse — ouvre à l'ensemble des genres littéraires et à une vaste période le champ d'investigation d'un thème bien exploré dans les domaines historique et anthropologique. En littérature, en revanche, les études de grande ampleur se font plus rares ; elles portent sur un genre, comme celui de la poésie, examiné par Ch. Martineau-Géniéys (*Le Thème de la mort dans la poésie française de 1450 à 1550*, Paris, 1978) ou par M.-N. Toury (*Mort et fin'amor dans la poésie d'oc et d'oïl aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, 2001). L'ouvrage est composé de vingt-cinq contributions réunies en neuf chapitres, dont les cinq premiers se fédèrent autour du traitement d'un genre littéraire. Inaugurant le chapitre consacré aux chansons de geste, C. F. Clamote Carreto étudie le « corps re-membré » dans des œuvres des XII^e et XIII^e siècles et établit un parallèle entre la mort et l'écriture épique : à l'intégrité menacée du corps répondent l'hémorragie ou l'aporie scripturales. M. V. Hernández Álvarez analyse dans *La Chanson de Roland*, *Le Charroi de Nîmes* et *Raoul de Cambrai* le lexique lié à la mort, selon les catégories de la mort donnée, de la mort subie et de la mort subie et donnée. P.-G. Girault propose une typologie commentée des circonstances dans lesquelles le pèlerin se trouve confronté à la mort. Le deuxième chapitre a pour objet la littérature arthurienne : H. Bouget y réfléchit à la représentation de la « Mort Rouge » dans *Perlesvaus*, *le Haut Livre du Graal*, étudiant le rôle poétique unificateur des morts qui jalonnent le récit. A. Échène présente une lecture anthropologique de la place du père dans le roman arthurien, en particulier dans le *Conte du Graal*. L. É. Cousteix explore les jeux de présence/absence de

Merlin et leurs liens avec les stratégies romanesques mises en place. Enfin, P. Levron traite le « crime littéraire » dans le *Tristan en prose*, à travers des types de meurtres et assassinats qui illustrent une éducation au juste exercice de la force. Le troisième chapitre concerne la littérature religieuse. Travaillant sur les réécritures du récit de la mort du Christ dans différentes versions de l'*Évangile de Nicodème*, L. Lansard fait un parallèle entre son évolution – vers une mise en scène pathétique et la méditation personnelle – et celle des scènes de la Passion dans l'iconographie. Une contribution de J.-L. Benoit sur la mort dans les *Miracles de Notre Dame* de Gautier de Coinci et *Le Gracial* d'Adegar met en évidence les motifs liés à la mort, ainsi que l'usage d'un langage mystique chez Gautier. Le quatrième chapitre est consacré à la poésie. P. Doisneau se penche sur un vaste corpus poétique pour montrer un phénomène de dramatisation progressive ainsi que l'intériorisation et l'individualisation du sentiment de la mort. A.-K. Stanislaw-Kemenah propose une réflexion liant mort et vanité dans l'œuvre poétique d'Eustache Deschamps. Le chapitre 5 livre une analyse de la « danse macabre », phénomène littéraire aussi bien qu'artistique : avec cette approche conjointe, C. Denhez étudie à la fois la danse du cimetière des Innocents et des sermons sur la mort ; elle examine les origines et les modalités d'expression artistique des danses macabres. K. Becker présente la *Danse des femmes* de Martial d'Auvergne, soulignant ses divergences et ses spécificités par rapport à ses pendants masculins et l'évolution esthétique du genre littéraire. Le chapitre 6, intitulé « rire de la mort », inclut une étude de Z. Ververopoulou sur les aspects et codes de la mort farcesque, en particulier les processus de « rabaissement joyeux » et les caricatures qui se manifestent comme une dynamique d'écriture. M. Rus analyse dans un corpus tardif (Rabelais, Clément Marot, Étienne Dolet) une littérature qui ouvre la voie au « rire devant la mort » et à ses multiples formes. A. Barre travaille sur la « mort bestournée » dans le *Roman de Renart*, montrant comment fausses annonces et ruses autour de la mort créent un tragique perverti et retourné de façon carnavalesque. Dans le septième chapitre, « mensonges et suicides », N. Urticka s'intéresse au silence et à la parole après la mort dans le *Roman d'Eneas*, les textes de Chrétien de Troyes et de Marie de France. J.-H. Philippa Kim aborde la représentation littéraire du suicide à partir de morts qui pourraient en porter la trace (Aude, Yseut) et de certaines scènes qui l'évoquent plus directement (*Le Chevalier au lion*, *Le Chevalier de la charrette*). Le huitième chapitre, « variations autour de la mort », est composé d'une étude sur Eustache Deschamps de I. Laurie qui s'interroge sur la cohérence structurelle du *Miroir de Mariage*. A. Slerca expose les proximités entre le traitement du thème de la peste dans *Le Jugement du roy de Navarre* de Guillaume de Machaut et dans le *Decameron* de Boccace. J. Singer réfléchit aux enjeux littéraires de la figure de « l'amant transi » dans *La Confession et Testament de l'amant trespassé de deuil* de Pierre de Hauteville, en partant d'une comparaison avec l'architecture funéraire représentant des transis, corps en décomposition. V. Gontero-Lauze passe en revue les pouvoirs des pierres liés à la mort dans les lapidaires, et s'arrête particulièrement sur la pierre *diadice*. Dans le chapitre 9, « Du texte à l'image et de l'image au texte », D. M. González Doreste et M. d. P. Mendoza Ramos décrivent les représentations des morts mythiques dans les enluminures des manuscrits du *Roman de la Rose* de Jean de Meung. C. Denhez prolonge sa première étude par une analyse des danses macabres dans les deux premières éditions de G. Marchant et dans des représentations iconographiques postérieures, marquées par une évolution, voire une déformation du message clérical originel. L'ultime contribution, de J.-F. Kosta-Théfaïne, livre une transcription du testament d'Isabeau de Bavière.

Les études qui composent l'ouvrage s'avèrent de qualité inégale, offrant néanmoins des lectures profitables (on citera entre autres celles de H. Bouget, L. Lansard, J. Singer, C. Denhez ou Z. Ververopoulou). On peut déplorer que le classement

retenu par J.-F. Kosta-Théfaine ne permette pas toujours d'unifier des contributions extrêmement variées. À la répartition par genres succèdent des chapitres à l'unité plus floue comme celui sur les « mensonges et suicides » ou celui sur les « variations autour de la mort », dont la cohérence peine à s'imposer. Les contributions de C. Denhez sur les danses macabres se trouvent par exemple insérées, pour l'une, dans le chapitre 6 et, pour l'autre, dans celui sur les liens entre texte et image sans qu'apparaissent vraiment les raisons de cette distribution. La nécessité de classer au-delà des genres littéraires constitue toutefois le corollaire d'une recherche interdisciplinaire souvent fructueuse, se traduisant par des contributions riches de références à d'autres domaines artistiques (C. Denhez, J. Singer, L. Lansard par exemple).

Il manque surtout à l'ouvrage un travail de synthèse, même sommaire. La bibliographie d'ensemble proposée est succincte et l'introduction, qui l'est plus encore, ne permet guère d'envisager une vision problématique de la vaste thématique choisie. Plus élaborée, elle aurait pourtant permis d'esquisser quelques lignes de cette synthèse que J.-F. Kosta-Théfaine appelle de ses vœux, d'autant que se dessinent, au fil des contributions, des interrogations fondamentales sur les enjeux de la représentation littéraire de la mort qui auraient mérité qu'on s'y attardât (la tension entre les représentations cléricales et laïques, religieuses et profanes, privées et publiques, tragiques et comiques ; les enjeux esthétiques d'un point de convergence entre les arts ; le sens et l'évolution philosophique, idéologique et juridique de cette représentation littéraire et artistique ; la figuration réaliste et symbolique de la mort ; les usages métatextuels du thème). On pourra déplorer également que l'ouvrage n'ait pas bénéficié d'une relecture d'ensemble plus attentive, qui aurait permis d'éliminer coquilles et incorrections, en particulier dans les contributions des chercheurs étrangers qui méritaient, au vu de leur propre travail, que cette petite faveur éditoriale leur fût accordée. La lecture de cet ouvrage collectif vaut sans doute plus pour les pistes des investigations à poursuivre que pour une véritable synthèse, encore à écrire.

Florence TANNIOU

Didier Lett, *Hommes et femmes au Moyen Âge. Histoire du genre (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, Armand Colin, « Cursus », 2013, 222 p.

Il est suffisamment peu fréquent que la recension d'un ouvrage dont l'ambition première est de servir de manuel aux étudiants des premiers cycles trouve place au sein de ces pages pour que l'on nous permette de le souligner. Le petit livre de Didier Lett mérite à double titre qu'on en rende compte ici : en premier lieu, parce qu'il est arrivé au cœur d'une actualité qui n'a cessé de maltraiter les travaux, la nature – voire la légitimité – des questionnements des chercheurs qui s'intéressent au genre, leur objectant des conceptions naturalistes et anhistoriques dans lesquelles aucun historien ne devrait pouvoir raisonnablement se reconnaître. Qu'y a-t-il de plus historique, en effet, que les rapports hommes/femmes, la construction (sociale) des différences sexuées et les discours sur le genre ? Comme l'a si bien défendu Lucien Febvre, le compte rendu a aussi cette vocation de servir les « combats pour l'histoire ». En second lieu, soulignons que si l'historiographie du genre s'est montrée particulièrement productive depuis quelques dizaines d'années, en particulier outre-Atlantique, les synthèses récentes sont suffisamment rares – à plus forte raison pour la période médiévale – pour que les services rendus par ce petit manuel justifient qu'on lui porte attention.

Malgré sa forme délibérément réduite et épurée de tout appareil de notes, l'ouvrage n'en est pas moins ambitieux : offrir, documents à l'appui, un tableau clair et à jour de la façon dont les médiévistes ont interrogé, depuis près de trente ans, la société occidentale des XII^e-XV^e siècles au prisme des rapports entre les sexes. Si l'on observe la bibliographie livrée en fin de volume, on conviendra – avec l'auteur – que la production en langue anglaise domine largement. C'est là un reflet de l'historiographie du *gender*, de l'origine de ce concept importé et de son héritage épistémologique, mais aussi des réticences que les historiens de langue française eurent longtemps à le traduire et à l'utiliser. On objectera avec raison que nombre de travaux n'ont pas attendu l'émergence de l'outil genre pour étudier la place des femmes dans la société médiévale et que l'absence du terme ne signifie pas l'ignorance de l'enjeu. Car, comme le rappelle l'auteur, faire de l'histoire du genre n'est rien d'autre que faire de l'histoire sociale, le genre n'étant qu'un critère de distinction au sein du processus de construction des relations socioculturelles, comme le sont l'âge, l'origine géographique ou la condition socioprofessionnelle. C'est ce qui explique, enfin, qu'au fil de la lecture on croise nombre d'historiens qui ne se revendiquent sans doute pas comme historiens du genre mais qui, chacun en son domaine, n'ont pu faire l'économie d'un tel questionnement.

En introduction, l'auteur interpelle utilement le lecteur sur les risques de la généralisation en rappelant certaines évidences : le sexe, qui renvoie à la différence biologique et physiologique entre les hommes et les femmes, ne doit pas être confondu avec le genre, qui se réfère à des « modèles identitaires et de comportement » (masculinité/féminité), ni avec la sexualité qui est, quant à elle, du domaine de la pratique, du comportement et du désir sexuels. Toutefois, ces distinctions n'existaient pas au Moyen Âge et c'est là l'un des enseignements majeurs qu'apporte le regard historien : la combinaison qui s'opère entre ces trois notions étroitement liées, bien que spécifique à une période, à un lieu ou à un type documentaire est presque toujours présentée comme relevant d'un ordre objectif, général ou naturel. Le premier travail de l'historien du genre est donc de dévoiler une histoire qui se fait en se niant elle-même.

Pour ce faire, D. Lett définit trois « régimes de genre », présentés comme des « agencement(s) particulier(s) et unique(s) des rapports de sexe dans un contexte historique, documentaire et relationnel spécifique » (p. 10), plusieurs régimes de genre pouvant évidemment coexister au cours d'une même période. Leur fonctionnement, au cours de la période des XII^e-XV^e siècles, est dès lors examiné en une douzaine de chapitres regroupés en trois parties distinctes : « genre et identité », « genre et culture », « genre et société ». La pertinence de ce découpage se justifie sans doute par l'ambition pédagogique de l'ouvrage, mais le lecteur initié pourra toutefois se sentir mal à l'aise face à ces distinctions : n'y a-t-il pas là une concession trop grande à un formalisme didactique visant à séparer ce qui ne peut totalement l'être – identité/culture/société –, ainsi que les historiens du genre et – finalement – le présent ouvrage aspirent à le montrer ? Chacun des douze chapitres correspond donc, peu ou prou, à l'un de ces régimes de genre : sont abordées les sphères de l'éducation, du travail, de la pratique religieuse, du droit ou encore de la justice. Le propos se montre attentif aux différents registres documentaires, mobilisés dans toute leur variété et, surtout, en contexte : les littératures hagiographique, courtoise, médicale ou juridique sont confrontées à l'iconographie, la sigillographie ou encore à l'anthroponymie. Leur interprétation n'est pas la même selon que l'on se place au cœur de rapports de pouvoirs, de travail ou encore de rapports familiaux ou conjugaux.

Clair, ce tableau reste néanmoins exigeant et ne craint pas d'user ou de discuter des tendances les plus récentes de l'historiographie. Il montre avec acuité que la société chrétienne du Moyen Âge a sans doute beaucoup moins de certitudes vis-à-vis

des questions de genre que l'on voudrait parfois lui en prêter : les clercs ne cessent de s'interroger sur la sexualité du Christ ou le maintien des différences sexuées dans l'au-delà ; les veuves et les reines agissent parfois *viriliter* ; des abbesses peuvent diriger une communauté religieuse masculine ; certains attributs féminins s'avèrent être des critères valorisés d'une sainteté masculine. Loin d'éluider la question de la violence, symbolique ou réelle, que les relations de domination entre les sexes génèrent, Didier Lett propose, en somme, un panorama nuancé des rapports de genre au Moyen Âge, qui ne fait aucune concession à la complexité du sujet. Certes, le genre du manuel veut que le propos reste bref, se déclinant la plupart du temps autour d'un ou deux exemples précis servant l'argumentation. Et c'est peut-être là le regret le plus vif que l'on pourrait émettre à l'issue de la lecture de cet ouvrage : qu'en l'absence d'une synthèse sur ce thème, un tel ouvrage n'ait été d'abord pensé que pour les étudiants débutants.

Antoine DESTEMBERG

Manuel Guay, Marie-Pascale Halary et Patrick Moran (dir.), *Intus et foris. Une catégorie de la pensée médiévale ?*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, « Cultures et civilisations médiévales » 50, 2013, 276 p.

Stimulant, sans conteste, ce recueil d'articles. De jeunes chercheurs médiévistes de Paris IV Sorbonne, issus du groupe *Questes* – dont on sait par ailleurs la haute tenue et l'ambition interdisciplinaire – se rencontraient les 12 et 13 juin 2009 autour du thème *Intus et foris*. D'abord sybillin, le titre – sciemment intraduisible – s'ouvre sur une question en sous-titre : *Une catégorie de la pensée médiévale ?* Ce qu'ont pointé ici les responsables du volume et les contributeurs, c'est la centralité, voire l'omniprésence, du binôme dedans/dehors, structurant pour appréhender la culture médiévale et ses schèmes de pensée. Autant de variations syntagmatiques sur un même thème : l'intérieur et l'extérieur, l'inclus et le public, l'âme et le corps, l'esprit et la matière, l'intellect et le sensible, l'intériorité et la chair, le visible et l'invisible, le *for* interne et le *for* externe, la conscience et le péché, l'être et le paraître, l'apparence et l'intention, l'identité et la simulation, le spirituel et la matière, l'éternel et le périssable... La force, l'audace et l'originalité de l'ouvrage résident dans la manière de montrer « en coupe » comment le couple *intus et foris* traverse le monde médiéval de part en part et recèle une puissance herméneutique, soupçonnée, il est vrai, mais non exploitée jusqu'ici.

Au départ et à première vue, la dichotomie est abrupte, qui s'origine dans les énoncés pauliniens – *homme intérieur/homme extérieur* – eux-mêmes hérités des traditions philosophiques antérieures, notamment platoniciennes et stoïciennes et prolongés dans la patristique. À l'origine donc de la généalogie, une disparité de valence entre les deux pôles : d'un côté, l'homme intérieur est l'homme nouveau, vivifié par la grâce du baptême, être spirituel appelé à la gloire ; de l'autre, l'homme extérieur reste le vieil homme avec le poids de matière dont il est lesté et la méfiance qui l'entoure. L'*intus* écrase le *foris* de sa densité quasi-ontologique. Le *foris* serait à l'*intus* ce que le non-être est à l'être ; peu ou prou, le *foris* serait du non-*intus*. La discrimination est sans appel. Or, l'acuité des auteurs du volume ne pouvait s'en tenir là. Rapidement, les articles mettent en scène le brouillage des frontières et la complexité des relations entre *intus et foris*, qui, loin d'être spatiales, s'avèrent bien plus anthropologiques. La dialectique s'enrichit en harmoniques de l'imbrication. Le corps,

avec notamment le visage ou la peau, se fait interface et théâtre de cette imbrication. « Intime extérieur » désormais, il donne à voir et cache en même temps. Obstacle et révélateur, opaque ou transparent, il devient le lieu de rencontre de l'*intus* et du *foris*. Mieux, il est lui-même, par-delà le dualisme initial, devenu l'*opponens* de la conscience, dans le Débat entre *Corps* et *Âme* de la *Visio Philiberti*, fin XII^e siècle (L. Tabard). C'est dire, dans cet examen de conscience, que le corps se campe sur une « scénographie de la conscience qui fait du dialogue polémique une forme-sens liée à une vision de l'intériorité souffrante » (p. 103). D'où le handicap spirituel de toute pathologie corporelle : entravée par la douleur du corps, l'âme ne peut plus se concentrer sur la recherche du Bien (P. Labey). Limite entre espace intérieur intime et espace extérieur public, le corps ou plutôt la chair assume ce statut d'interface mais ne s'y réduit pas. Comme le prouve l'angéologie, les anges ne pénètrent pas le secret des consciences car ils ne peuvent pénétrer les mouvements de la volonté, ordonnée à Dieu seul. Plus que le voile de la chair, c'est donc le voile de la volonté qui délimite véritablement l'intérieur et l'extérieur de l'homme et, qui plus est, meut l'homme dans son mouvement vers autrui (C. Raveton). Les multiples degrés d'intériorité prouvent la non-spatialité du couple *intus-foris*, et dans la mystique, la plus grande intériorité vidée de toute extériorité, accueille la plus grande transcendance, Dieu, principe de l'âme, comme le dit Maître Eckhart, tant il est vrai que « la scission entre l'intérieur et l'extérieur se retrouve aussi en l'âme », (p. 44, V. Decaix). La peau enfin, interface dans l'interface, trouble encore plus les catégories puisque, dans une « esthétique des contraires » (D. Rigaux), la pilosité et le hirsutisme dévoilent en réalité la sainteté des Marie-Madeleine, Marie l'Égyptienne ou saint Onuphre, « la laideur corporelle voilant la beauté morale » (p. 199) (F. Pouvreau).

Union intime de l'*intus* et du *foris*, incessante interaction de l'un sur l'autre, telle est la mutation décisive qui s'est opérée des premiers siècles paléo-chrétiens encore binaires jusqu'à la fin du Moyen Âge. Peut-être eût-il été bon de redire que la complexité des relations entre *intus* et *foris* s'est forgée dans le temps et au fil des siècles. Peut-être eût-il été bon d'insister sur la dimension diachronique du phénomène, comme le suggère la belle conclusion du volume par D. Boquet, car les études étaient surtout synchroniques.

Non moins fluctuante, la frontière de l'*intus* et du *foris*, appliqué à la sphère publique et sociale relève aussi de jeux phénoménologiques typiquement médiévaux. Le paraître correspond-il à l'être, à l'heure où l'habit fait le moine ? Comme le montre Marie-Emmanuelle Simon, revêtir le manteau d'humilité dans le théâtre de la moralité, ce n'est pas seulement utiliser les codes d'une manifestation de l'intérieur au moyen de signes extérieurs, c'est renvoyer à l'interaction de l'*intus* et du *foris* s'agissant même des réalités les plus intérieures comme la vertu de l'âme. Quand le paraître ne rend plus compte de l'être, il y a soit dangereux travestissement avec altération de l'être par le paraître (Blandine Longhi), soit hypocrisie (D. Carron). A. Fossier insiste pour ne pas dissocier ni opposer de manière trop forte le for interne et le for externe – le péché et le crime, l'intériorité de la conscience et l'extériorité de la loi ou encore le gouvernement « privé » de l'Église et sa justice « publique » – car, du point de vue du pouvoir ecclésial, le for interne permet de ménager à la fois le salut de l'individu et le maintien de l'ordre public en un même geste disciplinaire, comme le prouve l'imbrication juridictionnelle des fors dans la pratique de la Pénitencerie Apostolique.

Intus et *foris*, finalement, le couple invite à penser l'être à partir de la relation, l'identité à partir de l'altérité. Grâce à ce beau volume, le lecteur et le médiéviste auront été éveillés à cette catégorie de la pensée médiévale qui sourd à chaque pas, au rythme des folios. Ils auront été invités à prolonger l'exploration, car, la question qui n'a pas été évoquée, peut-être réservée à une prochaine réflexion, concerne le lieu d'énonciation du binôme. Selon le locuteur, l'*intus* dit le *foris* comme l'être

dit l'altérité. Il le détermine, en position de surplomb. Dans un enjeu de pouvoir, l'*intus* définirait son contraire et le stigmatiserait en le nommant, à la manière dont l'orthodoxie énonce le schisme et l'hérésie. Il y aurait une idéologie de la dialectique *intus/forus* au service d'une définition identitaire. C'est ce qu'il resterait à montrer.

Bénédicte SÈRE

Alain Provost (dir.), *Les comtes d'Artois et leurs archives. Histoire, mémoire et pouvoir au Moyen Âge*, Arras, Artois Presses Université, 2012, 160 p.

L'ouvrage réunit, sous la houlette d'Alain Provost, sept articles portant sur l'histoire de l'Artois vue par les archives, initiative inédite à ce jour. L'introduction de très bon aloi souligne la valeur du trésor des chartes de l'Artois, son « extrême richesse », selon les propos de Jules-Marie Richard, archiviste départemental du Pas-de-Calais en 1885, mais qui demeure encore trop peu défriché aujourd'hui. Le fonds dispose de plus de 26 000 pièces, en majeure partie relatives à l'Artois. Ce lien intrinsèque entre les archives et l'histoire de l'entité politique du comté d'Artois ressort avec évidence : en 2007, Paul Bertrand affirmait déjà que « l'histoire politique de cette principauté fait écho à la constitution de l'Artois comme espace documentaire ». C'est pourquoi les dates charnières de 1237 (héritage de Robert) et de 1384 (entrée de l'Artois dans l'État bourguignon) ont été retenues. Force est de rappeler comme Bernard Delmaire que « l'existence autonome du comté d'Artois fut relativement brève et qu'à partir de 1385, le fonds a cessé de croître ». Pourtant, les aléas de l'histoire ont disséminé divers documents de toutes périodes entre Arras, Lille et Paris.

Dans un second temps, l'introduction nous montre en quoi l'organisation et la gestion du trésor des chartes a bénéficié de toute l'attention du pouvoir dès la fin du XIII^e siècle. Le premier cartulaire d'Artois regroupant 289 actes date de Robert I^{er} et témoigne d'un souci comtal de préservation et de gestion des archives de la principauté. En 1337, on découvre ainsi qu'un clerc dijonnais, Guillaume Goolin, licencié dans les deux droits, obtient la garde des archives comtales cumulée à celles de l'hôtel d'Artois à Paris et à Saint-Martin-des-Champs, ce qu'A. Provost qualifie de « dualisme administratif ». À la fin du XIV^e siècle, dans le contexte de la centralisation bourguignonne, cet office perd de son intérêt puisque le dépôt a cessé de croître.

Ce trésor de chartes regagne « l'intérêt des pouvoirs », tout d'abord avec Charles Quint qui ordonne plusieurs inventaires en 1526 et en 1547, et plus tard en 1774 avec les États d'Artois. Mais ce sont les travaux successifs de Denys-Joseph Godefroy, de 1788 à 1819, et de Jules-Marie Richard, dès 1874, qui mettent en exergue la valeur encore sous-exploitée de ce précieux fonds d'archives. Puissent les récents travaux de Pierre Bougard, directeur des Archives départementales du Pas-de-Calais, être précurseurs pour l'avenir ! Cette introduction a le mérite de mettre en relation l'histoire des archives avec la politique du comte d'Artois et de proposer une excellente synthèse d'entrée de jeu.

É. Lalou propose une remarquable synthèse de l'histoire de la principauté du XIII^e au XV^e siècle, depuis Philippe Auguste qui réunit l'Artois à la couronne, en passant par les deux célèbres Robert I^{er} et Robert II, personnages fondamentaux de cette évolution, pour finir par deux parties plus complexes sur le devenir de l'Artois aux XIV^e et XV^e siècles et surtout sur sa gouvernance. Cet aspect déjà évoqué par A. Provost est repris de façon plus exhaustive dans les articles suivants. En outre,

si Alain Derville demeure par ses écrits une source d'inspiration incontournable, d'autres historiens ont écrit depuis sur l'Artois ou certains aspects concernant ce territoire.

B. Delmaire présente comme à son habitude une étude érudite du premier cartulaire d'Artois (Archives départementales du Nord, B 1593). Toutes les sciences annexes y sont mentionnées : diplomatique, codicologie, paléographie. L'ensemble est illustré de tableaux de synthèse utilisant l'histoire quantitative ainsi que de trois pièces annexes dignes d'intérêt : une liste chronologique des 287 actes, un extrait de l'un d'entre eux en vieux français relatif aux prétentions de l'abbaye Saint-Vaast de relever du roi et non du comté d'Artois, et, enfin, un texte en latin soulignant les interférences de la gestion du comté et de celle du pouvoir royal, de Philippe Auguste jusqu'en 1286.

C. Loubet-Balouzat, par une étude intéressante et minutieuse, nous amène sur le terrain des finances et du pouvoir politique sous Mahaut (1302-1329). Son analyse des techniques comptables l'amène à identifier une « pause » monétaire, entre monnaie réelle et monnaie de compte, très détaillée. Mais, malgré les qualités de l'exercice comptable, force est de constater l'inertie, voire le retard, dans la gestion de la principauté. Voilà pourquoi on ne parle que d'un simple « embryon » de chambre des comptes, marquant l'absence d'une volonté réformatrice du pouvoir chez Mahaut. Plusieurs pièces annexes, notamment des tableaux, des schémas de synthèse permettent d'éclairer cette recherche récente et novatrice.

R. Telliez aborde la justice dans le comté pendant « l'indépendance du comté » entre 1237 et 1384 (transfert de l'administration de Philippe le Hardi à Lille). La richesse du fonds est indéniable avec plus d'un millier de documents regroupant les actes et règlements judiciaires au niveau comtal, les comptabilités des baillis et celles des receveurs d'Artois. Au total, l'Artois est doté de quinze bailliages, et l'auteur tente dans cet « enchevêtrement juridictionnel » de dissocier les tâches respectives des baillis comtaux et des échevinages urbains. Dommage que l'auteur limite son étude principalement aux cas d'Arras et de Saint-Omer, certes deux centres principaux, mais la tâche globale pour le comté dans son ensemble eût été trop vaste ! Après avoir étudié les différentes juridictions au sein de la principauté territoriale, l'auteur s'attache à analyser la norme pénale appliquée dans la justice artésienne : la preuve par témoin domine mais, en cas d'absence de celui-ci, la procédure extraordinaire est engagée et la question peut-être pratiquée. Les amendes n'ont rien d'exceptionnel, similaires à celles de Flandre ; quant aux termes utilisés, ils sont très variables autant que les interprétations des historiens, comme le rappelle R. Telliez.

A.-H. Alliot relate les dévotions de Mahaut et de Marguerite d'Artois au XIV^e siècle. Les multiples fondations et le mécénat de ces deux princesses révèlent l'importance de leurs ancêtres et leur filiation au rang royal, liant l'Artois à la royauté. L'auteur énumère et analyse les différents lieux patrimoniaux symbolisant cette volonté politique, l'abbaye royale de Monbuison, Notre-Dame de Boulogne, le château d'Hesdin, l'hôtel d'Artois à Conflans, le couvent des Clarisses à Saint-Omer ainsi que bon nombre de tombeaux et d'hôpitaux. Une illustration eût été bienvenue s'agissant de patrimoine et de l'histoire de l'art.

X. Hilary, quant à lui, traite du long séjour de neuf ans du comte Robert II en Sicile (1282-1291). Un ensemble de sources très variées lui a permis de mettre en valeur les liens entre le comte d'Artois et la branche angevine de la famille capétienne. Comme à l'accoutumée, X. Hilary décortique avec minutie les manuscrits du trésor des chartes d'Artois, sources épistolaires, quittances, registres administratifs ou juridiques. Ce travail permet aussi de connaître les biens possédés par le comte d'Artois dans le royaume de Sicile. Nul doute que « tous ces documents mériteraient d'être publiés ».

Enfin, G. Butand achève ce volume par une étude intéressante mais complexe associant généalogie et histoire. Il s'agit de l'œuvre littéraire d'un auteur nommé Clément de Sainghin, achevée en 1471 et dédiée au maître Jacques de Luxembourg, qui a servi d'étude. L'auteur insiste sur la présence d'un « très bel arbre généalogique enluminé qui accompagne le texte » et nous rappelle l'intérêt de la généalogie, science annexe de l'histoire très en vogue actuellement.

Cette publication, dont l'objet était d'attirer l'attention de la communauté scientifique et du public érudit, valorise un « fonds » d'archives encore insuffisamment exploité. On peut se réjouir de ce que le pari d'A. Provost soit largement gagné et que puissent de telles études se développer, témoignant de l'importance des sources pour l'historien et du travail réalisé par nos archivistes.

Stéphane CURVEILLER

Michel Bur et Jean-Pierre Boureux, *Une famille et sa maison. Vanault-Le-Châtel (XIX^e-XIV^e siècles)*, Presses Universitaires de Nancy – Éditions Universitaires de Lorraine, « Archéologie, Espaces, Patrimoines », 2013, 208 p.

Le volume rédigé par Michel Bur et Jean-Pierre Boureux rend compte des recherches archéologiques conduites sur le site fortifié de Vanault-le-Châtel (Marne), de 1968 à 1980. Il faut tout d'abord signaler que les fouilles de Vanault-Le-Châtel ne sont pas restées inconnues des castellologues puisque cet ouvrage fait suite, en le complétant et en l'actualisant, à un premier bilan publié en 1973, dans les actes du VI^e Colloque du Château Gaillard, paru aux éditions du Centre de Recherches Archéologiques Médiévales de l'Université de Caen.

Bien illustré par 258 figures (photos, dessins et plans), cet ouvrage agréable à lire est construit, classiquement, en deux grandes parties. La première, sous la plume de M. Bur, concerne tout d'abord la connaissance historique de la famille d'aristocrates qui édifièrent et transformèrent un château construit en maçonneries de pierre, depuis Hugues de Montfélix, vers 1125-1130, jusqu'à l'abandon du site, vers 1350. La description architecturale de cette maison familiale permet ensuite d'en connaître les divers bâtiments patiemment mis au jour et d'en approcher la datation relative, grâce aux relevés stratigraphiques et au mobilier associé. La seconde partie, de la main de J.-P. Boureux, consiste en un catalogue descriptif raisonné des vestiges mobiliers (céramique, métal, verre, faune) qui témoignent d'un certain niveau de luxe confirmant, s'il le fallait encore, le statut social élevé des châtelains de Vanault.

On ne boudera donc pas son plaisir de voir paraître la publication de ce site, plus de trente ans après la fin des fouilles, ce qui reste une entreprise méritoire dont devraient s'inspirer d'autres archéologues pour qui les recherches sont restées à l'état de simples rapports. On ne répétera jamais assez que toute fouille archéologique détruit la matière même qu'elle est censée étudier et qu'une fouille non publiée est inutile à la communauté scientifique, comme au grand public.

La « nouvelle » castellologie française née dans les années 1960, et dont il faut rappeler que M. Bur compta, avec quelques autres historiens médiévistes de renom, parmi les pionniers, a revendiqué l'exigence absolue d'associer étroitement l'étude des sources écrites avec les sources archéologiques. Conçue comme

un véritable chantier école pour former à l'archéologie de terrain des étudiants en histoire, l'entreprise fut un incontestable succès d'un point de vue pédagogique. La liste des participants aux fouilles permet ainsi de retrouver des noms devenus familiers dans le milieu des castellologues. Le dossier historique particulièrement étoffé est construit avec une érudition remarquable confortée par des notes infrapaginales particulièrement copieuses. Il permet de connaître la date de fondation et l'évolution architecturale du château à travers la généalogie de ses possesseurs successifs.

La conclusion revient sur la fonction du site, habitat d'un lignage seigneurial, associé à une agglomération dont la fonction reste en grande partie méconnue, faute d'avoir pu être fouillée – avant sa malheureuse destruction quasi complète sous le prétexte d'optimiser la rentabilité agricole. La chronologie du site est étayée par la mise au jour de plusieurs monnaies médiévales. Les plus anciennes sont du XII^e siècle, et les plus récentes du XV^e siècle. On s'interrogera néanmoins sur la présence de deux monnaies romaines, qui sont peut-être l'indice d'un site antique sous-jacent ou, à tout le moins, proche du château. Une réoccupation tardive des lieux au XVII^e siècle a laissé aussi quelques traces et vestiges parfaitement pris en compte dans ce livre.

La date déjà ancienne des fouilles explique que les résultats ne soient évidemment pas aux normes de présentation des rapports actuels de l'archéologie dite préventive. Les amateurs du genre regretteront l'absence de diagramme des unités stratigraphiques, et d'inventaires techniques. Qu'à cela ne tienne ! La synthèse des résultats est solide et la réflexion bien construite. Une seule petite remarque : on constate l'absence de mire sur les photos des structures construites. Mais ceci ne nuit pas à leur compréhension d'échelle, puisqu'elles sont mises en regard de plans et de relevés d'élévations parfaitement dessinés.

L'apport indéniable de cette monographie est de fournir toutes les données archéologiques et historiques, pour permettre au lecteur d'être éclairé sur l'argumentaire des interprétations proposées. On ne peut donc que savoir gré aux auteurs d'avoir persévéré pour aboutir à cette publication qui est désormais appelée à faire date dans l'historiographie de la castellologie française.

Michel MAERTEN

Fanny Abbott, *Des comptes d'apothicaires. Les épices dans la comptabilité de la Maison de Savoie (XIV^e et XV^e siècle)*, Lausanne, « Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale » 51, 2012, 210 p.

L'un des enjeux pour la recherche universitaire actuelle est de valoriser les mémoires de qualité produits dans le cadre de ce que l'on appelle désormais le master, dont les résultats et les approches restent trop souvent méconnus. La publication d'articles dans des revues créées tout exprès – comme *Circé* – est une première formule. Depuis plus de 30 ans, les médiévistes de Lausanne ont choisi, quant à eux, de publier les meilleurs des travaux de leurs apprentis-historiens. Sous la houlette d'Agostino Paravicini Bagliani, pas moins de 50 numéros des *Cahiers Lausannois d'histoire médiévale* ont été ainsi édités. Saluons donc la parution, après une interruption de trois années et sous la direction de Bernard Andenmatten, d'un 51^e volume, avec les mêmes qualités de fond et de forme que ses prédécesseurs. Le mérite de Fanny Abbott (désormais F. A.) est d'autant plus grand que son sujet est aride : analyser précisément les modalités (fournisseurs, achats, déstockages) et les constituants (variétés,

quantités, prix) de l'approvisionnement en épices destinées à l'hôtel des comtes puis ducs de Savoie.

On connaît la richesse des archives savoyardes, dont les multiples informations en matière alimentaire ont déjà été mises en valeur dans les publications d'Irma Naso et d'Antonella Salvatico. Confrontée à cette abondance de biens, F. A. a eu la sagesse de sélectionner quelques comptes répartis dans le temps. En premier lieu, le *computus de cera et speciebus* de l'apothicaire Jean Marci pour les années 1338 à 1342, dont elle édite avec scrupule les notices consacrées aux épices dans la dernière partie de son livre. Choix judicieux car ce compte – dont la place dans ce que l'on pourrait appeler la « chaîne comptable » est parfaitement mise en évidence – offre de nombreux détails. Mis bout à bout, traduits en tableaux et graphiques, ils permettent, au moins pour certaines années, de caractériser le stock d'épices que l'apothicaire avait à sa disposition, comment il l'avait constitué à partir de versements d'officiers et châtelains (qui, eux-mêmes, percevaient des redevances) ou à partir d'achats en gros ou de réassorts en fonction des besoins propres créés par certains déplacements ou d'autres circonstances. Les précisions fournies par le compte de Jean Marci autorisent, d'autre part, à dresser le profil de consommation des différents hôtels formant la cour de Savoie (ceux, respectivement, du comte Aymon, de la comtesse Yolande et des enfants), à établir aussi un prix moyen pour chaque épice. Il y a là de solides matériaux pour l'historien de l'économie comme pour celui de l'alimentation. D'autant que, franchissant presque un siècle, F. A. soumet à la même grille d'analyse les comptes journaliers des dépenses de l'hôtel du duc Amédée VIII (1422-1423) et de ses deux fils aînés, le prince de Piémont et le comte de Bâgé (1425-1426). Ce qui permet de faire d'utiles comparaisons avec le livre de recettes culinaires de Maître Chiquart qui officie à la même époque dans les cuisines ducales.

La plupart des observations de F. A. confirment ce que l'on savait déjà – l'auteur, qui maîtrise l'abondante bibliographie sur le sujet, le reconnaît d'ailleurs volontiers. L'ampleur et la diversité de la gamme utilisée sont à leur maximum à la fin du Moyen Âge : une vingtaine d'épices pour l'hôtel du comte Aymon, une quinzaine pour celui du duc Amédée VIII, soit des chiffres conformes à ce que l'on observe dans les livres de cuisine et les autres comptes de l'époque, y compris pour la relative homogénéisation du XV^e siècle. Celle-ci renforce la prépondérance des trois grandes épices, en premier lieu le gingembre, suivi du poivre et, loin derrière, de la cannelle. Le raffinement de la table d'Amédée VIII est attesté par le recours au gingembre blanc – variante décortiquée du rhizome, plus difficile à conserver – et à la graine de paradis, épice extrêmement coûteuse. L'importance du sucre confirme la proximité du goût savoyard avec celui de l'Italie, et ceci dès le XIV^e siècle. Le poivre semble en recul dès le XIV^e siècle, dans la mesure où il n'est quasiment plus acheté : il n'est présent dans le stock que parce qu'il est perçu sous forme de redevance, probable héritage de l'époque où il était encore une épice fort recherchée.

À ce premier travail, on peut certes reprocher des analyses un peu trop répétitives : il n'était sans doute pas besoin, pour chacun des comptes, de décrire les approvisionnements mois par mois. La place gagnée sur ces aspects aurait permis d'en consacrer davantage à la description codicologique des registres et des rouleaux – dans la perspective de la nouvelle « diplomatie comptable ». Quelques menues erreurs émaillent le propos : la plus curieuse est celle qui consiste à dénommer « noix *de* muscade » la noix muscade. Ce qui n'entache en rien la qualité et la solidité de ce livre.

Bruno LAURIOUX

Cédric Michon (dir.), *Conseils & conseillers dans l'Europe de la Renaissance, v. 145 – v. 1550*, Rennes-Tours, Presses Universitaires de Rennes, « Renaissance » – Presses Universitaires François Rabelais, 2012, 467 p.

Après avoir rassemblé les notices biographiques de 43 conseillers de François I^{er} en 2011, Cédric Michon étend le champ de ses investigations sur le Conseil et les conseillers à l'Europe entière et à une période plus vaste qui s'étend du milieu du XV^e au milieu du XVI^e siècle environ. Les différentes contributions traitent ainsi de l'Angleterre des Tudor (S. Gunn), des pays de langue française (royaume de France – C. Michon – et duché de Bourgogne – J.-M. Cauchies), des différentes possessions des Habsbourg (J. Martínez Millán et H. Noflatscher), du Portugal (R. Costa-Gomes), de l'Italie (Naples – G. Muto – et Milan – P. Savy – avant la domination espagnole), de la Hongrie (D. Harai) et de l'empire ottoman (M. Kunt et Z. Nevin Yelçe). Comme le regrette C. Michon, il manque des études sur le Danemark, la Suède ou la Russie, tandis que plusieurs États italiens et allemands sont absents, mais les espaces couverts par l'ouvrage sont déjà suffisamment vastes pour nourrir des comparaisons fructueuses, d'autant que l'introduction et l'essai conclusif s'attèlent à cette tâche de manière détaillée. Outre la qualité des différentes contributions, l'intérêt de l'ouvrage réside justement dans cet effort de synthèse qui montre par ailleurs combien l'entreprise dans son ensemble doit à la réflexion de C. Michon, dont les deux ouvrages qu'il a dirigés en quelques années sur le sujet proposent une manière intéressante et efficace d'organiser la recherche collective et de la coordonner avec une recherche personnelle. *Les Conseillers de François I^{er}* comme *Conseils & conseillers dans l'Europe de la Renaissance* articulent en effet les contributions de spécialistes éminents et d'assez longs essais synthétiques que C. Michon produit seul. Cela lui permet de traiter ses problématiques à une échelle autrement plus vaste qu'il n'aurait pu le faire dans le cadre d'un travail de recherche solitaire.

Pour tous les territoires envisagés, la période correspond au passage d'un entourage informel de conseillers autour du souverain à un Conseil en voie d'institutionnalisation. C'est l'objet même du livre que d'étudier l'étape décisive de ce processus – qui a parfois commencé longtemps avant le milieu du XV^e siècle – en étant attentif aux contextes politiques variés et aux différences chronologiques. Malgré les variations, une constante ressort tout de même – à l'exception de la Hongrie qui est la seule monarchie élective étudiée dans l'ouvrage –, à savoir le fait que ce siècle à cheval sur le Moyen Âge et les temps modernes est celui d'un avantage certain du prince face à son Conseil. Ainsi, de manière paradoxale, le Conseil qui s'institutionnalise dépend aussi de plus en plus fortement de la volonté personnelle du souverain et les conseillers qui y sont nommés le sont d'abord et avant tout en fonction des liens personnels qui les unissent au monarque. Cette institutionnalisation imparfaite et cette omniprésence du prince permettent donc de saisir combien la formation de l'État moderne est plus subtile que le passage d'un État domestique à un État bureaucratique.

Parce que l'entrée au Conseil dépend avant tout de la faveur du prince, ceux qui y ont un rôle prééminent sont souvent ceux qui occupent une place centrale à la Cour et les divisions au sein du premier sont d'ailleurs souvent celles qui divisent la seconde. L'Hôtel du roi et le Conseil jouent donc un rôle central et souvent complémentaire dans la vie politique à la Renaissance et les courtisans sont de plus en plus souvent amenés à endosser une responsabilité bureaucratique au sein du Conseil, leur présence lors des réunions de celui-ci devenant un signe de faveur au même titre que l'attribution d'un office domestique. Cet aspect se retrouve d'ailleurs dans la figure du protecteur du Conseil : favori du prince, choisi par ce dernier pour présider le Conseil et servant de ce fait d'intermédiaire entre le premier et le second, il occupe

souvent en parallèle un place centrale à la Cour dans la redistribution des faveurs à mesure que son rôle politique s'affirme.

L'ouvrage s'intéresse donc autant au Conseil – c'est-à-dire au Conseil restreint – qu'aux conseillers, le terme étant pris dans un sens restrictif, puisque ne sont pas envisagés tous les personnages qui portent le titre de conseiller, mais uniquement ceux qui ont régulièrement siégé au conseil et qui ont ainsi participé à la prise de décision.

Le nombre de nobles reste élevé dans les différents Conseils européens, même s'il ne s'agit pas toujours de la noblesse la plus puissante. Ce rôle essentiel de la noblesse prouve combien la formation de l'État moderne repose sur la collaboration entre les nobles et le prince. La domination foncière ne suffit plus à faire la puissance nobiliaire et les grands seigneurs se doivent d'être présents à la Cour et appelés au Conseil, mais il ne faut pas interpréter cette vérité dans le sens d'une perte de pouvoir de la noblesse. Au contraire, si les nobles dominent les Conseils c'est bien que les princes ont besoin de leurs réseaux locaux. Le Conseil apparaît dès lors comme un point de contact, non seulement entre le prince et les élites, mais aussi entre la monarchie et les provinces, le centre et les périphéries.

Cette prééminence de la noblesse ne doit cependant pas faire oublier qu'il y a de plus en plus d'hommes nouveaux dans tous les Conseils à travers l'Europe. Ce sont d'abord des juristes, choisis par le prince parce qu'ils cumulent compétence technique et fidélité/dépendance (théorique) à son égard. La figure du secrétaire, distincte de celle du juriste, est également centrale puisque leur influence devient partout prépondérante. Cependant, cette influence dépend toujours, elle aussi, de la faveur du prince, et c'est celle-ci et non leur seule compétence technique qui permet aux secrétaires d'acquérir un poids politique de premier plan.

En balayant un espace géographique très large et en se fixant sur une période clef de la construction/formation de l'État moderne, *Conseils & Conseillers dans l'Europe de la Renaissance* apporte donc à la fois une multiplicité d'éclairages nationaux de grande qualité, mais également une synthèse complète sur le principal organe de gouvernement à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle et sur les hommes qui le composent. L'ouvrage entretient évidemment un lien organique avec le précédent, *Les Conseillers de François I^{er}*, qui posait, dans un cadre chronologique et géographique plus restreint, un certain nombre d'hypothèses de travail qui sont ici explorées de façon plus systématique. Avec leurs ambitions et leurs caractéristiques propres, ces deux ouvrages proposent une réflexion précieuse pour des historiens qui travaillent sur des sujets aussi divers que la genèse de l'État moderne, les institutions, la société politique, la Cour, la noblesse ou les élites politiques à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne.

Matthieu GELLARD

Prisonniers de l'Empire céleste, Le désastre de la première ambassade portugaise en Chine. Récits et témoignages portugais et chinois (1517-1524), textes édités par Pascale Girard et João Viegas, Paris, Chandeigne, 2014, 351 p.

Cet ouvrage est un dossier documentaire, rassemblant des témoignages portugais et chinois sur un épisode peu connu des relations entre Europe et Asie, à savoir le début des contacts officiels entre Portugais et Chinois à partir de 1511. La rencontre se termine dramatiquement puisque vingt-trois Portugais sont exécutés à Canton en 1523, tandis que la Chine se ferme au grand commerce maritime.

Cette première ambassade portugaise en Chine s'inscrit dans le contexte de l'installation des Portugais en Asie, qui commence en 1498 avec l'arrivée de Vasco de Gama à Calicut. Dès 1510, les Lusitaniens conquièrent Goa qui devient la capitale de l'*Estado da Índia* et s'insèrent rapidement dans les réseaux commerciaux locaux, au besoin par la force. La prise de Malacca en 1511 marque un tournant dans la progression des Portugais vers l'Extrême-Orient et leur ouvre la possibilité de commercer et de nouer des relations diplomatiques avec l'Empire du Milieu. Le premier Portugais à fouler le sol chinois en 1513 est Jorge Álvares, comptable de la factorerie (l'entrepôt commercial) de Malacca. Les relations prennent une tournure plus officielle avec le départ en 1517 d'une ambassade sur ordre du roi Manuel I^{er}. Celle-ci est conduite par le capitaine Fernão Peres de Andrade et Tomé Pires, apothicaire et auteur de la *Suma Oriental*, un précis de géographie économique de l'Asie du Sud-Est. En septembre 1517, l'ambassade parvient à Canton, où elle est accueillie par les autorités locales, avant de partir pour Pékin en janvier 1520. Sur la route, les Portugais sont reçus à Nankin par l'empereur Zhengde, avant d'atteindre la capitale en 1521. Mais dès l'automne 1520, les rapports se dégradent entre les deux parties : une ambassade conduite par des Malais vient demander des sanctions contre les Portugais ayant conquis Malacca, tandis que deux censeurs du Guangdong font parvenir à la cour des rapports très défavorables aux nouveaux venus, soulignant leur mépris des lois de l'empire et leur violence à l'encontre des autres marchands. La mort de l'empereur Zhengde en avril 1520 complique encore la tâche des Portugais qui rentrent à Canton en septembre 1521 pour y être emprisonnés par les autorités chinoises. En septembre 1523, à la suite d'une sentence impériale, vingt-trois des prisonniers portugais qui restaient du groupe initial sont exécutés à Canton, tandis que Tomé Pires meurt de maladie en prison l'année suivante. La première ambassade portugaise en Chine se termine donc sur un échec cuisant pour les Lusitaniens. Ces derniers finissent néanmoins par nouer des contacts commerciaux avec l'Empire du Milieu grâce à leur installation à Macao dans les années 1550.

Les textes ici rassemblés et traduits visent à fournir un récit à plusieurs voix de cette première rencontre entre Portugais et Chinois et à comprendre les raisons ayant conduit à l'échec de l'ambassade. En croisant les témoignages des deux parties, l'ouvrage cherche, d'une part, à comprendre comment Portugais et Chinois se perçoivent réciproquement et à déterminer leurs objectifs distincts, et d'autre part, à souligner la diversité des acteurs à l'intérieur même de chaque camp. Les textes font ainsi apparaître de part et d'autre des réseaux complexes de marchands, d'aventuriers ou de fonctionnaires. Surtout, ils révèlent l'impossible conciliation des points de vue entre des Portugais, persuadés de conduire une véritable ambassade, et des Chinois déniaient ce statut à la délégation conduite par Tomé Pires. Les Portugais proposent aux Chinois un traité d'amitié, ce qui suppose une égalité entre les partenaires, mais cette requête n'a aucun sens aux yeux des Chinois qui ne reconnaissent que l'existence de pays tributaires. Les nouveaux venus sont également perçus comme menaçants au point d'aboutir à la constitution en Chine d'une véritable légende noire des Portugais, accusés notamment d'anthropophagie.

Pour reconstituer cette histoire à multiples facettes, le dossier documentaire associe des sources portugaises, italiennes et chinoises, mais il cherche également à mettre en parallèle des témoignages directs de l'ambassade et des documents plus tardifs dans le but de montrer comment se construit la mémoire autour de cet événement. L'ouvrage rassemble donc des lettres des prisonniers de Canton, bien connues des historiens et conservées à Lisbonne et à Paris et dont il n'est parvenu que des copies, mais également une lettre du marchand toscan Giovanni da Empoli, rédigée à Lisbonne en 1515, dans le but d'éclairer les réalités économiques du terrain asiatique. Des extraits de la *Suma Oriental* (1515) de Tomé Pires et des *Décales da Ásia* du

chroniqueur João de Barros (1563) fournissent un éclairage littéraire sur les événements. À côté des témoignages portugais, le dossier présente l'intérêt d'offrir le point de vue des non-Européens grâce à la traduction de sources chinoises. Ces dernières sont hétérogènes, rassemblant des extraits d'Annales de règne, un passage de l'*Histoire officielle des Ming* ou encore des extraits d'œuvres plus littéraires. Elles ont en commun leur caractère compilatoire et elles ne sont donc pas des sources de première main. Elles permettent néanmoins de fournir un contrepoint intéressant aux documents portugais tout en soulignant les divergences au sein du monde chinois sur l'arrivée des Lusitaniens.

Les textes sont accompagnés d'une solide introduction, rédigée par P. Girard, qui replace les documents dans leur contexte et fournit un éclairage sur les sources chinoises. L'ensemble s'enrichit de plusieurs illustrations, tandis que l'appareil critique se compose d'importantes notes regroupées à la fin du livre et d'une bibliographie. Nul doute que cet ouvrage sera d'un grand intérêt pour tous ceux qui s'intéressent aux relations entre l'Europe et l'Asie et qui souhaitent sortir d'un regard trop eurocentré sur les événements pour accéder au point de vue chinois.

Hélène VU THANH

Matthieu Lahaye, *Le Fils de Louis XIV : Monseigneur le Grand Dauphin (1661-1711)*, Seyssel, Champ Vallon, « Époques », 2013, 422 p.

De tous les membres de la famille royale au temps de Louis XIV, Monseigneur, seul fils légitime survivant du souverain, paraît le plus négligé. L'influence historiographique de Saint-Simon, mémorialiste exquis mais impitoyable avec ceux qu'il dédaignait, voire excérait, est grandement responsable de son image falote. Mais peut-on concevoir que celui-ci incarnait un néant d'un demi-siècle (il mourut peu avant son cinquantième anniversaire) ? C'est ce que M. Lahaye aspire à réfuter dans cet ouvrage issu de sa thèse de doctorat, à laquelle il est plusieurs fois fait référence dans les notes de bas de page, ce qui peut décontenancer le lecteur simple amateur éclairé.

Organisé selon un rythme ternaire, animé par une rhétorique ornée, on pourrait parfois reprocher à ce livre une tendance à la conceptualisation systématique, faisant abstraction des circonstances et de certaines évolutions. S'appuyant sur les travaux d'Arlette Jouanna, l'auteur présente la noblesse comme étant « avant tout une notoriété », « sanctionnée par un capital économique permettant un genre de vie spécifique, mais aussi une dignité publique conférée par des charges » (p. 276). Ce schéma est moins applicable au XVII^e siècle, qui vit une évolution « *from valor to pedigree* », pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Ellery Schalk (1986). Néanmoins, le livre de M. Lahaye a un indéniable intérêt. C'est bien plus qu'une biographie. L'importance de Monseigneur pour l'État dépassant sa propre existence, il ne pouvait en être autrement. Dès sa naissance, il contribua à la puissance de son père, qui venait d'entamer son gouvernement personnel (et non son règne personnel [p. 79 et 183], débuté en réalité en 1651 à la proclamation de sa majorité). Dans cette perspective, l'éducation du prince était primordiale aux yeux du roi, héritier tant de la dynastie des Bourbons en France que de celle des Habsbourg d'Espagne. En tant que fils de Marie-Thérèse d'Autriche, il incarnait l'espoir d'installer un Bourbon sur le trône d'Espagne, Charles II n'ayant pas eu d'enfant. Virtuellement, le Grand Dauphin était perçu comme un « Louis I^{er} d'Espagne » destiné à recueillir l'héritage maternel. M. Lahaye l'avait déjà démontré dans un article paru dans la *Revue historique* (n° 647,

2008, pp. 605-626). Finalement, ce fut son fils cadet, le duc d'Anjou, qui monta sur le trône d'Espagne. Monseigneur fut un transmetteur de pouvoir royal, sans l'avoir lui-même exercé, la longévité de son père en ayant été la cause. Il fut le Dauphin le plus âgé, battant le « record » du futur Louis XI qui le fut pendant trente-huit ans (et non trente-neuf, p. 184).

La première partie de l'ouvrage montre comment, dès sa naissance, son autorité future fut élaborée, à l'ombre de la fabrication de celle de son père, présentée comme le modèle à suivre tant par l'image que par les textes. L'éducation du prince fut particulièrement soignée, même si le jeune garçon ne donnait pas toujours entière satisfaction. Elle faisait pleinement partie de la construction de la gloire de Louis XIV. L'enjeu était de transmettre au fils les « stratégies de la gloire ». Le Dauphin était appelé à incarner un idéal monarchique, ne serait-ce qu'en maîtrisant « la langue de la souveraineté » (p. 141) par la connaissance de la rhétorique, de la guerre, de l'architecture, de arts décoratifs, de la piété, sans oublier la maîtrise de soi, donc de son propre corps, chose que l'on oublie souvent, du fait de l'obésité précoce du prince et de l'apoplexie dont il fut victime en 1701.

La deuxième partie du livre précise comment la personne du Dauphin soutenait tant l'autorité du roi que la sienne en développement. Sa naissance et son baptême ont servi à asseoir l'autorité de Louis XIV, qui parvint très tôt à assurer la continuité dynastique, évitant les complots et spéculations qui avaient marqué le règne de Louis XIII.

Outil diplomatique, son mariage avec la sœur de l'Électeur de Bavière, le versatile Maximilien-Emmanuel, devait sceller une alliance qui ne se concrétisa pas dans un premier temps. Elle s'accomplit tardivement grâce à l'opportunisme de l'Électeur, ambitieux sans en avoir les moyens. Cette alliance posa plus de problèmes à la France qu'autre chose, et ce jusqu'à la guerre de Succession d'Autriche. Cet impératif diplomatique arrivait au moment même où Louis XIV abandonnait progressivement sa condition d'homme adulte. De fait, le roi dissuada vainement son fils d'entretenir une maîtresse, y compris après la mort de la Dauphine. Cela fut cause de dissensions entre père et fils, perceptibles à travers leurs actes respectifs. La situation pouvait être d'autant plus critique que Monseigneur était par moments impliqué bien malgré lui dans des affaires de triangle amoureux, notamment avec Mlle de Choin (épousée secrètement en 1695), qui mena en même temps « des intrigues galantes » avec le sexagénaire Luxembourg et Clermont-Chatte, cornette des cheveu-légers (et non « corvette », p. 205). Néanmoins, l'union entre Choin et le Dauphin, même si elle n'était pas exempte d'écarts conjugaux, ainsi avec des comédiennes (p. 206), assura une certaine stabilité, au même titre que l'établissement d'une Cour à Meudon, parallèle à celle de Versailles.

En tant que futur souverain, le Dauphin avait pour tâche de montrer ses aptitudes au commandement – fût-il symbolique – afin d'asseoir son autorité militaire, inhérente à la confusion des pouvoirs caractéristique de la monarchie française à l'époque moderne. Monseigneur n'eut aucune action militaire concrète à son actif. Le siège de Philippsbourg fut l'œuvre de Vauban (1688). Pire encore, son statut d'héritier du trône le rendait trop précieux pour livrer une bataille susceptible d'être malheureuse. Quelles auraient été les conséquences d'une capture du prince ? Quand Louis XIV ou Monseigneur se trouvaient à l'armée, la prudence était de mise de la part des généraux. La présence du prince bridait ceux-ci dans leurs initiatives et, de fait, dans leur autonomie, sans que cela eût eu forcément à voir avec une quelconque « stratégie de cabinet ». Le cas du duc de Bourgogne, étudié à titre de comparaison, le souligne avec gravité, ne serait-ce qu'en songeant à la mésentente avec le duc de Vendôme, par ailleurs protégé de Monseigneur. Celui-ci dut temporairement le désavouer, car il aurait été malaisé pour lui de le soutenir face à son propre fils. Il

n'est pas étonnant qu'une fois Monseigneur parti de l'armée de Flandre, les batailles furent livrées, comme à Neerwinden le 29 juillet 1693 (et non Steinkerque, bataille qui se livra le 3 août 1692, p. 208). Le départ ou la non-venue du prince à l'armée était perçu comme un soulagement pour le général présent, à l'instar de Villars, qui parvint à empêcher Monseigneur de venir à l'armée de Flandre en 1709, assez facilement au vu de la délicatesse de la situation. M. Lahaye fournit ces informations avec une grande précision, mais que la réduction contraignante de la thèse initiale sous forme de livre aux dimensions plus modestes a parfois brouillé, par exemple sur certaines références (à la note 6 de la page 219, « t. II, p. 7 : lettre du duc de Bourgogne à Philippe V... » fait référence au deuxième volume des *Lettres du duc de Bourgogne au roi d'Espagne Philippe V et à la reine*, Paris, Laurens, Société de l'Histoire de France, 1916 et non aux *Mémoires du maréchal de Villars*). Plus aucun Dauphin après lui ne commanda une armée, le fils de Louis XV (mort en 1765 et non en 1751, p. 262) n'ayant fait qu'accompagner son père.

Déterminant fut en revanche le rôle de Monseigneur au Conseil, à propos de la succession d'Espagne. « Soutien indéfectible » du roi (p. 277), il contribua largement à la politique de grandeur dynastique menée par celui-ci. Il incarnait une inflexion de la politique, qui ne se bornait plus au seul souci du territoire français. Les conquêtes territoriales devinrent même secondaires, par rapport aux guerres allant jusqu'à la paix de Nimègue (1678), voire jusqu'à la trêve de Ratisbonne (1684). Ces nouvelles manières ne furent pas toujours comprises par la suite, et seule la Révolution française retourna aux anciens principes français de la conquête.

La dernière partie de l'ouvrage, intitulée « Fabriquer une autorité », aspire à démontrer comment le Dauphin chercha à « faire autorité par lui-même » (p. 281). Son portrait par Hyacinthe Rigaud au siège de Philippsbourg, reproduit à la page 296, est censé montrer que « pour une fois, le Dauphin n'est pas représenté en présence de son père, et semble, grâce à sa gloire militaire, s'imposer comme une autorité autonome ». L'« autorité politique et sociale » est, dit M. Lahaye, soulignée par exemple avec « un ornement en godron sur la cubitière ». Or, un tableau similaire, réalisé par l'atelier de Rigaud, représente le duc de Berwick à la prise de Nice. Bien que fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II, il est difficilement concevable de considérer que ce tableau avait pour fonction d'asseoir une autorité politique et sociale, surtout que l'ornement sur la cubitière est le même que celui sur le portrait de Monseigneur. La démonstration peut être ici considérée comme gratuite, d'autant plus qu'à d'autres occasions, M. Lahaye expose de façon plus convaincante l'« autorité politique et sociale » du Dauphin, comme lorsqu'il évoque ses châteaux et la cour parallèle qui s'était établie à Meudon. Néanmoins, l'ombre tutélaire du père planait souvent, ne serait-ce qu'avec la Maison militaire et civile (cette dernière appartenant en réalité à celle du roi). Le Dauphin restait un futur roi, donc d'un rang inférieur. Ses obsèques le rappelèrent bien (sans grande possibilité de comparaison, le dernier Dauphin mort du vivant de son père remontait à 1536, aussi est-il fort difficile d'établir une théorie sur les « deux corps du Dauphin »), mais la hâte de l'enterrer fut aussi due à la crainte de la contagion (il mourut de la petite vérole). L'influence de Peter Burke (*The Fabrication of Louis XIV*, 1992) et de l'école cérémonialiste (Ernst Kantorowicz, *The King's two bodies*, 1957 ; Ralph E. Giesey, *The Royal funeral ceremony in Renaissance France*, 1960) ouvrent et ferment respectivement l'ouvrage de M. Lahaye, revendiquant ostensiblement la volonté de suivre les traces de ces grands historiens, ce qui ne doit pas faire perdre de vue le caractère neuf de ce travail sur le Grand Dauphin, sorti d'un purgatoire historique ayant éclipsé ce fils et père de roi qui ne le devint jamais lui-même.

Fadi EL HAGE

Bertrand Fonck, *Le Maréchal de Luxembourg et le commandement des armées sous Louis XIV*, Seyssel, Champ Vallon, « Époques », 2014, 641 p.

François-Henri de Montmorency-Luxembourg (1628-1695) fut l'un des généraux les plus marquants de la seconde moitié du règne de Louis XIV, après l'époque de Turenne et avant celle de Villars. Bertrand Fonck a consacré ses recherches à ce personnage depuis une décennie, sa thèse de l'École nationale des Chartes ayant abouti à une thèse de doctorat soutenue en 2011 à l'Université Paris IV Sorbonne, sous la direction d'Olivier Chaline. La publication de ses travaux chez Champ Vallon est donc la bienvenue, d'autant plus que la dernière biographie scientifique remonte à plus d'un siècle.

Luxembourg est un personnage pittoresque et majeur dans l'histoire de la noblesse française au XVII^e siècle. Fils posthume du fameux duelliste Montmorency-Bouteville, exécuté pour avoir contrevenu aux édits royaux, il était issu de la fameuse famille des Montmorency, dont l'importance politique n'avait fait que décroître depuis la mort du connétable Henri I^{er} de Montmorency (1614). L'exécution de Henri II, dernier représentant de la branche aînée de cette famille, après avoir suivi Gaston d'Orléans dans sa rébellion en 1632, mit fin aux ambitions politiques du lignage.

Le jeune Bouteville (qui épousa l'héritière du duché de Piney-Luxembourg) conserva sa vie durant l'orgueil de son appartenance aux Montmorency. Aussi est-ce pour cela qu'il soutint régulièrement la prétention de ne pas rouler avec ses pairs lorsqu'il était lieutenant général des armées du roi, voire de commander par supériorité de lignage les maréchaux de France, même s'il fit plutôt valoir cette revendication lorsqu'aucun maréchal plus ancien que lui n'était présent à l'armée...

D'abord client de Condé, il le suivit à la fin de la guerre de Trente ans puis durant la Fronde, ce qui faillit briser sa carrière. L'appui de Monsieur le Prince fut essentiel pour qu'il revînt au service de l'État, malgré une période de mise à l'écart relative. Les années allant de 1668 à 1675 furent celles de son ascension, au moment même où le commandement des armées vécut ses plus grandes évolutions. En effet, Turenne avait gagné en importance du fait de l'épanouissement de ses talents militaires, et non à cause de la charge creuse de maréchal général des camps et armées du roi, à propos de laquelle B. Fonck est victime le plus souvent des mêmes confusions que la plupart des historiens ayant évoqué la charge (p. 102, 198 et 207, mais il est néanmoins plus exact à la p. 435). Même si Louis XIV avait tâché au départ de séparer Condé de ses clients, Luxembourg put le rejoindre, notamment à l'occasion de la bataille de Seneffe (1674), l'une des plus indécises et sanglantes du règne de Louis XIV. Déjà victime de son déclin physique (goutteux, il était à plusieurs reprises incapable de monter à cheval), Condé y avait montré un discernement limité quand, après avoir défait l'arrière-garde de Guillaume d'Orange et par un esprit de fougue hors de propos, il poursuivit le combat dans une action meurtrière et finalement inopportune, en dépit des avertissements du chevalier de Fourilles. Il faut donc quelque peu nuancer les considérations exposées à la page 124 dans la phrase : « Le héros de Rocroi retrouva à cette occasion toute son énergie et fit preuve de son ardeur habituelle, au risque de trop en faire. » Celles-ci sont inspirées des *Mémoires* de Gourville (la référence en note n'est pas exacte ; il s'agit apparemment des pages 75 à 77 du deuxième volume, édité en 1895 par Léon Lecestre), qui était un proche de Condé, en tant qu'intendant de la Maison de celui-ci. Son témoignage a un parti pris favorable à son maître, même si la critique de la poursuite du combat apparaît subrepticement, à travers les paroles du marquis de Villeroy (Gourville, *op. cit.*, p. 78). Seulement, ce dernier est victime d'un mauvais *a priori* historiographique, ce qui a pu provoquer la négligence de ses propos. L'affaire de Seneffe est également présentée

à travers « le témoignage de Gaspard de Chavagnac » (p. 418), nom récurrent dans l'ouvrage de B. Fonck (bien plus que ne pourrait le laisser croire l'index), qui le sollicite à de nombreuses reprises comme un témoignage de première main et de premier ordre. Or, au moins depuis *La France littéraire* de Quérard au XIX^e siècle, et plus récemment avec Jérôme Delatour (« Le Procès de Cinq-Mars et de Thou », *Les Procès politiques (XIV^e-XVII^e siècle)*, sous la direction d'Yves-Marie Bercé, Rome, École française de Rome, 2007, p. 354, note 12), nous savons que les *Mémoires de Gaspard de Chavagnac* sont apocryphes (Courtiz de Sandras sembla y avoir contribué). Aussi ne peut-on les utiliser comme les autres Mémoires sollicités, authentiques ceux-là. Les *Mémoires de Saint-Hilaire*, très présents également, s'avèrent par moments une compilation de gazettes, mais les citations choisies par B. Fonck ne sont pas concernées (nous en profitons pour signaler que la référence oubliée à la note 6 de la page 333 de l'ouvrage est la page 135 desdits Mémoires).

En revanche, l'usage des correspondances conservées au SHD (où exerce l'auteur) est exemplaire pour suivre les actes et opinions de Luxembourg, de même que les réflexions de certains de ses pairs et subalternes. Nous découvrons de cette façon les relations parfois compliquées qu'il entretenait avec Louis XIV et Louvois. S'il obtint la dignité de maréchal de France à l'occasion de la fameuse « monnaie de Turenne » (1675), ses actions comme général d'armée (et non comme maréchal de France, confusion courante qui n'est pas évitée par l'auteur) s'avèrent mitigées en Allemagne en 1676, avant d'être meilleures en Flandre en 1678. Malgré ce succès final cinq jours après la signature du traité de Nimègue (10 août 1678), Luxembourg était pourtant loin d'être le général le plus en vue du moment (p. 145). En effet, Créquy, épigone de Turenne, était en réalité considéré comme tel. Il était appelé à être le principal général des guerres à venir (il commanda l'armée lors du siège de Luxembourg en 1684), mais mourut prématurément avant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. On aurait pu affirmer que ce décès était survenu opportunément, si Luxembourg n'avait pas manqué le début du conflit à cause de la disgrâce consécutive à l'Affaire des Poisons en 1680.

Ce fut à partir de 1690 que le maréchal de Luxembourg révéla ses talents supérieurs à la guerre, ayant gagné en maturité et agi de façon plus réfléchie et raisonnable, à l'instar de Créquy après 1675 (cas auquel B. Fonck fait référence, ainsi à la page 579). La faveur dont il jouissait alors lui fit rêver une position supérieure, qu'il semblait percevoir moins par le prisme d'un titre supérieur (le fameux rêve du rétablissement de l'office de connétable ?) que par l'ancienneté de la Maison de Montmorency. Luxembourg commandait au-dessus de ses pairs présents dans la même armée que lui parce que, depuis le 1^{er} août 1675, quand au moins deux maréchaux se trouvaient dans une seule et même armée, le plus ancien commandait et avait autorité sur son cadet. Il s'agit de la seule raison. Ce n'était pas une « reconnaissance » d'un quelconque ascendant (p. 187), mais juste un état de fait, établi par Louis XIV. Les succès acquis (*ibid.*) justifiaient sa reconduction de 1690 à 1694 à la tête de l'armée de Flandre, mais seule l'ancienneté le distinguait de ses pairs présents à ses côtés. En dehors du théâtre de la guerre, il avait préséance sur les maréchaux plus récents que lui, mais les maréchaux de Bellefonds et d'Humières, promus en 1668 et morts seulement en 1694, l'avaient sur lui. Aussi est-ce en partie pour cela qu'il voulut revendiquer le relèvement du « rang de la première érection de la pairie de Piney-Luxembourg » (p. 199), alors qu'il n'avait obtenu ce duché-pairie que par son mariage avec l'héritière dudit duché-pairie (l'affaire scandalisa Saint-Simon). Le maréchal voulut à tout prix relever l'ancienne puissance nobiliaire des Montmorency, en vain. Le livre de B. Fonck montre à quel point Luxembourg avait eu du mal à percevoir et à s'adapter à l'évolution de la noblesse au sein du royaume de France. C'est l'un des aspects les plus remarquables de son ouvrage, qui s'avère par ailleurs double.

En effet, c'est comme s'il était constitué de deux ouvrages bien distincts, l'un sur la vie de Luxembourg, l'autre sur le commandement des armées sous Louis XIV à partir de l'exemple de ce général. Le choix de partir de ce seul exemple est opportun, dans la mesure où il évite les conceptualisations et autres généralisations abusives. Car la grande qualité de l'auteur est de ne pas se laisser attirer par ces sirènes globalisantes, en semblant plutôt adhérer (à juste titre) à la remise en cause du concept de « révolution militaire », expression tellement utilisée à tort et à travers qu'elle en a été vidée de son sens (elle est par ailleurs contestable quand on quitte les vues générales pour se pencher utilement sur les détails). Grâce à l'exemple de Luxembourg, nous percevons mieux l'enjeu du front de Flandre, le problème de la discipline des troupes (p. 339), le poids du roi et de Louvois (à qui succéda son fils Barbezieux) dans les opérations, mais aussi la soumission de Luxembourg par intérêt personnel, « par peur des conséquences d'un échec et par calcul politique » (p. 450). Il était moins prompt à l'autonomie que Turenne. Cela aboutit à des moments d'immobilisme, comme lors de la campagne de 1694, ou à des phases d'actions lorsqu'elles lui étaient ordonnées. B. Fonck présente logiquement Luxembourg plus comme l'héritier de Condé que de Turenne, le parallèle entre la sanglante victoire de Neerwinden (1693) et Seneffe (p. 371) suggérant une continuité dans la démarche, n'épargnant pas le sang des hommes quand il s'obstinait dans un combat. Entre 1690 et 1693, Luxembourg remportait un grand succès par an, ce qui lui avait valu le surnom de « tapissier de Notre-Dame ». Sa disparition brutale en 1695 fut d'autant plus ressentie que son successeur, Villeroy, ne s'avéra pas à la hauteur en tant que général d'armée (il était meilleur en commandant une aile). Les 300 pages consacrées au commandement des armées resteront pour longtemps une référence pour quiconque voudra l'étudier, en prenant l'exemple d'un autre général ou en réalisant une étude de synthèse.

Volumineux par sa taille, remarquable par son approche biographique et thématique poussée, l'ouvrage de B. Fonck rejoint les nombreux travaux de recherche récents sur l'histoire militaire de la France moderne, sujet en pleine expansion historiographique, mais également les travaux remarquables de prédécesseurs, tels Camille Rousset et Louis André, dont les ouvrages continuent de faire autorité à juste titre.

Fadi EL HAGE

Serge Dauchy, Véronique Demars-Sion, Hervé Leuwers et Sabrina Michel (dir.), *Les Parlementaires acteurs de la vie provinciale, XVII^e-XVIII^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Histoire », 2013, 310 p.

Cet ouvrage collectif, issu d'un colloque de 2011, est organisé autour d'un fil directeur : le rôle des magistrats des cours souveraines que sont les parlements dans la « vie provinciale ». Il participe d'un travail d'exploration collective engagé depuis une dizaine d'années sous formes de rencontres donnant lieu à publication. Après une rapide introduction récapitulative des organisateurs du colloque, il se divise en trois parties. La première est composée d'une série de monographies concernant les relations entretenues par les États provinciaux (Béarn, Navarre, Soule et Bourgogne) avec les intendants, les gouverneurs, mais aussi les capitouls. Globalement, l'ensemble réaffirme le rôle de porte-parole collectif des revendications provinciales, tout en valorisant les concurrences institutionnelles et les tensions, plutôt que les complémentarités et les solidarités locales. La contribution de R. Grevet se distingue en mettant en

perspective la « confrontation tripartite » entre parlements, intendants et assemblées représentatives à l'échelle du royaume à partir des années 1750. Dressant les grandes lignes d'une dynamique institutionnelle complexe, il explique que les tensions entre intendants et parlements doivent être considérées dans le contexte des tentatives successives de réforme administrative et mis en regard de leur affaiblissement respectif face aux assemblées provinciales. L'étude monographique consacrée par C. Coulomb au rôle provincial de l'avocat Claude Rémy Buirette de Verrières, avocat au Parlement de Paris puis avocat du Tiers, témoigne aussi de ce glissement, à travers l'analyse des engagements dans la vie publique de cet avocat, qui prend notamment la forme d'écriture d'ouvrages consacrés à l'histoire locale. En 1773, il valorise la « ville patriote », qui vient d'être dotée d'un Conseil supérieur à la suite de la réforme Maupeou, alors que son projet d'Annales historiques de 1788 fait l'éloge de la révolte parlementaire.

La deuxième partie s'intéresse à la place des parlementaires dans l'espace public provincial. Cette notion n'est pas utilisée de la même manière dans l'ensemble des articles, dont la plupart d'entre eux considèrent le rôle public joué dans les capitales provinciales par les magistrats, notamment face aux privilèges urbains des bourgeois de Flandre (S. Michel), et valorisent au fond le rôle d'interface assuré par les parlements, entre représentation des intérêts locaux ou provinciaux et relais de l'autorité royale. M. Breen, qui questionne le modèle d'Habermas et plaide pour la prise en compte d'un « espace public légal » qui lui préexiste, étudie son fonctionnement à travers une étude de cas concernant les appels au public élargissant l'audience d'un procès de droit féodal mettant aux prises la municipalité de Dijon et le premier président du parlement. L'« opinion publique » est aussi au cœur des interrogations de S. Baudens sur l'érection du grand bailliage de Bourg-en-Bresse en 1788, seul article du volume consacré aux juridictions inférieures (présidiaux, bailliages et sénéchaussées). Comme quelques autres contributions du volume, il scrute la densité événementielle des années 1787-1789, mais son étude de la correspondance de J.-M.-C. Valentin Duplantier, lieutenant général de bailliage et siège présidial, est précieuse entre autres pour saisir la pression parlementaire sur les juridictions subalternes. G. Aubert et A. Hess livrent aussi un article riche de belles cartes qui mettent en valeur la diffusion progressive de la diffusion des décisions parlementaires de Rennes à l'ensemble de la Bretagne : le « périmètre d'intervention provinciale » de la cour souveraine, cartographié à partir des arrêts sur remontrance du parquet, est signe de la construction d'un espace provincial par la dilution des espaces touchés par l'activité réglementaire. L'analyse en termes centre-périphérique, qui informe une grande partie des articles, est ici renouvelée par un questionnement en termes d'inclusion et d'exclusion d'un espace commun provincial. Il apparaît ainsi que c'est à partir du règne de Louis XIV que l'intervention du parlement (bien plus d'ailleurs que de l'intendant) touche la gestion des paroisses, à une période où les intérêts privés des parlementaires en tant que seigneurs et que propriétaires ruraux rejoignent cette affirmation de l'autorité publique dans les confins du royaume.

Les intérêts économiques des magistrats, mis en regard de leur engagement public, fait l'objet de la dernière partie du recueil, moins fournie. La mobilisation des archives notariées, essentiellement les testaments, permet d'approfondir des recherches antérieures sur Bordeaux, portant sur les formes de l'assistance parlementaire aux pauvres et sur la spécificité sociale des présidents à mortier au sein de l'institution. D. Feutry décale le regard, en lisant les testaments parlementaires du milieu du XVIII^e siècle comme un espace d'expression du mécontentement politique permettant sans risque de réaffirmer des convictions jansénistes.

Les parlementaires sont donc saisis dans leur double dimension d'acteurs publics en tant que membres d'un corps éminent et d'individus privés, membres de l'élite socio-économique provinciale. La variété des configurations institutionnelles, tout particulièrement la spécificité des provinces de conquête récentes, apparaît aussi très

nettement. Mais le principal apport de l'ouvrage, au delà de la confrontation d'études de cas très diverses, réside dans l'ouverture de pistes nouvelles d'analyse sur l'emprise administrative réellement exercée par les parlements dans chaque province, que ce soit par la cartographie des espaces touchés par les décisions parlementaires ou par les débats autour des réformes judiciaires locales et de leur portée politique, tout particulièrement dans les années 1787-1789.

Marie HOULLEMARE

Daniel Jozic, *Liège entre guerre et paix. Contribution à l'histoire politique de la Principauté de Liège (1744-1755)*, Liège, Presses Universitaires de Liège, 2013, 528 p.

La principauté ecclésiastique de Liège, membre du Saint Empire, avait une importance stratégique. Elle coupait en deux les Pays-Bas autrichiens, séparant les provinces occidentales (Flandres, Hainaut, Brabant...) du Luxembourg et du Limbourg ; elle contrôlait par la Meuse la liaison de la France avec les Provinces-Unies ; elle ne laissait donc pas indifférents les gouvernements de Bruxelles et de Vienne, ni celui de Versailles. L'élection par le chapitre de Saint-Lambert du successeur de Georges-Louis de Berghes, décédé le 3 décembre 1743, opposa le duc bavarois, Jean-Théodore, frère de l'empereur Charles VII et de Clément-Auguste, archevêque-électeur de Cologne et titulaire de quatre évêchés allemands, candidat soutenu par la France, au parti patriote qui voulait un Liégeois. Il fallut que Clément-Auguste, aussi chanoine de Saint-Lambert, se déplace à Liège pour donner une voix de majorité en faveur de son frère, élu le 23 janvier 1744.

Le règne de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763), promu cardinal en 1746, ne conclut pas glorieusement la domination des Wittelsbach sur la principauté. La traditionnelle alliance franco-bavaroise ne préserva pas le pays des ravages de la guerre de Succession d'Autriche. La neutralité de Liège, ô combien perméable, fut bafouée aussi bien par les armées françaises du maréchal de Saxe que par celles des alliés anglais et autrichiens. Les batailles de Raucoux et de Lawfeld eurent lieu sur le territoire de la principauté. Les réquisitions de vivres, de fourrages, de chevaux, de charrettes, les quartiers d'hiver, ceux des Impériaux surtout, saignèrent le pays. Les protestations du prince-évêque auprès des belligérants, de la Diète de Ratisbonne et du cercle de Westphalie furent sans effet, tout comme une bonne part des démarches entreprises pour récupérer les dettes contractées pendant la guerre – 12 millions de florins, huit fois le budget annuel – pour faire face aux réquisitions et aux quartiers d'hiver. Au terme de ce maquignonnage, l'Angleterre et les Provinces-Unies ne remboursèrent rien, l'Autriche dédommagea partiellement avec des billets dévalués ; le meilleur payeur fut Louis XV qui versa 5,9 millions de dommages et intérêts, dont seulement 4,4 furent ristournés à la population lésée, le reste étant retenu par le prince-évêque et ses favoris, dont le tout puissant comte Maximilien-Henri de Horion, premier ministre, grand maître du palais et grand prévôt du chapitre cathédral.

Que le pays exsangue dépendît des subsides français, dont une partie était détournée frauduleusement, alimenta les protestations d'un parti patriote qui dénonçait le vasselage envers la France, entériné par le traité de 1753 assurant à Liège un subside régulier annuel de 100 000 florins. Le roi de France était d'ailleurs le seul souverain européen à entretenir constamment, depuis le XVII^e siècle, un résident à Liège. Ce parti ne trouva jamais auprès du gouvernement de Vienne, moins encore celui

de Londres, un appui déterminé. Le gouvernement de Marie-Thérèse ménagea le camp bavarois, l'espoir d'un coadjuteur Habsbourg à Liège pouvait nourrir l'espoir d'une continuité territoriale des Pays-Bas. Le redressement du pays passait par des accords commerciaux avec les voisins et l'amélioration des voies de communication. La guerre des tarifs entre Liège et Bruxelles perdura, en dépit de négociations qui sont suivies au jour le jour et achoppent à cause du localisme, de la défiance, de la morgue des deux côtés ; la surenchère mena à l'asphyxie (pp. 357-407).

Les longs développements consacrés à la chaussée de Givet, à la liaison de Liège avec Aix-la-Chapelle, le Luxembourg, les Provinces-Unies, auraient été plus compréhensibles s'ils avaient été appuyés par quelques éléments de cartographie. Même remarque pour les contestations territoriales et juridiques à propos de la baronnie de Hierges, qui dépendait au féodal de la justice du duché de Bouillon et au civil et au criminel de celle de Liège, plus encore pour l'abbaye de Saint-Hubert, où l'on invite le lecteur à regarder une carte inexistante (p. 408, « Rien qu'en regardant une carte, on devine aisément... »). Cette abbaye de Saint-Hubert, dont le roi de France était protecteur et dont la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) avait décrété la neutralité du territoire en attendant un règlement amiable entre les Pays-Bas et Liège, se situait sur le passage de Sedan à Liège, plus largement de la France vers les Provinces-Unies, d'où l'intérêt qu'elle avait suscité en France dès le siècle précédent : en 1665 avait été ouvert le « Chemin Neuf » joignant Sedan à Liège par Bouillon et Saint-Hubert, en évitant les territoires espagnols ; nul doute qu'il avait besoin d'être rénové.

En dépit du marasme financier et des faiblesses d'un souverain souvent absentéiste, velléitaire, soumis aux caprices de la Sedlnitzki, la « Pompadour liégeoise », plus préoccupé de ses évêchés allemands de Ratisbonne et de Freising que de Liège, la principauté connut, selon l'auteur, une réelle expansion des industries métallurgiques et textiles (p. 448) pour laquelle le lecteur aimerait en savoir plus. Ne sont-ce pas là les « forces profondes », chères à Pierre Renouvin, qui permettent de sortir d'un horizon trop restreint (p. 9) ? Mais cela dépassait l'objectif de l'auteur. L'ouvrage se veut une étude érudite, localisée dans le temps, un peu plus d'une décennie, strictement consacrée à la politique et à la diplomatie, quasiment au jour le jour, avec un luxe de notes de références bibliographiques et archivistiques. Elle mène jusqu'au renversement des alliances, qui redistribue les cartes en Europe.

On regrettera, en sus d'une cartographie inexistante, et pourtant indispensable pour localiser un État plein d'enclaves et d'exclaves, au milieu de ses voisins, France, duché de Bouillon, Pays-Bas, Luxembourg, Provinces-Unies, l'absence d'une brève mise au point sur les institutions de la principauté et de la cité de Liège, avec lesquelles le prince-évêque fut souvent en conflit ; on bute sur les « seize Chambres », sur le « Tribunal des États réviseurs des Vingt-Deux » ... ; il n'est pas certain que le lecteur français sache d'emblée ce que sont les tréfonciers liégeois. L'équilibre entre le texte et les notes pourrait parfois être revu. Le règlement du 8 mars 1753, qui renouvait le système financier de la ville de Liège, fait le titre d'une partie du chapitre 4, or son contenu n'apparaît que dans la note 127, p. 282. En revanche, on ne peut que louer l'ampleur des sources utilisées, qui mobilisent les ressources des fonds allemands (Düsseldorf, Merseburg, Munich), viennois, belges (Bruxelles, Liège), parisiens, londoniens, néerlandais (La Haye, Maastricht) et du Vatican. Il paraît difficile d'aller au-delà de cette minutieuse quête. Par-delà la figure d'un prince de l'Église, assez emblématique des tares de l'institution sous l'Ancien Régime, c'est la vie d'une petite principauté ecclésiastique qui tâche de subsister dans un concert européen peu favorable, qui est ici présentée, avec les misères de ses peuples et la médiocrité et l'égoïsme de ses dirigeants. Les Lumières viendront après...

Claude MICHAUD

Claire Madl, « *Tous les goûts à la fois* ». *Les engagements d'un aristocrate éclairé de Bohême*, Genève, Librairie Droz, École Pratique des Hautes Études, « Histoire et civilisation du livre » 33, 2013, X+468 p.

Franz Anton Hartig (1758-1797), d'une famille d'origine silésio-lusacienne et dont la noblesse était postérieure à la Montagne Blanche, reçut de son père Adam Franz (1729-1783), ambassadeur de l'électeur de Bohême (l'Empereur) à la Diète d'Empire, l'éducation d'un futur diplomate. Ratisbonne était une véritable centrale d'information, comme l'a souligné Susanne Friedrich (*Drehscheibe Regensburg. Das Informations- und Kommunikationssystem des Immerwährenden Reichstags um 1700*) et le jeune Hartig se forma par la pratique, l'intégration dans un réseau, la lecture des gazettes. Deux précepteurs dont un Français, des cours de droit, droit naturel, droit d'Empire, droit civil et pénal, un voyage de formation en France, Angleterre, Italie, un stage professionnel à Milan chez Firmian, le ministre plénipotentiaire en Lombardie, Hartig était prêt pour une carrière dont l'ouverture fut facilitée par la famille de sa mère, une Kolowrat, sœur du futur grand chancelier de Vienne en 1782, par celle de son épouse, Éléonore Colloredo, nièce du vice-chancelier d'Empire. Le poste qu'il obtint en 1788, ambassadeur de Joseph II à Dresde, n'était pas de premier plan, encore qu'il ait revêtu en cette fin de règne, une importance particulière, obtenir la neutralité de la Saxe lors de la guerre austro-turque. La conjoncture révolutionnaire, France, Brabant, Liège, le mit sur la touche ; il fut tenu en dehors des négociations de Reichenbach et de Pillnitz, l'ambassadeur impérial à Berlin ayant toujours une longueur d'avance sur lui. Sa démission en 1792 ressortit autant à la désillusion d'un diplomate qui n'était pas indifférent à « un peu de gloriole » (p. 241) qu'à de sérieux ennuis de santé. On relèvera cette affirmation surprenante, p. 208 : « Ni l'Autriche ni la Prusse n'ont de politique au sein de l'Empire ».

Le principal intérêt de l'ouvrage est une analyse exemplaire de la bibliothèque du comte, conservée jusqu'en 1820 dans son palais pragois de Malástrana, répertoriée dans un catalogue de 23 cahiers. Un livre de comptes renseigne sur les lieux d'achat : 38 % des adresses sont d'une Allemagne du Nord, Leipzig puis Dresde, dont le poids progresse au cours du siècle ; viennent ensuite la France (18 %), l'Allemagne du Sud avec Francfort (14 %), les Provinces-Unies (11 %). C'est une bibliothèque équilibrée, la moitié des ouvrages est postérieure à 1765 ; 47 % est en langue allemande, 45 % en français, mais 62 % si on isole les belles lettres qui constituent 26 % du fonds, à égalité avec l'histoire et les sciences et arts. Elle permet de peindre l'horizon intellectuel de Hartig, lui-même auteur et membre de la République des lettres. Il publia surtout en français, d'abord anonymement, puis sous son nom, en 1788, des *Mélanges de vers et de prose*. Il se faisait corriger par Jean-Philippe Limbourg, médecin balnéologue de Spa, connu lors de ses cures et devenu un fidèle correspondant. Dans le réseau de connaissances lettrées de Hartig d'après ses publications et sa correspondance (tableau p. 161-162), on relève, entre autres, Voltaire, Casanova, Madame du Bocage, Buffon, Dorat, Madame Geoffrin, Fanny de Beauharnais, Mercy-Argenteau, le prince de Ligne, Trauttmansdorf, Plattner, Brühl, le Grand-Duc de Toscane, Belgiojoso, Dalberg, Firmian, Galiani... « Un des traits les plus marquants du rapport de Hartig à sa façon d'écrire et de publier est son affirmation personnelle » (p. 176), façon de dire sa forte identification avec son rôle d'auteur, au sein de la sociabilité mondaine de la République des lettres. Cette affiliation trouva sa consécration lorsqu'il devint en 1786, un an après avoir été initié dans la franc-maçonnerie pragoise, membre honoraire de la Société des Sciences de Bohême, et son président en 1794. Voilà qui permet de préciser la position de Hartig en tant que régnicole bohême. Il fut un *Böhmen* bilingue, allemand et français (incertitude sur sa langue « première »

ou « mère », pp. 56-57) ; mais sa bibliothèque possédait une classe *Scriptores Bohemici* de 300 volumes où figuraient Piccolomini (pape Pie II), Balbin s.j., Comenius, Stranský, et dont seulement 3,6 % étaient en tchèque, contre 69 % en allemand et 25 % en latin. On le voit, la langue n'était pas un moyen d'identification politique, mais la Bohême était un cadre pertinent. Hartig fut aussi un *Böhmen* par son implication dans le processus de réformes urbairiales lancé par Marie-Thérèse et poursuivi par Joseph II. Hartig était propriétaire foncier de 2 500 hectares et 5 000 âmes en Bohême du Nord, il possédait 320 volumes sur l'agriculture et l'agronomie, il rédigea en 1786 des *Betrachtungen über die Aufnahme und den Verfall der Feldwirthschaft bei verschiedenen Völkern* (traduction française en 1789). Dans la pratique et sur ses terres, il se montra assez timoré quant à la suppression du *robot* et l'octroi aux paysans d'une part du dominical. Défenseur des droits inaliénables du propriétaire noble, il soutint un temps une opinion intenable, l'hostilité au servage et le maintien de la corvée. Dans 12 de ses 14 métairies, il conserva l'exploitation directe. Dix ans après la patente royale de 1775 il finit par remplacer la corvée par un *robotgeld*, mais on aimerait savoir à quelles conditions ; y-eut-il rachat ? Bref, Hartig fut beaucoup moins en pointe que son compatriote Fürstenberg, propriétaire éclairé, dont il fit pourtant l'éloge.

Le dernier chapitre est consacré à la maladie qui emporta Hartig à l'âge de 39 ans et la façon dont il la supporta en rédigeant, à partir de 1791, le journal de ses maux, phthisie, crachements de sang, douleurs abdominales et pelviennes, rhumatismes... Connaître sa maladie, c'était éventuellement pouvoir la guérir, d'où l'intérêt de Hartig pour la médecine et le thermalisme (175 ouvrages dans sa bibliothèque). La maladie était une qualité biologique et morale de la nature humaine, elle était aussi susceptible d'être sublimée par la poésie ou surmontée par la confection d'une anthologie morale d'auteurs divers (dont Pope) à l'intention de ses amis, manière stoïque de rendre ses derniers instants utiles à la société ; elle ne fut pas publiée après sa mort. Cette biographie – c'en est une, quoiqu'en dise Marie-Élizabeth Ducreux qui préface l'ouvrage, p. VIII – sait emboîter toutes les formes de sociabilité de ce noble bohème, ce que l'auteur appelle ses « engagements », entre cosmopolitisme et patriotisme, service du souverain Habsbourg et enracinement local, appartenance au monde lettré et pesanteur du propriétaire foncier. Et, *last but not least*, nous finissons par éprouver pour cet acteur, somme toute secondaire, du théâtre de l'Europe des Lumières, une vraie empathie.

Claude MICHAUD

Stéphanie Lachaud, *Le Sauternais moderne. Histoire de la vigne, du vin et des vigneronns des années 1650 à la fin du XVIII^e siècle*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 2012, 501 p.

Les monographies scientifiques de vignobles sont assez rares pour que l'on salue la parution du beau travail de S. Lachaud sur le Sauternais, issu de sa thèse de doctorat soutenue à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 en 2012. Dans la veine récente des travaux critiques sur l'histoire viticole (B. Musset pour le Champagne par exemple), l'a. souhaite à juste titre aborder celle du Sauternais en refusant toute vision téléologique d'un vin destiné à devenir, seulement récemment du point de vue de l'Histoire, un produit identitaire d'exception. Elle vise ainsi à « démonter le mythe » (p. 14) du Sauternes et à en dresser une histoire sociale. La primauté du terroir naturel pour expliquer la qualité de ces vins est ainsi replacée au rang de simple

variable : elle préfère définir le terroir comme « le produit de données naturelles et l'appropriation que les hommes ont choisi d'en faire » (p. 205). D'une manière générale, le point de vue est toutefois plus large qu'un simple retour sur les mythes, ce qui donne d'autant plus d'intérêt à cette lecture et à l'histoire viticole. Il est en effet aussi question pour S. Lachaud, en axant sa recherche sur un espace réduit (même célèbre) de placer sa démarche dans le champ ouvert en histoire rurale depuis les années 1980, tendant à en renouveler les lectures par la spécialisation du point de vue (après les grandes synthèses des années 1960), en profitant des acquis de l'*Alltagsgeschichte* allemande et de la *microstoria* italienne (p. 19). De sorte que, et voilà le programme, « histoire du vin et histoire rurale se rejoignent à travers des problématiques communes qui débordent vers l'histoire socio-culturelle » (p. 21). L'objet du livre n'est ainsi pas le vin de Sauternes mais bien la « société viticole du Sauternais » à l'époque moderne. Il n'intéressera pas que les spécialistes de l'histoire viticole, mais aussi tous les ruralistes curieux de l'évolution des sociétés paysannes des XVII^e et XVIII^e siècles.

L'ouvrage porte sur la période 1650-1789, sélectionnée sur des critères propres à l'histoire du vignoble bordelais, et qui permettent de la considérer comme une période homogène et déterminante dans « la constitution du vignoble en tant que zone de production de qualité » (p. 13). La borne haute (c. 1650) repose sur les travaux d'Henri Enjalbert qui décrit la révolution subie par le vignoble bordelais à cette date : sortie d'une viticulture de type « médiévale » dominée par la production de claret, évolution progressive vers une production de qualité nettement distinguée de celle de tout venant, le tout motivé par les initiatives nobiliaires et marchandes, d'abord en direction de la Hollande puis de l'Angleterre. La borne basse (Révolution de 1789) est quant à elle choisie en vertu des transformations des structures foncières et sociales qui s'opèrent alors, et par l'entrée du vignoble de Sauternes dans une autre phase de son histoire : ce sera « l'aire du perfectionnement et de la rationalisation accrue de la gestion viticole » (p. 13). Replaçant ainsi la période de l'étude dans une histoire longue, l'a. souhaite décrire la phase intermédiaire (1650-1789) « d'essor et de l'innovation » (p. 13), enchâssée entre le modèle viticole médiéval et le modèle actuel.

Au long d'une réflexion distribuée en trois parties, l'a. cherche à relever ce qui fait l'originalité du « Sauternais moderne », jouant avec beaucoup d'intérêt le jeu de la comparaison. D'une part avec d'autres espaces du vignoble bordelais et extra-bordelais (vignoble de Champagne, vignoble du Beaujolais et du Lyonnais, vignoble beauceron et vignoble parisien principalement). On regrettera juste que cette entreprise, louable, n'ait pas été expérimentée par rapport aux vignobles étrangers. D'autre part, et dans une perspective rurale plus générale, les mouvements observés dans le Sauternais sont mis en comparaison avec les résultats obtenus dans de nombreuses autres régions, même non viticoles, conformément au souhait de l'a. de placer en parallèle l'histoire du vin et l'histoire rurale (p. 21). La comparaison joue ainsi à deux niveaux.

Les sources utilisées sont variées et nombreuses (archives de maisons de négoce, sources fiscales, livres de compte, archives privées des châteaux de Farges et Rayne-Vigneau, actes notariés, justices seigneuriales, enquêtes agronomiques du XIX^e siècle, etc.), ce qui permet une analyse quantitative précise de cette société viticole. L'a. s'appuie notamment sur une base de données de 3 534 actes notariés de toutes sortes, répartis en trois tranches chronologiques : 1651-1671, 1701-1716 et 1767-1782 (pp. 24-25).

La première partie est consacrée à la définition d'un « Sauternais moderne », dans ses dimensions tant spatiales, naturelles que foncières. Si l'appellation actuelle des vins de Sauternes regroupe les communes de Barsac, Preignac, Bommes, Sauternes et Fargues, l'a. définit un Sauternais moderne plus vaste, englobant également les

paroisses de Cérons, Illats et Pujols. Au XVII^e siècle, les vins de la région étaient en effet encore définis par rapport aux limites administratives de la prévôté de Barsac, dont les privilèges délimitaient un « cru prévôtal » élargi par rapport à l'appellation actuelle. Cette limite constitua une identité primitive. Elle définit alors le Sauternais moderne selon un modèle centre-périphéries. Au centre : Barsac, Preignac, Bommès et Sauternes ; en périphérie intégrée : Cérons et Fargues ; en périphérie marginale : Pujols et Illats (carte, p. 64), constituant déjà une limite entre zone viticole et zone boisée. Ce territoire, marqué par une présence dominante de la vigne, présente toutefois un paysage qui reste aussi à l'époque moderne de polyculture, comme beaucoup d'autres vignobles. C'est dans son histoire et dans certaines de ses structures foncières que le Sauternais moderne trouverait ses véritables originalités. D'une part, la colonisation massive de la vigne y est tardive. La mutation viticole n'est amorcée qu'au XVI^e siècle, et ce n'est véritablement que dans la première moitié du XVII^e siècle que la viticulture y devient l'activité dominante (pp. 111-112). D'autre part, cet espace est marqué par une très faible présence de la propriété ecclésiastique par rapport à d'autres régions viticoles bordelaises et françaises (p. 76). La domination est à la propriété noble, parlementaire et bourgeoise, bordelaise et locale. Si l'a. ne relève aucune spécificité fonctionnelle de la seigneurie en Sauternais (pas de pressoir banal notamment), elle en repère en revanche un émiettement important en de nombreux petits fiefs (p. 88). Domination laïque et émiettement de la propriété constitueraient donc l'une des spécificités de la région et un facteur important de la réussite ultérieure du modèle du château viticole, particulièrement bien implanté en Sauternais. C'est en effet sur ce fin maillage de fiefs laïcs que se joueront au XVIII^e siècle les changements structurels de la seigneurie en lien avec la croissance du vignoble et l'avènement de la qualité : le concept de château viticole pouvait s'y développer sur une tradition castrale bien implantée, et surtout, la propriété laïque, dont les revenus se dégradaient à cause de l'érosion du cens, aurait constitué un terreau au pouvoir d'innovation et d'investissement supérieur à celui de la propriété ecclésiastique, facteur de conservatisme (p. 99). Les conditions socio-économiques d'une modernisation étaient donc en place, qui aboutirent à la fabrication et à la mise au premier plan du « domaine viticole » au centre du modèle foncier au XVIII^e siècle. Cette transformation fondamentale, illustrée par la transformation des structures seigneuriales en châteaux viticoles, achevée dans les années 1760-1770, constitue tout l'enjeu du siècle des Lumières.

La deuxième partie est consacrée à cette modernisation et ses incidences en termes de production et de commerce. C'est d'abord principalement dans la réorganisation des modes d'exploitation du sol que l'auteur observe une première rationalisation : le système de faire-valoir indirect par métayage, dominant encore au milieu du XVII^e siècle, est remplacé par un mode de faire-valoir direct (fermage et système de prix-fauteurs) à travers lequel les propriétaires peuvent encadrer plus étroitement la direction des travaux sur leur domaine, de plus en plus souvent confié à un « homme d'affaire », équivalent du régisseur médocain (pp. 177-198). D'autre part, cette modernisation passe par une réorganisation foncière du territoire, au sujet de laquelle l'auteur souligne d'abord une certaine endémie. Elle est opérée par regroupement de parcelles, le plus souvent autour de la réserve, ainsi que par une entreprise de bonification importante des sols. Placé sur l'horizon de l'histoire des mentalités, l'a. relie cette rationalisation du domaine à l'intérêt croissant porté par la société moderne à l'espace, et date la prise de conscience d'un « effet terroir » dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (p. 211). En termes de viticulture, la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle est vu comme le temps des « innovations ponctuelles », et la fin du XVIII^e siècle comme celui de la digestion systématique de ces dernières en « changements ». L'a. isole ainsi ce qu'elle définit comme les deux grandes innovations de la viticulture sauternaise moderne et leur adoption généralisée.

L'apparition des vendanges tardives tout d'abord, dont les premières traces certaines remonteraient à un texte de 1666 et qui se développera surtout entre 1685 et 1705 au vu du retard progressif pris par les dates de vendange. Qu'il soit permis ici de noter quelques imprécisions quant au facteur climatique : la période 1687-1701 est en effet connue pour avoir été relativement fraîche avec des bans en général tardifs. Le recul observé paraît donc tout à fait normal. Par contre, si les vendanges tardives se développent bien en cette fin de XVII^e siècle et perdurent par la suite, on pourrait s'interroger avec intérêt sur l'influence de cette variable. Deuxième innovation majeure : le vieillissement du vin, d'abord uniquement en fût à partir des années 1740-1750, puis également en bouteilles vers les années 1770. L'a. opte le plus souvent pour une explication des changements par la base. C'est le goût des consommateurs qui aurait majoritairement poussé à cette évolution vers des vins doux et de garde. C'est également la nécessité de conserver des stocks non vendus qui aurait conduit, par hasard, au vieillissement (pp. 235-236). L'innovation ne viendrait pas, du moins au départ, d'une volonté d'expérimentation des propriétaires.

Ces évolutions techniques et gustatives s'accompagnent en outre de changements importants en termes de production et de commerce. Le XVIII^e siècle sauternais en effet est marqué par la distinction de plus en plus précise des crus, et surtout par la fracture nette entre vin noble et vin paysan, produisant comme dans bien d'autres vignobles une viticulture à deux vitesses, discriminée toutefois ici non par le facteur terroir (les lieux), mais par le facteur social (le statut des propriétaires). Cette redéfinition fondamentale du produit rejaillit à son tour sur la société locale qui subit elle aussi d'importantes évolutions. D'un côté se développe un groupe se définissant de plus en plus par la grande exploitation. La noblesse propriétaire des châteaux viticoles tout d'abord se vit de moins en moins comme une rentière, et de plus en plus comme un grand propriétaire exploitant (p. 204) (même si les revenus du vin ne peuvent encore suffire à assurer de véritables fortunes en Sauternais). Les négociants bordelais ensuite, attirés à partir du début du XVIII^e siècle par la viticulture spéculative finissent à la fin de la période par se tourner aussi vers l'achat de terrains même non viticoles, pour former des domaines et s'installer. L'a. observe ainsi un véritable transfert de propriété à partir des années 1770, notamment vers cette bourgeoisie marchande qui, dans ces terres viticoles, n'attendit donc pas la Révolution pour s'imposer (p. 337). De l'autre côté, se forme une main d'œuvre viticole de plus en plus spécialisée et de plus en plus salariée (par les grands domaines), remplaçant la paysannerie traditionnelle et plus indépendante du XVII^e siècle. On voit ainsi comment toute une société locale évolue en fonction de l'accession de son vin à une grande renommée, qui atteint le niveau des deuxièmes meilleurs crus du Médoc ou de Margaux.

On trouve ensuite une analyse détaillée des grands réseaux commerciaux (Hollande, puis Europe du Nord, intermédiaire des négociants bordelais) par lesquels circule le vin de Sauternes. Ils ne présentent pas ici de particularités vraiment spécifiques, mais produisent des liens qui se renforcent entre Bordeaux et le Sauternais et une polarisation (p. 307) de la région autour de la ville ; polarisation géographique avec l'axe garonnais principalement et polarisation sociale, à propos de laquelle l'a. relève trois liens forts : celui des négociants qui imposent les hiérarchies viticoles, celui des tonneliers qui constituent bien souvent un salariat urbain et celui du crédit, nécessaire à l'exploitation viticole de toute dimension. Le vigneron se situe en fait dans une situation de dépendance de plus en plus forte vis-à-vis du négoce urbain, que l'a. qualifie de « carcan » (p. 327).

La troisième partie enfin s'intéresse à la vie « matérielle » de la société du sauternais moderne. On en retiendra essentiellement la belle tentative de définition du « vigneron moderne ». La définition du terme et de ses attributions se serait surtout

jouée au cours du XVII^e siècle, au moment de la progression du vignoble dans la région. L'a. note en effet une évolution sémantique importante dans les actes notariés et les terriers. En gros, les documents de la fin du XVI^e siècle notaient encore les détenteurs de vignes comme des « laboureurs » ; ceux du XVII^e siècle mélangeaient assez indistinctement « laboureur » et « vigneron » ; en revanche ceux du XVIII^e siècle établissaient une réelle distinction entre les deux statuts (p. 370). Qui était donc ce vigneron moderne ? En Sauternais, ce statut ne se référerait pas à une activité exclusive, mais à une spécialisation agricole. Pas assez rémunératrice (sauf pour quelques grands exploitants) la viticulture sauternaise en cette époque moderne... De fait, il existait des vigneron-pêcheurs, des vigneron-tonneliers, des vigneron-aubergistes (qui débitaient ainsi leur production) ou autre. Dans la hiérarchie locale, le vigneron occupait au XVIII^e siècle une place intermédiaire. Au-dessus, le laboureur, indépendant, se définissant par la possession d'un outil de production. En-dessous, le journalier, vendant sa capacité de production, de plus en plus en direction de la viticulture. Au centre, le vigneron. Le plus souvent d'un train de vie modeste, il ne se distingue pas dans la sociabilité locale par un type de culture : laboureurs et journaliers peuvent très bien s'adonner également à la viticulture. C'est plutôt à travers la conscience d'appartenir à une catégorie spécifique et à travers sa capacité de production, intermédiaire entre l'indépendance du laboureur et la dépendance totale du journalier (p. 398) qu'il existe. L'a. note une augmentation de la proportion de « vigneron » dans les documents (pp. 372-373), et une légère augmentation de leur niveau de vie à partir d'un important croisement de sources qui emporte la conviction. Si le niveau de vie reste modeste, elle voit tout de même apparaître les premiers vigneron « riches » dans les années 1760 (pp. 380-381). Cette étude des conditions sociales de la paysannerie sauternaise lui permet d'une part de montrer la mise en place, de la fin du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle d'un monde viticole, qui se traduit également dans le bâti. Elle décrit l'évolution des habitations se spécialisant progressivement en fonction de la viticulture au cours du XVIII^e siècle. En 1660 à Barsac, par exemple, seul 20 % des maisons étaient équipées d'un chai, et 9,2 % d'un cuvier. L'aspect viticole des villages est donc finalement en Sauternais un phénomène assez récent (p. 438). D'autre part, elle souligne la mobilité de cette société rurale d'Ancien Régime en montrant quelques « réussites » de vigneron modestes, lesquels définissaient l'ascension sociale comme émancipation du travail de la terre : beaucoup cherchaient à se diriger vers la tonnellerie, ou, par l'alphabétisation, vers de nouvelles activités (pp. 388-396).

En fin de compte, la démarche « globale » (p. 29) de l'a. produit son effet. Le spécialiste de chaque domaine abordé (paysage, commerce, technique viticole, gestion de la seigneurie, etc.) n'y trouvera peut-être pas toujours son compte. Certaines questions restent en suspens ou auraient mérité une analyse plus détaillée : les liens interpersonnels notamment (et pas uniquement inter-catégories sociales) agissant dans le Sauternais par exemple. Mais est-il possible de les percevoir ? De même, quel fut le rôle des sociétés savantes dans le processus de promotion du vignoble ? On reste à ce sujet sur notre faim. Néanmoins, là n'est pas le but de cette étude qui mérite d'être lue en généraliste. De ce point de vue, des liens entre chaque élément sont clairement établis, et on perçoit bien les mutations sur le temps long d'une communauté rurale à travers un produit phare, le vin. L'étude offre une foule de renseignements à travers cet exemple (alimenté de nombreux tableaux et cartes) et contribue ainsi bien à montrer que le vin constitue un « prisme intéressant d'une société rurale » (p. 456). Il mérite largement de constituer une branche, pourtant souvent peu considérée, à part entière de l'histoire rurale.

On retiendra pour terminer deux prises de position générale de l'a. propre à l'histoire viticole qui méritent d'alimenter positivement le débat. La remise en perspective d'une part de l'influence bordelaise sur le développement d'un vignoble

périphérique comme le Sauternais. Si cela n'est pas nié et même abondamment analysé, l'a. souligne cependant à plusieurs reprises l'existence de dynamismes locaux importants, il est vrai parfois un peu mis sur la touche dans les études viticoles qui regardent beaucoup vers « la ville » ; elle révèle également l'implantation locale forte des familles qui supportèrent le développement viticole (p. 450). Le positionnement d'autre part de l'époque étudiée dans une dynamique historique de construction continue. S. Lachaud ne parle pas de « révolution » du Sauternais comme on a pu parler de « révolution » des vins de Bordeaux (et d'ailleurs) vers 1750, mais préfère orienter les XVII^e et XVIII^e siècles viticoles comme une « étape avant la grande révolution et les énormes mutations commerciales du XIX^e siècle » (p. 451). Elle analyse plutôt les changements observés en Sauternais selon le modèle des « grappes d'innovation » (on ne pouvait pas trouver mieux) de J. Schumpeter (préparant donc la destruction créatrice du XIX^e siècle ?). On choisira.

Thomas LABBÉ

Chrystel Bernat et Frédéric Gabriel (dir.), *Critique du zèle. Fidélités et radicalités confessionnelles. France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Beauchesne, « Théologie historique », 2013, 308 p.

Regroupant les actes d'une journée d'études de 2011 insérée dans un cycle sur les « intolérances réflexives », ce volume a sa cohérence propre. Il s'agit de pallier l'absence de réelle réflexion sur le terme de « zèle », pourtant utilisé de façon topique à l'époque moderne, puis repris sans effort de définition par les chercheurs. Pourtant, ce mot ne va pas de soi, comme le rappellent les deux directeurs de l'ouvrage dans une préface stimulante (pp. 11-18). Ils montrent la grande diversité sémantique du mot (envie, amour, ferveur, passion, etc.), en partie héritée des sens hébreu, grec et latin, mais aussi certaines critiques relatives au caractère excessif d'une passion immodérée : le mot « zèle » peut donc désigner des attitudes opposées. Le choix des contributions favorise la diversité des angles d'étude. La réflexion est résolument transdisciplinaire (philosophie, histoire, théologie, littérature) et porte sur trois nuances du christianisme (catholicisme romain, jansénisme et calvinisme), en articulation avec les grands débats qui marquent la période, notamment sur la grâce.

Le thème du « feu de la controverse » rassemble trois contributions. F. Gabriel brosse un tableau des articulations entre zèle et assassinat théologico-politique, et entre zèle et défense de la communauté, montrant comment divers auteurs (Rainer de Pise, Jeronimo Lorete ou Robert de Cambrai) ont souligné que les excès mettaient en péril des équilibres internes (pp. 23-46). J. Ménand se penche sur le jésuite Garasse, connu pour son « zèle inconsidéré » (pp. 47-63), mais en retrait dans l'historiographie par rapport à des personnages comme François Véron. S'attaquant avec beaucoup de virulence aux réformés, aux libertins et aux athées, son zèle est « une matrice stylistique ». Il se présente comme un lecteur indigné de l'œuvre de ses adversaires, ce qui lui permet d'y opposer un « zèle juste », mais on lui reproche juste dans son camp confessionnel le recours à la raillerie et un style impropre à traiter d'affaires si graves. A. Frigo (pp. 65-89) se penche enfin sur les thèses jansénistes, accusées de couper le zèle, de rendre la religion tiède et de propager l'indifférence : si rien ne dépend de nous, pourquoi agir et être zélé ? Les réponses des jansénistes portent sur l'incertitude de l'individu à propos de son élection, et proposent une véritable ferveur du croyant.

Les rapports entre « zèle et subjectivité » regroupent cinq études. S. Icard analyse la figure du faux zèle dans le catholicisme classique (pp. 93-108). On retrouve des échos de *Tartuffe* chez des théologiens insistant sur l'hypocrisie de ceux qui montrent plus d'amour-propre que de zèle et évitent de s'appliquer ce qu'ils conseillent à d'autres. J. Palacios propose une étude stimulante sur les rapports entre liturgie, théâtralité du zèle et habits ecclésiastiques au XVII^e siècle (pp. 109-125). Les habits des séminaristes deviennent une marque du zèle, sans écarter une certaine défiance vis-à-vis de la possible hypocrisie. Mettre l'habit doit être l'occasion de rentrer dans la fonction, le bon exercice du zèle nécessite une discipline du corps. V. Castagnet nous entraîne sur la piste des récits de conversion comme expression controversée du zèle fin XVI^e-fin XVII^e (pp. 127-142). S'appuyant sur un corpus documentaire important, elle interroge le *topos* du « zèle du nouveau converti », qui peut aussi susciter de la méfiance dans la nouvelle Église, malgré la figure modèle de Paul. F. Gabriel examine le zèle des saints dans l'ascétisme et l'hagiographie de 1643 à 1745 (pp. 143-190), notamment à partir des écrits des oratoriens Senault et Claude Lion sur l'imitation du Christ ou des apôtres. F. Trémolières revient enfin sur la critique chez Fénelon de l'orgueil spirituel, ce faux zèle devenu amour-propre, en faveur de l'humilité et contre certains dévots (pp. 191-199).

La troisième partie sur la ferveur confessionnelle comprend cinq communications. B. Méniel analyse l'éloge et la critique du zèle dans les commentaires bibliques et sermons de Calvin (pp. 203-218). Pour le réformateur, le zèle ne doit se consacrer qu'au service de Dieu et ne pas songer aux intérêts personnels. Réservé à quelques élus, il guide le pasteur : sa véhémence, au sens étymologique, doit transporter l'auditeur ou le lecteur, le réveiller, ce qui est conforme à la vocation du ministre. E. Ferrari propose une réflexion sur le zèle au temps des guerres de Religion à travers les œuvres de Montaigne (pp. 219-237). Lui aussi souligne le risque que le zèle se transforme en service d'intérêts personnels et, dans les *Essais*, il ne s'intéresse pas au zèle comme action divine, mais comme passion humaine, afin de critiquer vivement la Ligue. H. Bost propose une lecture du *Traité de la dévotion* (1675, rééditions multiples) de Pierre Jurieu (pp. 239-261). Alors que celui-ci est un homme célèbre pour ses polémiques et sa combativité, l'historien prend le lecteur à contre-pied pour analyser une œuvre spirituelle assez méconnue, révélatrice de la pastorale réformée et de la piété protestante. C'est au pasteur de raviver le zèle de ses fidèles, naturellement tentés par le relâchement. Il doit fustiger les préoccupations mondaines des fidèles (vêtement, corps, théâtre, etc.) et condamner la piété catholique qui propose la facilité. Il refuse également d'écouter les exigences des fidèles sur la forme des sermons, et dénonce leur volonté de se donner à voir au temple : Jurieu critique peut-être en creux certains de ses collègues qui se laissent eux-mêmes aller au relâchement et que l'historiographie a souvent condamnés pour leur peu de résistance à la révocation de 1685. C. Bernat aborde des questions proches avec le zèle dans la prédication de Claude Brousson, cet avocat devenu prédicateur à la fin des années 1680 (pp. 263-291). Il propose un discours ferme de résistance à la persécution, dans un contexte qui donne une acuité accrue à la question de la répercussion du discours dans l'action. Rejetant les arrangements avec le papisme et le nicodémisme, mais aussi la résignation, Brousson définit le zèle en creux de la dénonciation des tièdes. Il doit être au cœur des missions pastorales abandonnées par les ministres exilés (soutien à l'Église affligée, rempart contre l'idolâtrie, instruction, édification). C. Borello conclut sur vrai et faux zèle dans la prédication de la seconde moitié du XVIII^e siècle (pp. 293-308). À partir d'une sélection de sermons du Désert de Paul Rabaut et de ses deux fils, Rabaut Saint-Étienne et Rabaut-Pomier, soit 300 textes de 1741 à 1789, elle

voit la définition du zèle (présenté comme le fondement de la piété), ce qui relève du « faux zèle », mais aussi les évolutions, comme la moralisation de la démarche zélée, dans la perspective de la revendication politique de la liberté de conscience.

Malgré l'absence de conclusion et d'index et en dépit de certaines répétitions d'une contribution à l'autre (notamment sur la question sémantique et le recours aux définitions), la cohérence de l'ensemble est remarquable, ce qui manque souvent dans les ouvrages de cette nature. Les chercheurs disposent désormais d'un véritable outil de compréhension de la notion de zèle à l'époque moderne, comblant ainsi une curieuse lacune historiographique.

Julien LÉONARD

Pascal Dupuy (dir.), *La fête de la Fédération*, Rouen, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, « Les cahiers du GRHIS », 2013, 164 p.

C'est un bel ouvrage que nous proposent Pascal Dupuy et ses co-auteurs. Fruit d'une journée d'études tenue à Rouen en décembre 2008, ce recueil réinvestit cette date importante de l'histoire révolutionnaire et nationale, le 14 juillet 1790, jour de la fête de la Fédération. P. Dupuy revisite l'historiographie des fêtes de la Fédération et permet au lecteur de dépasser une image convenue de l'événement. Il s'approprie les récits des témoins contemporains, français ou étrangers, des historiens du XIX^e siècle et du XX^e siècle pour nous faire finalement vivre, selon la formule d'Annie Duprat, « une journée insaisissable ». Pour lui, il s'agit d'un moment évident « d'union et de fraternité », d'un « incontestable succès » et dans le même temps d'« une entreprise pleine d'artifices et contradictoire dans sa nature même ».

Ce sont ces ambiguïtés et nuances que nous invitent à appréhender dans leurs approches les différents intervenants. R. Monnier nous permet de saisir Paris, cette « capitale politique à part entière », son peuple et les multiples facettes de l'esprit public parisien. Elle montre que la multiplication des divers lieux de sociabilité politique dans l'espace public sont autant de divisions d'opinions qui fragilisent l'unanimité mise en scène lors de ce 14 juillet 1790.

M. Biard offre une photographie précise du Paris théâtral qui s'approprie, au cours de l'été 1790, la fête de la Fédération y compris parfois dans ses ambiguïtés. L'a. donne la recette des pièces les mieux réussies – celle de Collot d'Herbois notamment – dont le message traduit l'heureuse Révolution, la concorde apparente née du Nouveau régime en occultant toute trace de tension ou division. E. Wauters étudie la fête nationale de la Fédération dans les relations qui en sont faites dans les journaux. Entre « enthousiasme extatique ou dénonciation virulente », c'est majoritairement une lecture mettant en avant l'ambiguïté politique qui s'impose dans la presse parisienne. L'a. montre aussi à quel point la presse provinciale n'a pas encore achevé sa mue politique et que ce retard explique au final le faible traitement de l'événement parisien au regard des fédérations locales.

Il faut louer la place réservée à l'analyse de l'iconographie et de l'image dans cet ouvrage. Le travail exhaustif de P. de Carbonière sur l'iconographie de la fête de la Fédération offre une vision et une analyse fines et des plus complètes tant sur les préparatifs, la fête, que sur ses lendemains et sur les choix opérés de représenter ou pas, tel moment, tel objet, ou telle catégorie de participants. M. Méron s'intéresse à l'image de la femme dans l'iconographie, la presse parisienne, les mémoires et les correspondances privées lors de cette journée. C'est, comme attendu, une

image traditionnelle limitée à la sphère ménagère et familiale qui est véhiculée. Elle montre aussi comment cette présence des femmes est occultée dans ses aspects politiques. R. Reichardt permet au lecteur de découvrir l'activité festive populaire jusqu'alors trop méconnue qui a accompagné la célébration officielle du Champ-de-Mars. On participe alors aux fêtes populaires de la Bastille. Sur les ruines de la Forteresse et grâce à l'action du citoyen Paloy, le 18 juillet, illuminations et décors font revivre une forteresse régénérée autour des thèmes de la Liberté, des trois couleurs nationales et de la Fédération – quatre-vingt-trois arbres illuminés représentent les nouveaux départements. Et ici, le peuple danse au souvenir de l'insurrection du 14 juillet 1789, sur les ruines du despotisme. Le lendemain, au même lieu, ce sont les Fédérés parisiens et provinciaux qui profitent d'un bal et d'un banquet. Ce lieu sert également les jours suivants pour un hommage à Jean-Jacques Rousseau ou encore pour l'enterrement du « corps de feu dame Aristocratie morte le 14 juillet 1789 ».

R. Dalisson, par sa riche étude et comme en avant-goût de son important ouvrage *Célébrer la Nation : les fêtes nationales en France de 1789 à nos jours*, place cette fête de la Fédération et son souvenir dans le temps long du XIX^e siècle « entre mémoire, subversion et raison ». On comprend comment au terme de ce processus, la Troisième République choisit de fixer la date de la Fête nationale au 14 juillet en mémoire de cette journée heureuse de 1790, enfin assumée, où s'est tenue la fête de la Fédération.

Frank LAIDIE

Xavier Bisaro et Bénédicte Louvat-Molozay (dir.), *Les sons du théâtre. Angleterre et France (XVI^e-XVIII^e siècle). Éléments d'une histoire de l'écoute*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Le Spectaculaire Théâtre », 2013, 358 p.

Cet ouvrage collectif rassemble les textes des conférences données entre 2008 et 2011 dans le cadre d'un programme de recherche porté par l'Institut de recherche sur la Renaissance, l'Âge classique et les Lumières (CNRS / Université de Montpellier 3) sur l'histoire sonore des spectacles à l'époque moderne. Marquée par son caractère résolument trans-national et interdisciplinaire, l'équipe de recherche initiale se composait à parts égales de musicologues et de littéraires, spécialistes des îles britanniques ou du domaine français. Sont venus s'y ajouter linguistes et philosophes, qui explorent dans ce volume les multiples facettes des sons du théâtre, parlé ou chanté, en France et en Angleterre, entre la Renaissance et le XVIII^e siècle.

Après une remarquable introduction, qui fait le point sur la bibliographie – essentiellement française et britannique –, vingt articles se succèdent afin d'éclairer sous plusieurs angles cet objet d'étude unique : *L'acoustique théâtrale au XVII^e siècle : le cas de la Salle des Machines* (J. Clarke), *Sons échappés à l'oubli : la famille Harris et les théâtres londoniens du XVII^e siècle* (M. Semi), *Des voix sous surveillance : l'Académie royale de musique et la police parisienne au XVIII^e siècle* (X. Bisaro), *La « mélodie harmonieuse des cieux » : musiciens visibles ou cachés dans le ballet français du XVII^e siècle* (L. Naudeix), *Les Visionnaires de Desmarests de Saint-Sorlin : une « éthique de la perception »* (N. Charrié), *Haendel et la réflexivité du spectacle et de la musique* (P. Dubois), *Voix théâtrales, voix musicales : les chanteurs-acteurs sur la scène londonienne du XVIII^e siècle* (P. Degott), « *Chanter sans grimace* » : ce qui se voit et ce qui s'entend du chant en France au XVII^e siècle (S. Nancy), *Voix/entendre Armide (1686)* (X. Bisaro et B. Louvat-

Molozay), « *Lady Silence* » et « *Lady Tongue* » : représentations culturelles de la voix féminine dans le théâtre élisabéthain (C. Bardelmann), *Critiques d'Opéra* : la nouvelle vocalité dans la Restauration shakespearienne (C. R. Wilson), *La voix de l'actrice sur la scène de la Restauration anglaise (1660-1710) : état des lieux* (F. March, C. Whitworth), « *Les Angloises ont la voix douce et flexible, chantent très agréablement & fort juste* » ou la construction d'un imaginaire de la voix féminine en Angleterre au XVIII^e siècle (P. Dubois), *Le « débit » de la déclamation aux XVII^e et XVIII^e siècles* (P. A. Clerc), *La voix du chanteur italien au XVII^e siècle. De la prescription à la perception* (J. F. Lattarico), *Les métamorphoses de la voix du public en France entre XVII^e et XVIII^e siècles* (S. Marchand, S. Nancy), *Quelles voix pour chanter sur la scène des théâtres parisiens en marge de l'Opéra ? De la voix empêchée à la voix triomphante* (J. Le Blanc), *Chanter sur la scène professionnelle parisienne dans la seconde moitié du XVII^e siècle : de l'identité sociale à l'identité vocale* (X. Bisaro, B. Louvat-Molozay), *Voix chantée et voix déclamée sur la scène lyrique anglaise du XVIII^e siècle : rejet, imbrication, fascination* (P. Degott), *David Garrick et l'expression vocale de l'émotion théâtrale au milieu du XVIII^e siècle* (J. Hopes).

L'ensemble des articles est marqué par une attention particulière portée aux sources, notamment dans la première partie, conçue comme une vaste introduction problématique. Intitulée « écrire/décrire le son : quelques sources », elle met en relief la grande diversité des sources permettant d'appréhender ces « sons du théâtre » : correspondances d'amateurs et de mélomanes (M. Semi), archives de police (X. Bisaro), sources architecturales et théoriques sur l'acoustique des théâtres (J. Clarke). La plupart des contributions constituant le corps de l'ouvrage sont centrées sur la question de la voix, souvent mise en perspective avec la posture du spectateur / auditeur, dont la double action de voir et d'entendre reflète en quelque sorte ce qui se passe sur scène. Organisées de façon quelque peu arbitraire en trois parties (« Voir-entendre : la perception du spectacle théâtral », « Les voix de l'acteur et du chanteur : pratiques anglaises et françaises », « Voix de théâtre, voix d'opéra : usages et réception »), ces contributions parviennent à représenter le phénomène sonore théâtral dans toute sa complexité. Tantôt centrées sur la situation anglaise, tantôt dédiées à l'usage français, elles abordent la question de la vocalité sous un angle technique (P.-A. Clerc, J. Hopes) ou en empruntant aux *reception studies* (N. Charrier, S. Marchand, S. Nancy). La question du genre et la complémentarité éventuelle des répertoires lyrique et dramatique sont envisagées (L. Naudeix, P. Degott, P. Dubois). La symbolique que revêt parfois la voix féminine et son rôle dans les stratégies de reconquête du public font également l'objet de plusieurs articles (C. Bardelmann, P. Dubois, C. R. Wilson, F. March, C. Whitworth), qui apportent aux champs des *gender studies* une contribution non négligeable. Les articles abordant les pratiques vocales sous l'angle des prescriptions, législatives ou théoriques (J. Le Blanc, J.-F. Lattarico) ou empruntant à l'histoire sociale (X. Bisaro, B. Louvat-Molozay) contribuent à brosser un tableau complet des conditions dans lesquelles les voix du théâtre peuvent s'exprimer.

En offrant une vision kaléidoscopique de l'expérience sonore et des moyens dont elle dispose pour se dire ou s'écrire, les auteurs parviennent à faire le lien entre différents champs de recherche souvent perçus comme des objets isolés : histoire sociale des musiciens, acoustique des salles de spectacle, musicologie historique, technique vocale ou réception des œuvres théâtrales. Deux index des noms de personnes et des œuvres citées viennent compléter ce dispositif et illustrent la cohérence de cet ouvrage qui, de l'aveu même de ses directeurs scientifiques, embrasse un sujet trop large pour parvenir à donner une image complète de ce qu'ont pu être « les sons du théâtre » de part et d'autre de la Manche, entre XVI^e et XVIII^e siècle. Ce recueil parvient cependant à éclairer de multiple manière la façon dont la production sonore engendrée par les représentations a pu se faire

le véhicule de multiples enjeux – esthétiques, sociaux, politiques –, offrant une contribution de grande qualité aux *sound studies*, utile autant aux historiens du fait musical qu'aux spécialistes d'esthétique théâtrale.

Caroline GIRON-PANEL

Philippe Guignet et Philippe Martin (dir.), *Transmettre les valeurs morales : des réformes religieuses du XVI^e siècle aux années 1960*, Paris, Riveneuve, 2013, 375 p.

Le volume dirigé par Philippe Guignet et Philippe Martin réunit des contributions en lien avec le programme de recherche « Religion et éducation dans la France du nord et les “provinces belges” du XVI^e siècle à nos jours » (2006-2010). De fait, il y est véritablement question du Nord de la France, alors que le titre générique pourrait laisser croire à une portée généralisante. Certains articles parviennent toutefois à cette visée générale, ainsi l'introduction de Ph. Guignet lui-même, qui s'interroge sur la notion de morale, ou quelques textes qui, à travers leur objet spécifique, ouvrent à des types de sources et des démarches épistémologiques reproductibles.

La question de la transmission des valeurs morales est en effet de celles qui peuvent fasciner durablement les chercheurs, tant elle invite à des croisements disciplinaires. L'historien des religions ou de l'éducation, voire des institutions, peut y croiser avec profit des analyses philosophiques, littéraires, voire urbanistiques. On peut déplorer que sous l'angle de l'empan historique, le volume ne remplisse son objectif que de manière déséquilibrée : alors que le titre annonce « jusqu'aux années 1960 », seules deux contributions s'aventurent au-delà de la Seconde Guerre mondiale, comme si la laïcisation de la société avait fait disparaître la question de la transmission des valeurs morales – fausse évidence que plusieurs contributions démentent pourtant avec efficacité.

L'appartenance des différents contributeurs à la même aire géographique et académique rend leurs travaux complémentaires, ce qui accroît l'homogénéité du volume. De ce fait, il présente un tableau remarquablement continu de la transmission des valeurs chrétiennes dans les régions du Nord de la France depuis les efforts marqués de la Réforme catholique (notamment le renouveau éditorial, la promotion des cantiques spirituels, la publication de nombreux catéchismes, l'essor des maisons d'édition, puis de la presse catholique). Les auteurs insistent tous sur la foi que l'Église post-tridentine accorde au livre dans son effort de reconquête morale. À la suite de ce premier ensemble, majoritaire, quelques auteurs se penchent sur la manière dont l'enseignement révolutionnaire (R. Grevet), puis celui de la III^e République (K. Date, J.-F. Condette), cherchèrent à tirer profit de l'expérience chrétienne pour promouvoir et enseigner une morale laïcisée, qui s'émancipe de la précédente sans la renier. Enfin T. Tellier, dans une contribution qui reste malheureusement un hapax, invite à rechercher la trace de cette transmission des valeurs morales en dehors des structures classiques de l'enseignement (catéchisme, école), en s'intéressant à la question du logement social, dont la promotion, pour philanthropique qu'elle fût, ne fut jamais exempte du projet de réformer moralement les individus qui en bénéficiaient. Nombreux sont les auteurs à vouloir dessiner les contours d'une spécificité septentrionale dans les questions évoquées ; l'honnêteté en oblige plusieurs à reconnaître qu'il leur a été difficile de déterminer en quoi tel usage catéchétique ou tel ensemble de politiques éducatives ou sociales tranchaient

radicalement sur ce qu'on peut observer à la même époque dans l'ensemble des régions françaises. C'est peut-être l'une des fragilités du volume, dont quelques travaux monographiques tirés de mémoires de masters manquent parfois un peu d'ampleur de vue.

La réflexion qui semble pourtant faire le plus défaut porte sur les modalités effectives de cette « transmission ». Dans l'introduction de son article, qui prétend retracer ce que fut la réalité de l'enseignement de la morale laïque dans les écoles de la III^e République, K. Date cite la formule de Pierre Caspard selon lequel « la salle de classe est la boîte noire de l'enseignement », rappelant combien échappe à l'historien la réalité des pratiques, qu'il ne peut souvent envisager qu'à l'aune des documents qui ont franchi les années... mais dont on ne peut plus deviner comment ils étaient utilisés, encore moins de quelle manière cet usage remplissait ou non les objectifs visés. Or le défaut de plusieurs contributions est d'accorder un peu rapidement une efficacité « morale » aux documents analysés, qu'il s'agisse des catéchismes (A. Fruchart), du livre religieux d'Ancien Régime (B. Poupriy-Bouley), voire de la fiction romanesque (A. Leleu), sans s'interroger de manière *qualitative* sur la performativité d'objets qui sont pourtant étudiés avec beaucoup de finesse dans leur dimension *quantitative*. A. Walch, qui s'intéresse à la question de la morale conjugale catholique, relève que ce que Marivaux prône en 1713 dans *Les Effets surprenants de la sympathie* rejoint ce que les prêtres ont enseigné durant tout le XVII^e siècle : « C'est dire combien la littérature est porteuse de normes » (p. 85), conclut l'auteur. Il aurait été intéressant qu'avec autant de prudence d'autres contributeurs interrogent la question de la transmission morale non pas comme un processus à sens unique (du livre, normatif, vers les comportements, selon un modèle descendant et « magistral »), mais comme un processus réflexif : le livre reflétant *aussi* la manière dont les pratiques et convictions évoluent, comme dans le cas de Marivaux ; les pratiques comme entrant en dialogue, constructif ou conflictuel, avec les normes édictées par le livre. Cette réflexion, qui aurait pu unir l'ensemble des contributions, aurait ainsi pu dynamiser l'article que C. Dreze consacre à un recueil représentatif du cantique spirituel au XVII^e siècle. Passionnant dans la manière dont l'auteur décrit son objet spécifique, l'article laisse pourtant le lecteur sur sa faim lorsqu'après avoir rappelé que le cantique remplissait la fameuse devise rhétorique « docere, movere, delectare », elle omet tout simplement d'évoquer la place que pouvaient prendre la satisfaction esthétique, le plaisir, la joie peut-être même transgressive à placer des paroles pieuses sur des « timbres » à la mode, chez le fidèle dont on cherchait ainsi à regagner la pratique. À lire tous ces articles, on s'interroge en effet sur l'efficacité de ces dispositifs de transmission, notamment lorsque des auteurs étudient des phénomènes littéraires (dans le livre de religion, dans le roman catholique du XIX^e siècle) sans fournir d'analyse des procédés d'écriture eux-mêmes, pensés sous l'angle de leur performativité. À cet égard, on ne peut d'ailleurs qu'être surpris de l'absence, dans l'ensemble du volume, de référence à l'*exemplum* médiéval, qui semble pourtant à l'horizon de toute cette entreprise de reconquête post-tridentine par le livre : il aurait été intéressant de s'interroger sur la transposition d'une logique de la prédication dans le domaine de l'écrit, non pas seulement en termes d'analyse des circuits du livre, mais aussi en termes formels, ce qui aurait sans doute permis de replacer au cœur des réflexions la question de l'émotion, qu'A. Leleu soulève dans son texte consacré à Joséphine de Gaulle, romancière catholique, mais sans réussir à en faire l'axe d'une problématisation.

Ces réserves mises à part, le recueil remplit efficacement sa mission, notamment en faisant place à plusieurs études de sources qui se révéleront précieuses pour les travaux à venir sur cette question de la transmission des valeurs morales : sources pour une étude du livre religieux dans les Pays-Bas autrichien (C. Brunel), de la presse

catholique dans le Nord de la France (J.-P. Visse), sur la transmission des valeurs en Wallonie et à Bruxelles (J. Pirotte). Car, comme le conclut Claude Bruneel, « la vigne attend toujours de nombreux ouvriers ».

Cécile BOULAIRE

François Cadilhon, Michel Figeac, Caroline Le Mao (dir.), *La Correspondance et la construction des identités en Europe Centrale (1648-1848)*, Paris, Honoré Champion, « Bibliothèque d'études de l'Europe centrale » 15, 2013, 432 p.

Le titre pourrait sembler trompeur ou réducteur. L'association d'une aire géographique à la notion d'identité oriente le lecteur vers les identités nationales, d'autant plus que cette Europe centrale, dominée par des empires multiethniques, monarchie des Habsbourg, Empire ottoman, Empire russe, vit surgir et se développer pendant cette période les revendications identitaires des peuples soumis. M. Figeac, dans son avant-propos, avertit qu'il existe d'autres identités, celle d'un groupe – la République des Lettres –, celle d'un individu pour qui la conscience de soi n'est pas l'émanation pure d'un ego érigé en monade, mais le fruit du jeu des interactions dans un environnement politique, économique, intellectuel et social. Cet élargissement de la thématique, qui confère à la notion d'identité, des contours assez flous, explique le contenu un peu disparate du volume et sans doute la difficulté de répartir les 27 contributions (hors introduction et conclusion) en quatre parties, dont seule la troisième, *Correspondance et construction des savoirs*, présente une réelle cohérence. La définition de la correspondance prête moins à discussion, encore qu'il convienne de bien préciser que la correspondance fictive d'une œuvre littéraire par lettres entre bien dans le champ, et que, dans le domaine des documents diplomatiques, il est parfois délicat de séparer la correspondance périodique et routinière de l'ambassadeur du rapport de synthèse plus exceptionnel.

Sept articles concernent de près ou de loin la Hongrie au temps de la guerre d'Indépendance de François II Rákóczi, pour lesquels la thèse et les autres travaux de Béla Köpeczi, les volumes de la série *Archivium Rákóczi* fournissent une base solide et une matière abondante. Des divers correspondants français ou francophones (le traître Longueval était Liégeois) se distingue le marquis des Alleurs dont les 256 lettres de Hongrie de 1706 à 1708, pour lesquelles est donnée une très intéressante étude des temps et des circuits d'acheminement, distillent une vision très critique des Hongrois en général, de leurs chefs, de leur manière de mener la guerre. La correspondance de François II Rákóczi avec Louis XIV, Barbézieux ou sa tendre amie la Polonaise Élisabeth Sieniawska, permet de juger de la maîtrise progressive de la langue française par un prince hongrois qui, même après son long séjour en France (1711-1717), ne recherche pas le grand style, pas plus qu'il n'a ce souci pour le latin qui, rappelons-le, demeure la langue officielle de la Hongrie multiethnique jusqu'en 1844. Cet ascétisme de l'écriture procède-t-il du jansénisme du prince ? Durant son exil à Rodosto, Rákóczi avait des secrétaires, dont le Suisse César de Saussure, auteur de *Lettres de Turquie* (1740) et surtout Kelemen Mikes (1690-1761), son chancelier, auteur lui aussi, mais en hongrois, de *Lettres de Turquie*, un chef d'œuvre littéraire composé de 207 lettres fictives truffées d'anecdotes, un genre alors très répandu en France (les *Lettres persanes, juives, athéniennes, chinoises, cabalistiques*...). L'identité plurielle de Mikes se construit au fil de l'ouvrage, le collaborateur du prince, l'exilé, le

patriote, l'épistolier, le traducteur, le penseur, le moraliste. Quant à l'identité nationale des Magyars et des peuples environnants, Moldaves, Valaques, Tatars, elle devient un thème fréquent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Claude-Charles de Peyssonnel, consul en Crimée, s'en fait une spécialité, tout comme le baron de Tóth ; la parenté linguistique entre hongrois et finnois entre en guerre contre celle précédemment envisagée, hongrois-langue tatare. Une rapide évocation des projets de Kossuth pour la modernisation de la Hongrie nous mène à 1848.

La Pologne est la deuxième aire bien présente dans ce recueil. Elle apparaît en contre-point dans la correspondance des résidents français dans la ville hanséatique de Danzig, vassale de la République, entre 1634 et 1661. La guerre des taxes entre le port baltique, si essentiel au commerce occidental des grains, et l'État tutélaire, intéresse les diplomates qui, plus encore, sont effarés par la complexité des institutions polonaises, la faiblesse du roi, le particularisme lituanien, les cabales, l'anarchie, surtout en cette année 1648 où une crise de succession s'ajoute à la révolte des cosaques. La confédération de Bar est vue à travers la correspondance des ambassadeurs de France à Vienne, Durfort, Breteuil et Durand de Distroff. Elle est aussi évoquée dans les quelques lettres adressées à Formey depuis Varsovie par le maître de langue Reim ou par son cousin du Laurens, capitaine d'infanterie au service de la Pologne. La correspondance de cinq femmes d'une famille de la Grande Pologne, les Działyński, à 95 % en polonais, est une chronique familiale (mariages, décès, gestion des biens) sans contenu culturel. Les deux lettres conservées de Montesquieu à Stanislas Leszczyński et du roi au philosophe, après sa visite en Lorraine, concernent sa candidature à l'Académie de Nancy ; à cette occasion, Montesquieu offrit à l'institution savante son *Lysimaque* qui n'était pas sans évoquer les tribulations du roi détrôné de Pologne. Le plus riche ensemble épistolaire de la Pologne du XVIII^e siècle est constitué par les 8 500 lettres, entre 1724 à 1773, de la correspondance de Józef Andrzej Załuski, le fondateur de la première bibliothèque publique de Pologne, où apparaissent les soucis de carrière et d'argent, les cercles de savants, d'hommes de lettres et d'érudits, l'expression de l'intime dans la correspondance familiale. Enfin les lettres des militaires polonais engagés dans les armées napoléoniennes en Espagne, dont certaines ont été récemment découvertes dans le fonds Davout du SHD de Vincennes par l'auteur de la contribution, expriment l'horreur de cette guerre acharnée contre une « Nation qui croit combattre pour la religion » et qui tourne au brigandage. Tout catholiques qu'ils soient et indignés de l'irreligion des Français, nos Polonais sont choqués par le fanatisme et la toute puissance des prêtres.

La correspondance diplomatique nous transporte en Hongrie et à Danzig, déjà évoqués ; à Munich où Lancier, un Français chargé de mission à la cour de Bavière par l'empereur, informe Dietrichstein des tentatives de Louis XIV pour gagner l'électeur Maximilien-Emmanuel, frère de la Dauphine, à la cause des Réunions ; à Vienne au temps des réformes de Joseph II qui, selon l'ambassadeur de France, imposées tyranniquement à un peuple grossier, ne peuvent qu'affaiblir l'État ; mais ce n'est pas l'avis de Guibert, homme de lettres, militaire et philosophe, grand admirateur de l'Académie militaire de Wiener-Neustadt. À cet ensemble peut se rattacher la correspondance administrative envoyée à Zinzendorf par Dominique de Locher, émissaire viennois venu à Bruxelles dans les années 1783-1789 pour imposer la science camérale dans la gestion du personnel et dans le travail de la nouvelle chambre des comptes des Pays-Bas, avec une attention toute particulière pour le fonds de religion alimenté par la suppression des couvents. Émanant non du monde diplomatique mais d'intellectuels roumains, parfois exilés en France, une abondante correspondance exprime l'identité roumaine, latine et romaine (depuis la Dacie de Trajan), des principautés réunies sous l'autorité de Cuza. La jeune Roumanie, dans la continuité des Lumières et de 1789, est l'avant-poste de l'Europe occidentale en

face du danger slave (russe) et ottoman. L'identité nationale est greffée sur la nation française. Ne pourrait-on pas placer un Bonaparte sur le trône de Bucarest ?

La partie sur la construction des savoirs met en avant quelques individualités. Revenons à Formey, personnalité de la République des Lettres, secrétaire de l'Académie des Sciences de Berlin, les 17 100 lettres de sa correspondance, dont 1200 écrites par lui-même, ses 2427 correspondants, les six langues usitées, les lieux d'expédition... De cet ensemble ressort l'identification d'une aire culturelle de l'Europe du Nord. Bien moins connu est Jacques Pérard (1713-1766), pasteur du Refuge à Stettin, académicien, franc-maçon, journaliste et bibliophile (plus de 5 000 titres lors de la vente), un homme des Lumières, tolérant, wolffien, défenseur de Voltaire, membre de six sociétés savantes allemandes et affilié à des académies étrangères, et comme Formey, au cœur d'une sociabilité européenne. Dans le royaume de Bohême, un Slavonien habitant de la Moravie, Ernst Anton Petrasch, fondateur en 1756 de la *Societas eruditorum incognitorum in terris Austriacis* d'Olomouc, entretient une correspondance assidue avec Albrecht von Haller, le savant bernois, auquel il fait connaître les travaux des savants autrichiens et hongrois (Matthias Bel). Ce catholique anti-jésuite, tolérant, étend ses relations à une bonne partie de l'Europe centrale, en ostracisant néanmoins les ennemis de la monarchie des Habsbourg. C'est au petit échelon de la famille proche que s'observe aussi la construction des savoirs. Le prince Paul Esterházy, ambassadeur à Londres pendant le premier tiers du XIX^e siècle, manifeste dans sa correspondance familiale le souci constant de la santé, du développement physique et de l'éducation de ses trois enfants, du fils surtout, héritier du nom ; les parents sont les acteurs du processus pédagogique, le choix du gouverneur, hongrois et catholique, est mûrement réfléchi. Les enfants apprennent l'allemand, l'anglais, le hongrois, le français, l'italien et le latin, ils sont préparés à la vie de cour. Particulièrement émouvant est l'apprentissage de la correspondance avec les grands-parents, *leur gulen Grossmaman* (maternelle, une Thurn-und-Taxis, ou paternelle, une Liechtenstein) et *leur Nagypapa* (le prince Nicolas Esterházy). Les lettres de Nouvel An aux grands-parents étaient (sont encore) un rituel, celles de Goethe âgé de 8 ans à ses *Erhabne Großeltern*, des poèmes, sont publiées. Qui s'intéresse au prince Paul pourra traquer ses traces dans le roman de son lointain parent Péter Esterházy, *Harmonia Cælestis* (pp. 78, 80...).

Il reste à évoquer la correspondance de Xavier de Saxe, cadet de la maison de Wettin, frère de la Dauphine, régent de Saxe à la mort d'Auguste III, mariémorganatiquement, père de quatre enfants, fixé en France et à Pont-sur-Seine dès 1771, après avoir voyagé incognito en Italie ; il émigra en 1791. Les 50 000 lettres actives et passives évoquent les ambitions déçues (le royaume de Pologne qui alla à Stanislas-Auguste Poniatowski, la Grande-Maîtrise des Chevaliers Teutoniques), le choix matrimonial, les aventures galantes, le souci de l'éducation des enfants, la douleur de la mort de la Dauphine, les plaisirs à la chasse et les loisirs dans les villes d'eaux (Bagnères-de-Luchon), d'un prince partagé entre deux cultures. Non moins riches sont la correspondance et les journaux de voyage de Charles-Joseph de Clary-Aldringen (1777-1831), petit-fils par sa mère du prince de Ligne, d'une grande famille possessionnée à Teplice, en Bohême du Sud. Diplomate au service de l'empereur d'Autriche, il fit un premier voyage à Paris en 1810 pour le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, un second d'agrément en 1822. Il correspond alors avec son épouse et avec sa mère, mais les lettres étaient lues en public, le salon viennois Ligne-Clary était très fréquenté. Dans un style fluide et vivant et en français, il égrène les anecdotes glanées dans le monde diplomatique et le noble faubourg. Il a ensuite inséré les lettres en entier ou en citation dans ses journaux de voyage qui sont à la fois dans la tradition de l'aristocratique *Kavaliersreise* des Lumières et déjà préromantiques. Le cas du comte de Pontgibaud, émigré et devenu sous le nom de

Labrosse, banquier à Trieste, débouché de la monarchie autrichienne sur l'Adriatique, est un remarquable exemple d'adaptation et d'identité nomade. Ce noble d'épée est à la fois au service de ses compatriotes émigrés dont il investit les liquidités et auxquelles il prête (il vend en 1801 les bijoux des filles de Louis XV), tout comme il s'accommode de l'ordre nouveau napoléonien dans les Provinces illyriennes et correspond avec Fouché, Bertrand, le roi Jérôme et toute la noblesse d'Empire. Et après 1815, il traite avec Metternich et l'empereur François.

Relevons pour terminer la place faite à la pratique féminine, sans pour autant que l'histoire du genre ait ici sa place. Nous avons mentionné les correspondances des dames Działyński. Les Clary-Aldringen sont encore là avec les missives de Marie-Sidonie (1748-1824), épouse de Jean-Rodolphe Chotek, avec sa mère Marie-Josefa Clary, et avec sa fille Louise Chotek (1777-1864), épouse Clary-Aldringen. On retiendra l'évocation de Mathilde de Schwarzenberg (1804-1886), handicapée physique dès sa petite enfance, voyageant de cure en cure, miraculée le 20 juin 1821 (elle marche), chargée de 1839 à 1851 de l'éducation d'une enfant illégitime de son frère. Elle écrit en français et en allemand, à son père, ses frères, sa tante, ses médecins sur sa maladie, ses appareils orthopédiques, son voyage en Italie en 1832-1833, ses lectures (Sue, Hugo, Balzac, Dumas père, Dickens). Mais ce n'est pas une femme, mais Kelemen Mikes qui émet ce vœu révolutionnaire : « Quelle belle époque ce serait le jour où les femmes seraient élevées à la prêtrise » (p. 66).

Et l'identité dans tout cela ? La notion est souvent diffuse et parfois absente de quelques communications qui sont de classiques études de correspondance. Elle se distingue mal de la notion d'altérité. Et tout ego-document ne traduit pas systématiquement une identité, sauf à banaliser complètement la notion pour en faire la marque de l'individualisme le plus singulier. En revanche, quelles fécondes perspectives ouvrent ce panorama des correspondances évoquées, moins sur le plan des thématiques, bien connues et éprouvées et des méthodes d'analyse, que sur la connaissance de cette Europe centrale, si proche dès qu'on se contraint aux élites sociales, économiques ou intellectuelles qui écrivent et qui, pour cela, au XVIII^e siècle, utilisent très souvent la langue française.

Claude MICHAUD

« Cher et beau neveu ». *Lettres de la princesse Carolyne de Sayn-Wittgenstein à Mieczysław Kamieńki (1855-1856)* suivies du *Journal* de Mieczysław Kamieńki, présentés et annotés par Marie-Paule Rambeau, Paris, Honoré Champion, « Bibliothèque d'études de l'Europe centrale » 13, 2013.

La princesse Carolyne de Sayn-Wittgenstein (1819-1887) est surtout connue par sa liaison avec Liszt, rendue officielle en 1847 et qui eut comme cadre la villa de l'Altenburg à Weimar. Son correspondant Mieczysław Kamieńki (1833-1859) appartenait à l'émigration polonaise parisienne, sans être toutefois un assidu de l'hôtel Lambert. Ils étaient cousins issus de germains et seule la différence d'âge explique les appellations respectives de tante et neveu. Issue d'une grande famille de noblesse terrienne de la Podolie devenue russe à la suite des partages polonais, élevée par une gouvernante française et plus encore par un père qui en fit une intellectuelle affranchie, elle se sépara rapidement, après la naissance de sa fille Marie (1837-

1920), de son époux, le prince Nicolas de Sayn-Wittgenstein (1812-1864), officier du tsar, brava l'opinion publique de son milieu et de la petite ville grand-ducale de Weimar, et s'intégra au monde artistique romantique du milieu du siècle. Les 34 lettres qu'elle adressa à son cousin s'inscrivent au cœur de la plus belle époque de sa vie, le séjour à Weimar où Liszt avait été nommé maître de chapelle du grand-duc Charles-Alexandre et pendant lequel, ayant mis fin à sa vie de saltimbanque, le fécond compositeur disposant d'un havre fixe, produisit quelques-unes de ses plus grandes œuvres.

Cette correspondance est sans aucun doute un dérivatif pour la princesse, ostracisée par la bonne société et la cour weimariennes, et aussi solitaire dans l'Altenburg pendant les absences de Liszt, appelé à jouer et diriger dans les grandes villes de l'Allemagne et de la monarchie habsbourgeoise. Weimar n'était plus alors la brillante capitale culturelle qu'elle avait été au temps de Schiller et de Goethe, et la princesse, de culture bien plus française qu'allemande, avait besoin des bouffées d'air parisien que lui prodiguait son correspondant. Elle le chargeait de ses diverses commissions, achats de tableaux, de gravures, de livres, de papier à lettre et de cachet. Elle s'enquerrait auprès de lui des derniers potins mondains. Trois centres d'intérêt émergent de cette correspondance, le monde artistique parisien, l'univers musical autour de Liszt, enfin la vie difficile d'une famille dé- et recomposée. Au cours des lettres, nous rencontrons Renan, Augustin Thierry, Lamartine, les peintres Eugène Delacroix, Théodore Gudin et surtout Ary Scheffer, très lié à l'émigration polonaise. Ce fut surtout la liaison de Frédéric Chopin avec George Sand qui retint l'intérêt du couple Liszt-Carolyne de Sayn-Wittgenstein. C'avait été dans le salon de Marie d'Agoult, mère des trois enfants de Liszt, que Chopin avait fait en 1836 la connaissance de George Sand. Liszt et la princesse dégustèrent et commentèrent la brochure de Louis Énault sur Chopin, qui venait de sortir et qui utilisait des textes de Liszt. La princesse qui, elle aussi, fumait le cigare, « comme un grenadier » et avait pour cela « les dents noires comme le cul de la poêle » écrivait Jules Janin, avait rencontré George Sand à Paris à l'automne de 1853. La vie musicale du temps, c'étaient les concerts donnés à l'Altenburg, les tournées de Liszt à travers l'Europe, sa présence à l'inauguration de la cathédrale d'Esztergom (Gran) le 31 août 1856 en présence de François-Joseph, les combats menés par nos deux protagonistes pour faire jouer « la nouvelle musique », Berlioz et Wagner (la première de *Benvenuto Cellini*, celle de *Tannhäuser* à Berlin). Enfin, les enfants de Liszt et de Marie d'Agoult, parents séparés depuis 1844, furent l'objet des attentions de la princesse, bien plus que de la part de leurs géniteurs pour qui ils étaient soit des objets encombrants, soit des enjeux de rivalité entre anciens amants. Plus que Blandine, née en 1835 et qui épousa en 1857 Émile Ollivier, et Cosima, née en 1837, mariée la même année à Hans von Bülow (et plus tard épouse de Wagner), ce fut Daniel, né en 1839, ballotté entre sa mère, sa grand-mère Anna Liszt, ses sœurs, que des femmes donc, qui suscita l'inquiétude de la princesse par son manque de caractère viril. Aussi demanda-t-elle à Mieczysław Kamieński d'être le mentor du jeune lycéen parisien.

La fille de la princesse, Marie de Sayn-Wittgenstein, nous ne la voyons apparaître qu'en contre-jour dans le journal sous forme de lettres que lui adressa Mieczysław Kamieński, follement et romantiquement amoureux d'elle, journal qui retiendra surtout l'intérêt des spécialistes littéraires de l'ego-document. Ce pauvre jeune homme, sans fortune – son père avait été proscrit de la Galicie autrichienne après les événements de 1832 –, indécis dans ses projets de carrière, fantasma pendant une année dans l'espoir d'obtenir la main de Marie à sa majorité. La princesse ne fit jamais la moindre allusion dans sa correspondance avec lui, à l'éventualité d'une conclusion heureuse. Quant à Marie, très riche héritière, n'avait-elle pas intériorisé l'obligation d'un mariage de convention ? Elle épousa en 1859 le prince Konstantin von

Hohenlohe (1828-1896). Mieczysław Kamieński n'échappa à ses tentations suicidaires que pour trouver la mort des suites d'une grave blessure à la bataille de Magenta, où il combattait dans les rangs français.

Ces deux textes en écho ne font aucune allusion au contexte politique du temps, pas plus à la France de Napoléon III qu'à l'Allemagne travaillée par la tension de l'unité, ni à la Pologne partagée, alors que nos auteurs sont deux Polonais, éloignés de leur pays. Le journal de Mieczysław Kamieński est saturé par sa passion, la princesse est prosternée devant son grand génie et le monde va comme il va. Les deux introductions aux textes et l'appareil de notes, par une spécialiste de Chopin, apportent toutes les informations nécessaires pour entrer dans les réseaux de ce monde aristocratique et artistique.

Claude MICHAUD

Guillaume Garnier, *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil (1700-1850)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Histoire », 2013, 409 p.

Guillaume Garnier a pour ambition dans cette « histoire du sommeil », issue de sa thèse, de proposer une histoire sociale et culturelle du corps endormi et de son environnement matériel et économique pour dégager une « culture dominante de sommeil en France entre 1700 et 1850 ». Ce livre n'est donc pas seulement une histoire de la nuit comme celle qu'Alain Cabantous ou Simone Delattre avaient écrite, même si, à côté des corps endormis, rêveurs ou insomniaques, c'est l'ensemble de la vie nocturne qui est observée avec ses métiers, ses délits, ses distractions, etc. Les sources qui ont permis la réalisation de ce travail sont donc très diverses et fort éclectiques, l'historien puise tout à la fois dans des ouvrages littéraires, des ordonnances de police, des correspondances, des journaux, des traités de civilité et de piété, des ouvrages de médecine et de philosophie et des archives judiciaires. Celles de la région poitevine concernant des délits nocturnes ont été particulièrement scrutées pour tenter de mettre au jour les pratiques du sommeil et les horaires de coucher et de lever des Français, éléments fort difficiles à connaître.

Autour de ce corpus, l'ouvrage s'organise en trois parties. Le titre de la première est une phrase d'Ovide tirée des *Métamorphoses* : « Sommeil repos des êtres, sommeil toi le plus doux des dieux ». Les sources médicales y sont largement convoquées puisque cette partie est consacrée à définir ce qu'est un corps endormi, à la fois comment il dort (mais aussi bâille, ronfle, etc.), se réveille (avec ou sans érection) et pourquoi il est nécessaire qu'il prenne ce repos (sans excès). La deuxième partie s'intitule avec précision cette fois : « Trouver le sommeil » ce qui est parfois un combat difficile contre soi-même – les troubles de son imagination faisant de la nuit le temps des tentations – mais aussi une lutte contre les dysfonctionnements de son corps et de son esprit. G. Garnier nous donne une foule de renseignements et de détails sur cette vie nocturne, par exemple : que penser des pollutions nocturnes ? Faut-il porter ou pas un bonnet ou une chemise de nuit ? Comment dormir à deux ou recevoir dignement dans son lit ? Le titre de la dernière partie, « Réussir à dormir », peut laisser croire à des reprises de certains thèmes déjà traités dans la précédente, il n'en est rien ; elle expose un ensemble de points disparates regroupés autour des pratiques individuelles ou communautaires du sommeil. G. Garnier y décrit les environnements matériels du dormeur : les chambres, les lits et leurs garnitures, les luxueuses, les simples ou les pouilleuses. Il cherche à décrire précisément les rythmes et les heures de sommeil :

les durées, les différences selon les âges, les sexes, les lieux et les catégories sociales. Il s'attache enfin au « sommeil communautaire », celui des monastères, des internats, des auberges, des garnis et des hôtels.

Ces multiples et riches descriptions du sommeil dans tous ses états sont agréables à découvrir mais il est dommage que les disparités spatiales et chronologiques et les évolutions culturelles et sociales demeurent peu lisibles. Le choix de la chronologie (1700-1850) n'est à ce titre pas convaincant, l'argument d'une « société française à la veille de l'industrialisation » ne semble pas pertinent au regard de l'évolution économique fort complexe. L'historiographie de ce domaine a mis au jour un certain nombre de césures qui scandent ce siècle et demi (ainsi pour le XIX^e siècle, les années 1815-1820 et les années 1880) et qui ne permettent pas me semble-t-il de concevoir une homogénéité de la société française pendant cette durée. L'existence d'une « apogée d'un 'sommeil d'Ancien-régime' » pendant ce siècle et demi ne me paraît pas non plus assez argumentée au vu des changements sociaux, politiques et culturels majeurs qui ont lieu. Les Français partagent-ils vraiment « une quotidienneté influencée par les mêmes valeurs, notamment celles du christianisme et du respect du sommeil nocturne ». Les chocs de trois révolutions (1789, 1830, 1848) n'ont-ils eu aucun effet sur le sommeil des Français alors que l'ensemble de la société et de ses valeurs se modifie après ces bouleversements ? De même, les changements de l'appréhension médicale du corps après la révolution clinique n'ont-ils pas modifié la compréhension du sommeil ? Et la découverte du somnambulisme magnétique en 1784 (nommé plus tard « hypnose ») n'a-t-elle pas provoqué des questionnements sur la nature du sommeil ? Enfin, les rêves et les songes sont bien peu abordés dans cet ouvrage qui porte pourtant pour premier titre « l'oubli des peines », or ces rêves, parties intégrantes du sommeil, sont riches d'évocations sociales, culturelles (et sexuelles) comme le montre le livre, certes récent, de Jacqueline Carroy, *Nuits savantes, Une histoire des rêves (1800-1945)*.

L'ouvrage offre cependant le plaisir de la lecture d'un foisonnement de pratiques matérielles et sociales, de conceptions médicales, philosophiques et théologiques du sommeil, de ses rythmes, de ses dangers, de ses bienfaits et de ses souffrances, de ses rites, de ses lieux et de ses environnements, le tout réuni en ce même volume dont la table des matières détaillée et l'index des noms permettent de grappiller dans cette richesse.

Nicole EDELMAN

Jean-Luc Chappéy, *Ordres et désordres biographiques. Dictionnaires, listes de noms, réputation des Lumières à Wikipédia*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, 400 p.

Construire l'histoire « à rebrousse-poil » d'un outil familier autant qu'indiscuté, telle est la stimulante entreprise du récent ouvrage de Jean-Luc Chappéy. Né du constat paradoxal de la prolifération des formes d'écriture biographique (dictionnaires historiques et listes de noms propres) et de leur invisibilité scientifique, ce travail passe ainsi au crible une « dicomania », qui court de l'âge des Lumières à Wikipédia, irréductible au seul champ littéraire. L'a. éclaire, ce faisant, d'une lumière décalée et franche les tensions politiques de l'âge contemporain, au gré d'un travail dont l'apport est, en tout premier lieu, épistémologique.

Arrimée aux fécondes réflexions historiennes sur la littérature comme objet, son entreprise revendique en effet d'emblée de penser le livre hors-soi, non selon

les vieux cadres d'une simple contextualisation cédant à l'illusion référentielle, mais selon des pistes neuves qui conviennent à en penser les usages et les effets, à le penser, donc, comme une forme d'action politique. C'est sur ce terrain essentiel de ce que la littérature peut faire au monde – et non pas de ce que la littérature dit du monde – que se situe J.-L. Chappey. Donnant, de surcroît, pour cœur objectif à son ouvrage la seconde moitié du XVIII^e siècle et le premier XIX^e siècle, il conforte par ailleurs toute la pertinence du brouillage des césures académiques qui ont, si longtemps, cloisonné des siècles que tout invite pourtant à penser ensemble. En questionnant les processus qui entourent les canonisations opérées par les écritures biographiques, il démontre enfin combien l'histoire ne peut s'écrire sans penser l'invention et la construction des catégories – noble ou grand homme, par exemple, mais aussi « piétaille littéraire » ou écrivain réputé. Refuser l'évidence des normes et des instances qui les édictent, penser les luttes de pouvoir qui nourrissent leur construction, sont une nécessité pour l'historien – autant que pour le citoyen, comme le rappelle la belle invitation conclusive.

Cette riche réflexion sur les objets de l'historien et sur les façons de les approcher se mène au gré d'une enquête tout à la fois scrupuleuse et ample – mêlant approches monographiques et perspectives diachroniques – des formes d'écriture biographique. Volontairement bousculée par un premier chapitre consacré à la *Biographie universelle ancienne et moderne* des frères Michaud, ce monument dont l'aventure éditoriale se joue de 1811 à 1828, la chronologie est ensuite rétablie par six chapitres allant du *Grand dictionnaire historique* de Moréri (dont le premier volume paraît en 1674) jusqu'à Wikipédia, acmé polémique d'une « dictionnarisation » généralisée relancée depuis les années 1980 et renouant, à certains égards, avec l'engouement du XVIII^e siècle. Ce tableau ambitieux s'ordonne autour de quelques lignes de force, qui affleurent nettement au fil du déroulement chronologique et lui donnent sa cohérence et sa densité. La première d'entre elles montre l'inscription de l'écriture biographique dans la compétition, cruciale, entre instances de rétribution de la gloire et, corrélativement, sa participation à l'évolution conflictuelle des critères qui la définissent. Elle est, en particulier, au cœur du chapitre consacré au temps des Lumières. L'a. y met ainsi en évidence l'affirmation progressive, dans les productions biographiques, des savants et des gens de lettres, à côté des traditionnels militaires, membres de l'administration royale ou de la noblesse. Or, cette évolution – repérable en suivant le Moréri des années 1670 à 1759 et renforcée par le *Dictionnaire historique portatif* de Ladvocat (1752) – qui est celle du visage des hommes illustres ne s'y réduit cependant pas : elle nourrit, et l'a. le montre bien, l'inflation des dictionnaires et les luttes entre eux. Rivalités littéraires, bien sûr, mais aussi et surtout luttes religieuses et politiques, à l'image de l'offensive menée par Barral, défenseur de la cause janséniste, contre Ladvocat, considéré comme le porte-parole des jésuites. Le lien tissé, dans cette perspective, entre inflation et compétition biographiques, d'une part, et crise monarchique, de l'autre, constitue l'une des thèses fortes de l'ouvrage : l'a. montre en effet, dans son chapitre consacré aux « désordres biographiques » des années 1770 aux années 1780, combien la prolifération des dictionnaires fragilise le pouvoir royal comme instance traditionnelle de consécration des élites et comme garant d'une lisibilité de l'ordre social. Fragilisation de la noblesse et crispation de cette dernière sur la notion de « race » sont indissociables de ce mouvement, tout comme le sont d'autres processus antagonistes : l'affirmation de l'opinion publique comme instance de jugement autant que sa contestation ; la consécration de nouveaux hommes illustres autant que leur procès en illégitimité. L'a. montre ainsi comment ces dynamiques en compétition participent à la radicalisation des oppositions intellectuelles et alimentent le sentiment de brouillage de l'ordre politique et social.

Là est l'autre fil majeur de l'ouvrage qui lie l'écriture biographique à la hantise classificatoire, à l'obsession de mise en ordre du monde qui caractérisent les âges troublés de la fin du XVIII^e siècle et du premier XIX^e siècle. Désignant l'illustre et le glorieux, fixant les identités, traçant des parcours dans le cadre contraint des notices ou des listes de noms, l'écriture biographique apparaît en effet également comme la réponse conjuratoire à l'illisibilité de l'ordre social. Orchestré par des groupes ou des pouvoirs soucieux de s'imposer, le projet est manifeste pour la période qui court du Directoire à la Restauration, où les régimes qui se succèdent proclament, tour à tour, et différemment, leur souhait de clore l'âge des Révolutions. Il s'incarne exemplairement dans l'émergence d'une « biocratie » que l'a. met en évidence pour le Directoire, le Consulat et l'Empire : soit l'affirmation, au cœur de la science administrative, d'une « science de la biographie » qui doit permettre de sortir de la Terreur – en construisant la monstruosité de ses acteurs emblématiques – et de construire la légitimité des régimes en place – en célébrant les savants puis les militaires et en renforçant le rôle de l'État comme instance de rétribution des honneurs.

Ce faisant, l'a. montre nettement l'inscription de l'écriture biographique dans les luttes politiques de l'âge contemporain – autre fil majeur de son étude. Elle culmine durant les années révolutionnaires, où s'épanouit une véritable guerre des listes de noms, révélatrice des tensions qui entourent l'avènement d'un régime du citoyen. Moment de mise en sourdine des dictionnaires, trop liés aux cultures politiques anciennes, mais d'épanouissement d'autres formes d'écriture biographique, les années 1789-1794 sont celles d'un espace public saturé de listes de noms, qui consacrent ainsi la promotion du citoyen autant qu'elles participent à la violence du temps – par la stigmatisation, à l'image de la *Collection de la liste des ci-devants ducs...* de Dulaure (1790), ou par la dénonciation, à l'image de l'entreprise de Marat dans son journal.

Cette étude d'un objet longtemps « inquestionné » vient ainsi montrer combien la littérature constitue l'une des grandes forces agissantes des convulsions et tensions contemporaines.

Corinne LEGOY

Yves Jeanclos (dir.), *La dimension historique de la peine, 1810-2010*, Paris, Economica, 2013, 587 p.

Cet ouvrage est constitué des actes d'un colloque international tenu à l'Université de Strasbourg dans le cadre du Bicentenaire du Code pénal de 1810. Le titre comme l'illustration de la page de couverture souligne effectivement les dates de 1810 et 2010. Pourtant l'historien qui attendrait un ensemble d'études sur la genèse et surtout le devenir du Code pénal et des peines aux XIX^e et XX^e siècles sera déçu. Il faut attendre le milieu de l'ouvrage pour aborder le Code pénal de 1810 et encore est-ce dans le cadre de son influence sur les législations étrangères (Suisse, Italie, Belgique, Pays-Bas, Indonésie). En outre, les approches relatives aux évolutions du Code lui-même sont minoritaires, les contributions concernant les espaces étrangers, pour l'époque contemporaine, étant les plus nombreuses. C'est dire qu'il faut oublier la chronologie, peu prise en compte dans l'ensemble. De manière significative la contribution d'Irina Taneva sur *La peine : le point de vue du Conseil de l'Europe* cite l'Ecclésiaste « Ce qui fut, cela sera ; ce qui s'est fait, se fera ; et il n'y a rien de nouveau sous le soleil ». En forçant le trait on pourrait presque

dire que c'est la conception de l'histoire qui domine dans nombre des contributions de ce volume. Dans leur majorité, elles en restent au niveau du droit de la peine, analysé dans sa *dimension historique*, en s'en tenant aux finalités et aux techniques pénales analysées à partir des sources uniquement juridiques, la jurisprudence publiée et commentée par la doctrine dispensant généralement d'examiner la pratique et donc de dépouiller les fonds d'archives des juridictions ou des établissements pour peine. On ne s'étonnera guère de la discrétion du contexte historique : il y est fait allusion, mais comme un arrière-plan, qui n'est pas mobilisé pour tenter d'expliquer les évolutions constatées.

Dans ce cadre à la fois limité, vaste et indéterminé de la « dimension historique » de la peine, l'historien aura souvent l'impression de relire ce qui a déjà été publié ailleurs, cherchant difficilement à trouver l'apport nouveau donné par telle ou telle contribution. Il reste qu'il peut apprécier de belles synthèses, des exposés clairs dégageant parfaitement les conceptions et techniques de la peine analysées dans le champ retenu. Il s'interrogera ainsi sur la lapidation dans la Grèce antique et son caractère institutionnel (une des rares contributions à convoquer l'anthropologie), la peine de mort dans la Rome ancienne et la rémission aux XIV^e-XV^e siècles. Pour les « origines théoriques et analytiques de la peine » aux XVII^e et XVIII^e siècles, plusieurs études évoquent la représentation de la peine dans les œuvres de La Bruyère, de Fénelon et de deux juristes, Grotius et Serpillon. La « pratique de la peine » antérieure au Code pénal évoque l'arquebusade selon Jacques Callot, la peine de flagellation dans l'œuvre de Lanjuinais (une étude très fine et très riche), l'emprisonnement, le droit de correction, l'amendement du coupable et la peine en droit douanier.

La seconde partie « La peine, une réalité sociale depuis le Code pénal de 1810 » commence par une approche comparative avec un article sur... *La politique pénale des ordonnances criminelles de Philippe II pour les Pays-Bas (1570)*, au demeurant remarquable par sa prise en compte du contexte mais dont on se demande quand même pourquoi elle inaugure cette partie en principe réservée à la période contemporaine. Il est vrai que les contributions suivantes sur la peine, le jury et *l'habeas corpus* au Canada et la peine dans les constitutions du royaume de Piémont-Sardaigne au XVIII^e, très érudites, concernent encore l'époque moderne. Dans la démarche comparative, on entre donc vraiment dans les bornes chronologiques annoncées (1810-2010) avec plusieurs études sur le rôle du juge en France et en Suisse (autour de l'interrogation sur le juge automate ou arbitre), sur l'influence du Code pénal français sur les conceptions de la peine en Italie, la redéfinition de l'échelle des peines en Belgique entre 1830 et 1867, sur sa réception aux Pays-Bas au regard du Code pénal néerlandais (1811-1886) ou en Indonésie. La dimension comparative reste présente dans le dernier titre de la seconde partie consacré aux « nouveaux territoires de la peine » avec plusieurs contributions sur la peine en droit européen, les juridictions internationales et sur l'enfant et la peine en Afrique noire confrontant les logiques des droits coutumier et européen. Deux études sont consacrées aux évolutions récentes en matière de pénalisation de la vie des affaires et des entreprises et sur les problèmes posés à la sanction en droit informatif. On trouvera également de belles synthèses sur la pénalisation des mœurs de 1810 à 2010 (de l'attentat aux mœurs au crime sexuel) sur le crime passionnel et sa sanction mais qui en restent au niveau juridique et descriptif.

De rares études ont travaillé les sources d'archives. Outre la synthèse très bien informée sur l'histoire de la détention préventive, il faut signaler l'analyse des décisions rendues par les juges de Bourgogne en matière de coalitions ouvrières avant 1864 – allant dans le sens de l'indulgence, à l'encontre même de la Cour de cassation – et les deux études très intéressantes consacrées à l'espace alsacien autour des rapports entre droit et guerre : le retour au droit français au lendemain de la Première Guerre mondiale et les épurations administrative et judiciaire au lendemain de la seconde.

Au total donc, un volume riche en contributions diverses où chacun puisera selon son intérêt pour disposer d'une synthèse informée sur une question particulière du droit pénal. La réflexion historique sur le Code pénal de 1810, ses origines, sa mise en place, son application et l'évolution de sa place dans la peine, en France et dans les pays qui s'en sont inspiré, reste largement à faire.

Jean-Claude FARCY

Jacques Le Goff, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Seuil, « La librairie du XXI^e siècle », 2014, 207 p.

Cet ouvrage écrit par celui qui aura été l'Ogre de l'histoire tant il a produit, commenté et parcouru en tous sens le passé toute sa vie sera sa toute dernière publication. Sa disparition récente laisse un énorme vide dans la discipline historique et en histoire médiévale tout particulièrement. Ce petit livre est tout à fait évocateur de la manière dont Jacques Le Goff a toujours problématisé, selon l'invitation d'un Lucien Febvre de faire de l'histoire-problème, les questions historiques, avec le souci de ne pas prendre pour argent comptant les cadres institués en les naturalisant. Il reprend ici une réflexion qu'il avait déjà engagée à la fin des années 1970 dans *Pour un autre Moyen Âge* (Gallimard, 1978). Il y prônait déjà l'idée d'un long Moyen Âge qui irait de l'Antiquité tardive au milieu du XVIII^e siècle. Sa démonstration visait alors à relativiser la coupure que l'on attribue à la Renaissance qui se déploie sur une temporalité longue et n'aurait pas été vécue comme une césure si radicale. Les réflexions sur le temps sont aujourd'hui au cœur de la pratique historique, mais cela n'a pas toujours été le cas chez les historiens de métier, au point que Michel de Certeau a pu dire que le temps a été le grand impensé de la pratique historique. Sur ce plan, J. Le Goff fait figure d'exception et d'initiateur.

Dès ses premiers travaux, il s'est interrogé sur le rapport au temps de telle ou telle catégorie socio-professionnelle ou propre à une époque. On se rappelle de son étude majeure sur le passage dans la cité médiévale du temps sacré de l'église au temps laïcisé du marchand scandé par le son de l'horloge au centre de la place de la cité. Son étude sur *La naissance du purgatoire* (Gallimard, 1981) prend pour objet ce temps compté pris en tenaille entre ces deux éternités que sont le paradis et l'enfer dans l'imaginaire médiéval. En 2011 encore, avec sa publication sur Jacques de Voragine, *À la recherche du temps sacré. Jacques de Voragine et la légende dorée* (Perrin, 2011), J. Le Goff se donne pour objet un temps spécifique, le temps sacré, trouvant chez le dominicain une distinction entre deux principes du temps, le « sanctoral » qui s'appuie sur la vie de cent cinquante-trois saints et le « temporal » qui organise la liturgie. En prélude à sa publication de 1981 sur *L'imaginaire médiéval* (Gallimard, 1981), J. Le Goff plaiderait déjà « Pour un long Moyen Âge » (p. 7-13). Évidemment, tout le travail de Le Goff a œuvré à modifier en profondeur le regard que l'on porte sur cette période qui a été renvoyé par la Renaissance aux âges sombres, à une sorte de tunnel des ténèbres et de l'obscurantisme pour faire place nette à la résurgence des belles lettres, à l'éclat des découvertes en tous genres qui renouent avec les splendeurs antiques. Le trait a été forcé par les contemporains de la Renaissance pour accentuer l'idée de rupture et tout le travail de l'historien Le Goff aura consisté à interroger ce qu'il en a été vraiment. C'est ainsi qu'il en est venu à pluraliser, à la manière de Michelet, le Moyen Âge en discernant la succession de périodes différentes, et à relativiser la coupure instituée par les hommes de la Renaissance. On

peut suivre ou ne pas suivre Le Goff dans sa définition d'un si long Moyen Âge, mais on ne peut que reconnaître le mérite de sa suggestion d'interroger ce qui apparaît trop souvent comme les limites intangibles du temps de l'historien, soit les fameuses « quatre vieilles » (antique, médiévale, moderne, contemporaine) avec leurs limites chronologiques strictes et leurs spécialistes prompts à défendre leur territoire spécifique. Lucien Febvre, dans son Cours au Collège de France de 1942, *Michelet et la Renaissance*, publié chez Flammarion en 1992, disait : « Moyen Âge : une étiquette tout d'abord, et rien qu'une étiquette. Entre les Temps antiques, sentis par eux comme antiques – les Temps d'avant le christianisme, cette grande coupure – et les Temps modernes, sentis par eux comme modernes – c'est-à-dire sans plus de rigueur, les temps proches de leurs habitudes, ils ne se sentaient pas totalement dépayés –, les hommes du XVII^e siècle, constatant la présence d'une longue série de siècles intercalaires, une bonne dizaine, les appelèrent sans plus les Temps intercalaires : c'est le sens même, l'humble sens de l'adjectif moyen, en latin *medius*, dans l'expression : *Medium Aevum*, Moyen Âge, qui ne fut d'abord, comme on voit, qu'une étiquette. Et qu'un expédient. Mais l'homme crée un nom, et voilà le nom qui lui échappe, qui se met à vivre de sa vie propre, qui ne se contente plus de servir d'étiquette : il se met à constituer, à engendrer un système de notions qui bientôt prend figure de réalité, d'être de raison, d'être véritable doué de tous les attributs de l'existence. » Il invitait aussi à une dénaturalisation des périodes qui ne sont que des artefacts, des constructions intellectuelles des historiens pour penser le temps humain dans ses diverses configurations. Depuis des réflexions novatrices sur le temps et le découpage en périodes ont permis d'adopter une posture plus réflexive. Il s'agit notamment de toute la réflexion de Paul Ricœur sur le temps raconté (*Temps et récit*, 1983, 1985) qui conçoit la notion de période comme un connecteur majeur pour articuler le temps intime et le temps cosmologique. Mais les historiens ont aussi emprunté ce chemin d'interrogation sur ce qui fonde la distinction entre périodes, notamment Krzysztof Pomian avec *L'ordre du temps* (Gallimard, 1984) et Jean Leduc avec *Les historiens et le temps* (Seuil, 1999).

J. Le Goff revisite tous les systèmes de périodisation. Parmi eux, il y a bien évidemment le plus usité, l'unité qu'a constituée le siècle. Le modèle judéo-chrétien a longtemps dominé avec ses six périodes distinguées par saint Augustin dans la *Cité de Dieu*. Mais pendant longtemps, il n'y a pas eu véritablement de périodisation, si ce n'est la référence à la nativité du Christ, « la volonté de périodisation n'apparut qu'aux XIV^e et XV^e siècles » (p. 31). Rappelant la naissance tardive du souci de périodiser, Le Goff en montre par là-même le caractère artificiel et provisoire, soumis aux aléas du temps, à ses accélérations comme à ses ralentissements, comme aux variations de son imaginaire. Instrument de maîtrise du temps, manière de le penser, de le classer, la notion de période reste fragile. Le Goff s'attache à montrer la fascination qu'a exercée le temps que l'on a qualifié de Renaissance. On connaît les études devenues classiques de Michelet ou de Burckardt, mais cette fascination se poursuit au XX^e siècle avec les études de Paul Oskar Kristeller, Eugenio Garin, Erwin Panofsky, Jean Delumeau, Robert C. Davis et Elisabeth Lindsmith qui ont tous mis l'accent sur la mutation culturelle, celle qui a vu le triomphe progressif de l'humanisme et avec lui du développement de la part consacrée à l'instruction. Jean Delumeau conclut sa synthèse pour faire le constat d'un « grand pas en avant ». Le Goff oppose à ces visions sa connaissance érudite de la période médiévale qui précède la Renaissance pour faire valoir que ce qui semble apparaître était déjà là en plein développement, comme l'humanisme qui domine déjà la théologie du XII^e siècle. Il fait ainsi valoir les éléments de continuité entre Moyen Âge et Renaissance, comme celui de « la mise au point de la pensée économique » (p. 141). Il s'appuie sur ce point sur l'historien de la longue durée qu'a été Fernand

Braudel. Cela conduit Le Goff à renoncer au R majuscule de Renaissance et à pluraliser la notion, intégrant la Renaissance comme « ultime sous-période d'un long Moyen Âge » (p. 187), suggérant ainsi un nouveau découpage en tranches de l'histoire, amendable et révisable.

François DOSSE

Marc Leleux, *Histoire des sans-travail et des précaires du Nord*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013, 366 p.

L'ambition de ce livre était vaste par son titre même : Les sans-travail et les précaires. Avec cette désignation, nous aurions pu nous attendre à une étude large touchant à la fois les ouvriers sans travail, mais aussi les vagabonds, clochards, SDF. En fait, l'a. s'attache aux politiques industrielles conduites dans le Nord et à leurs conséquences sociales en matière d'emploi. L'horizon temporel, non indiqué dans le titre, couvre l'essentiel du XX^e siècle puisqu'il s'étend des années 1920 à 2002. On peut s'interroger sur le sens de cette dernière date qui a peu à faire avec l'histoire sociale. Il est vrai que l'a. propose de donner à son étude une réelle dimension politique et la date 2002 renvoie évidemment à l'élection présidentielle.

Il s'agit ici de l'édition de la thèse d'histoire de Marc Leleux, soutenue en 2006 à l'Université de Lille 3. C'est un travail approfondi qui respecte les règles du genre. L'auteur oppose deux grands moments, l'entre-deux guerres et l'après 1945. S'agissant de la première partie, il montre notamment l'effet des crises sur le chômage, et d'abord celui de la grande crise des années 1930, mais il analyse aussi les inquiétudes des travailleurs face au développement du machinisme et de la rationalisation en particulier. Peut-être aurait-il pu discuter davantage de cette dernière question à la lumière de certains travaux comme ceux d'Alfred Sauvy. Dans sa deuxième partie, il s'attache au sous-emploi de nature structurelle et découlant des logiques industrielles (charbonnages, textiles et sidérurgie), amplifié par le chômage secreté par la crise qui se déploie à partir des années 1980 et qui enlise le Nord dans de grandes difficultés relatives.

En fait, l'objet profond de l'auteur est de rendre compte du mécontentement, particulièrement des chômeurs. Il leur donne souvent la parole et montre qu'avant la xénophobie essentiellement postérieure aux années 1980, les chômeurs s'en prennent aux logiques patronales. L'analyse de l'auteur est peut-être trop limitée et insuffisamment nuancée. La condition sociale des chômeurs est bien analysée, pour les seules années 1950-1960, en termes d'allocations publiques – en euros constants (pp. 187-199). Pouvaient être envisagés des revenus périphériques de nature locale : jardins domestiques et aides caritatives diverses, le tout en fonction de dépenses budgétaires minimales. À l'inverse, c'est le combat politique qui est davantage observé. Malgré le caractère un peu descriptif, engagé et sans nuance du texte, les informations recueillies sont souvent d'un grand intérêt et l'auteur va même jusqu'à analyser les périodes de guerre.

Quelques maladresses apparaissent cependant. La conclusion générale se consacre à une critique du néolibéralisme de la fin du XX^e siècle alors que l'on s'attendait dans un premier temps à une présentation des mutations sur le temps long du XX^e siècle. Quelques références à « proto-industriel » ou « Trente Glorieuses » méritaient davantage d'esprit critique. Le livre qui paraît plusieurs années après la thèse, aurait pu être actualisé ici ou là. Ainsi l'ouvrage de Jean-Marie Wiscart, issu de son

travail d'habilitation de 2008, et qui était consacré aux *Mahieu d'Armentières. 1832-1938. Une bourgeoisie textile du Nord* (Arras, 2010), aurait pu être cité. De même, la question du placement et des sans-travail, étudié dans la thèse récente de Benjamin Jung (Université Paris Diderot) aurait pu être abordée.

Le livre suscite enfin une discussion de fond. Tout au long, l'auteur présente les syndicats en tant que défenseurs de l'emploi. Certes, M. Leleux montre bien leur inquiétude face aux différentes menaces de licenciement. Mais, n'ayant pas cotisé ou ne cotisant plus, les chômeurs ne sont pas protégés par ces syndicats aux finances précaires et ils finissent, dans les années 1980-1990, par s'organiser de façon autonome, voire même par se réfugier, au plan politique, dans l'abstention et l'extrémisme (pp. 294-334). Quant à la couverture systématique du chômage, si elle apparaît avant 1914 dans l'Angleterre de Beveridge (*cf. le dole*), il faut attendre en France la fin des années 1950, et les raisons de ce retard méritaient analyse.

André GUESLIN

Axelle Brodriez-Dolino, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris, CNRS Éditions, 2013, 328 p.

Alors que la courbe du chômage refuse obstinément de s'inverser en France et que de multiples rapports soulignent l'inquiétante progression de la pauvreté au sein de couches toujours plus nombreuses de la société, l'ouvrage d'Axelle Brodriez-Dolino offre un regard sur une histoire qui n'a pas fini de se jouer. Issu d'un programme de recherches consacré aux « vulnérabilités à l'articulation du sanitaire et du social », dont on trouvera aussi les résultats rassemblés par l'auteur dans *Le Mouvement social* (n° 242, 2013) et un ouvrage collectif publié aux Presses Universitaires de Rennes (2014), *Combattre la pauvreté* repose sur une triple postulat méthodologique.

Le premier tient dans le concept de *mixed economy of welfare* apparu aux États-Unis dans les années 1980 ; il désigne l'interpénétration des pouvoirs publics et des acteurs privés dans le domaine de l'assistance. Bien que le terme n'ait guère été repris par l'historiographie française, c'est bien dans cet esprit que de nombreux travaux s'inscrivent comme celui de Catherine Duprat sur la philanthropie parisienne. Le premier XIX^e siècle se prête bien à une telle lecture : l'État libéral abandonne largement l'assistance à l'échelon public communal et aux œuvres de charité privées. À leur manière, les années 1980 l'illustrent aussi. La reprise du chômage et l'apparition de « nouveaux pauvres » projette de nouveau au premier plan des associations – comme Emmaüs étudiée par A. Brodriez (Presses de Sciences Po, 2009) – plus politisées toutefois, qui conjuguent leurs efforts avec l'État législateur (loi sur le Revenu minimum d'insertion en 1988, loi sur la Couverture maladie universelle en 1999...).

Le deuxième parti-pris est le choix de l'échelle locale en histoire de la protection sociale. C'est là en effet que des associations caritatives souvent d'origine confessionnelle sont à l'œuvre, ce sont ces territoires que les municipalités républicaines investissent plus largement à partir des années 1880, c'est là encore que peuvent s'observer les effets des lois sociales. Un écheveau complexe se noue au niveau des villes, voire des quartiers comme le révèlent les cartes publiées en annexe qui dessinent une géographie de la pauvreté lyonnaise. L'auteur convainc totalement, à partir de quelques exemples lyonnais privés (Entraide protestante, Hospitaliers-Veilleurs, Foyer Notre-Dame des sans-abri) et publics (bureau de bienfaisance, puis d'aide sociale, puis centre communal d'action sociale), de l'intérêt d'une telle échelle qui fait apparaître

un monde de complémentarités autant que de concurrences. Aussi peut-on s'étonner que Lyon qui forme le cœur de l'analyse, bien que toujours soigneusement remise en perspective nationale et confrontée à d'autres villes (Rouen principalement, étudiée par Yannick Marec), n'apparaisse pas plus dans le titre de l'ouvrage que dans une présentation des sources qui fait défaut. Ceci permet en passant de poser la question du déficit de légitimité de l'histoire locale/régionale dans les processus de reconnaissance universitaire alors que sa pertinence scientifique est ici clairement démontrée. Peut-être se joue aussi une différence de génération (Y. Marec est né en 1948, A. Brodriez en 1976), soulignée ailleurs par Gérard Cholvy : à l'enracinement local universitaire aussi bien qu'académique au sein des sociétés savantes, qui a favorisé l'échelle départementale en histoire sociale ou diocésaine en histoire religieuse, aurait succédé un plus grand nomadisme de jeunes chercheurs urbains moins sensibles à la réalité locale des « pays ».

L'ouvrage repose enfin sur un troisième postulat : relire l'histoire de l'assistance à la lumière du concept de « vulnérabilité ». A. Brodriez-Dolino retrace l'histoire d'un mot en concurrence avec d'autres termes : pauvres, indigents, économiquement faibles, précaires, nouveaux pauvres, exclus, vulnérables enfin qui n'apparaît que dans les années 2000. Cette évolution témoigne surtout de la manière dont la société pense ses marges et se pense elle-même. Le terme de vulnérabilité insiste sur une sorte de *continuum* plus que de rupture entre le centre et ses périphéries défini par Robert Castel en fonction de deux variables, le travail et l'espace relationnel. Les individus naviguent ainsi entre intégration, vulnérabilité et désaffiliation. La vulnérabilité désigne aussi bien un état qu'un processus, à l'échelle de l'histoire ou d'un lieu mais aussi d'une vie individuelle, le sexe et l'âge apparaissant comme des facteurs de fragilisation. La relative souplesse du mot permet d'échapper à la seule définition économique de la pauvreté pour lui préférer une acception « pluricausale et pluridimensionnelle » (p. 28) qui lie étroitement aspects sociaux et sanitaires. Ce tour d'horizon épistémologique aurait gagné à être complété par les philosophies du *care* (en langue française : Fabienne Brugère, Frédéric Worms, Marie Garrau, Corinne Pelluchon, etc.). La vulnérabilité y apparaît comme une des conditions communes de l'humanité et conduit ainsi à s'intéresser à la relation qui se tisse entre celui qui donne et celui qui reçoit, aux processus de reconnaissance réciproque entre celui qui prodigue un soin et celui qui en est le bénéficiaire. Cette approche au plus près des individus me semble peu familière aux historiens de la protection sociale qui raisonnent davantage en terme d'évolution des formes de la pauvreté et des moyens mis en œuvre pour y répondre.

Ces trois postulats tissent la réflexion d'un ouvrage riche et foisonnant organisé de manière chronologique. Les années 1880-1914 voient se conjuguer l'action successive des œuvres charitables bien enracinées localement, des municipalités à sensibilité républicaine et sociale à partir des années 1880 (à Lyon sous les maires Gailleton puis Augagneur, tous deux médecins), puis de l'État dans les années 1900. Le « droit à l'assistance » qui apparaît alors, s'il se conjugue encore avec l'antique « devoir de charité », est le fait marquant de la période. L'a. étudie les effets locaux des lois de 1893 et 1905 sur l'assistance médicale obligatoire et gratuite pour les indigents : hausse des dépenses municipales d'assistance, compromis plutôt qu'affrontement avec les œuvres catholiques, contrairement à ce qui s'est joué dans l'enseignement. Elle livre aussi une fine analyse des bénéficiaires du bureau de bienfaisance et des hôpitaux civils de Lyon. Dominent les cas de « précarité sociale » (petits métiers, veuvage, âge) et de « grande fragilité sanitaire » (problèmes pulmonaires, troubles visuels, rhumatismes). Deuxième temps, les années 1914-1945, marquées par une « sanitarisation du social ». L'hygiène sociale se professionnalise (infirmières, assistantes sociales) et entreprend de lutter

contre les « fléaux sociaux » (alcoolisme, tuberculose, syphilis) dans une démarche qui privilégie l'action préventive à la distribution de secours. La crise des années 1930 entraîne toutefois le retour d'une assistance plus traditionnelle. Bureaux de bienfaisance et œuvres caritatives doivent faire face à un afflux de pauvres traditionnels (vieillards) ou nouveaux (chômeurs et immigrés). En dépit de la création de la Sécurité sociale, les années 1945-1975 voient des poches de pauvreté subsister au sein de la prospérité des Trente Glorieuses. La réforme de 1953 transfère toutefois au niveau départemental une partie des dépenses assistantielles (perspective qui resterait à creuser à partir des sources conservées aux Archives départementales), allégeant le budget municipal de Lyon de ses diverses subventions – Maison des mères de Gerland, Hôtel des invalides du travail, asile Mangin-Fournet, etc. Deux causes mobilisent toutefois associations, opinion publique et municipalité : les personnes âgées et le mal-logement, cette dernière question touchant particulièrement les immigrés (intéressante contribution à l'histoire des Algériens à Lyon).

Les maires ayant fortement marqué Lyon et sa politique sociale au XX^e siècle auraient mérité un portrait plus détaillé (Édouard Herriot, Louis Pradel). Signalons aussi la richesse des archives « religieuses » encore peu exploitées pour les années 1950-1970, qu'elles soient celles d'œuvres privées (Société de Saint-Vincent-de-Paul), de congrégations (Filles de la Charité), du diocèse (Comité de liaison des œuvres charitables, créé en 1966 par Mgr Matagrín). Une riche bibliographie mais pas d'index des noms de personnes et d'associations. Au total, une précieuse synthèse, une belle analyse du cas lyonnais et une méthode appelée sans nul doute à inspirer d'autres travaux.

Matthieu BREJON DE LAVERGNÉE

Frédéric Attal, *Histoire des intellectuels italiens au XX^e siècle. Prophètes, philosophes, experts*, Paris, Les Belles Lettres, 2013, 768 p.

La production historiographique sur les intellectuels est riche en ouvrages. Mais aucune école italienne n'a jusqu'à présent produit une histoire générale et complète des intellectuels italiens au XX^e siècle et ce pour de multiples raisons ; cette historiographie, idéologique à l'excès, n'est guère parvenue à observer sereinement le monde des intellectuels dans sa totalité : les marxistes ont écrit l'histoire des intellectuels marxistes, les catholiques, celle des catholiques, les (peu nombreux) libéraux, celle des libéraux. La grande synthèse publiée par F. Attal, fruit d'années de travaux et de recherches, est donc particulièrement bienvenue. D'un point de vue méthodologique, son principal mérite est d'appliquer les catégories élaborées ces vingt dernières années par l'historiographie, surtout française mais pas seulement, au cas particulier de l'Italie. Ce seul fait est une grande nouveauté : en Italie, en effet, seuls quelques chercheurs se sont intéressés à cette historiographie française qui, au-delà de divergences d'approches, a offert une contribution fondamentale à la connaissance de l'histoire politique et culturelle française. L'histoire des intellectuels pratiquée en Italie – de moins en moins ces derniers temps – a oscillé entre la glorieuse histoire des idées non renouvelée à la lumière des derniers développements de l'*intellectual history*, un gramscisme désormais un peu racorni, et une *cultural history* anglo-saxonne connue davantage par ouï-dire que réellement comprise.

La méthodologie proposée par F. Attal est en revanche très précise : elle se fonde sur l'étude des divers réseaux qui ont défini ce qui, pour l'auteur, sont les deux

principaux types de l'intellectuel italien au XX^e siècle : l'intellectuel éducateur, « créateur d'une culture nationale, dont l'identité se nourrit des expériences culturelles de voisins européens tout en présentant une synthèse originale et distante de celles-ci » et « l'intellectuel spécialiste ou technicien », qui « incarne l'intellectuel proche des réalités concrètes et héritier du positivisme », aux antipodes de la figure de l'intellectuel éducateur. Cette typologie, que l'on peut appréhender au début du XX^e siècle par l'antithèse entre Croce et Prezzolini d'un côté, et Salvemini de l'autre, se diffuse sur tout le XX^e siècle, à travers l'expérience fasciste même, pour ensuite caractériser l'Italie républicaine. À partir de ce solide axe méthodologique bien maîtrisé (auquel s'ajoutent d'autres éléments : par exemple, l'utilisation de la catégorie de « génération intellectuelle »), l'a. parvient à embrasser une matière parfois fuyante et éclaire des moments complexes, là où des recherches de type que l'on qualifiait d'« organique » avaient échoué. Son travail n'est pas seulement une synthèse car il s'appuie sur des fouilles analytiques très profondes : archives et sources primaires, correspondances et revues. Ainsi la consultation des fonds du ministère de la Culture populaire permet-il d'écrire un important chapitre sur l'histoire des intellectuels durant le fascisme. L'historiographie italienne s'est longtemps penchée sur la question de l'existence ou non d'une culture fasciste. Comme le démontre l'auteur, non seulement une culture fasciste a à l'évidence existé, mais encore le modèle de l'intellectuel fasciste a fortement pesé. Par ses caractéristiques d'« organicité » (au sens gramscien) et son militantisme, elle a fait naître un nouveau type d'intellectuel ; l'intellectuel pédagogue prévaut, mais l'intellectuel spécialiste est assez présent, même s'il est dissimulé dans le régime. Dans l'Italie républicaine, c'est bien sûr le Parti communiste qui se comporte en patron, et l'a. y consacre de nombreuses pages avec raison. Si l'on se réfère à l'historiographie italienne, le chemin que l'auteur suit pour repérer les différentes figures des intellectuels spécialistes est en revanche moins parcouru. Tout en se positionnant à l'intérieur du clivage communisme-anticommunisme et en choisissant l'Occident (quand une bonne partie des intellectuels pédagogues, communistes ou philo-communistes, choisit le camp opposé), ces intellectuels spécialistes refusent les guerres idéologiques. Par exemple ceux d'*Il Mulino*, mais aussi ceux de réseaux et revues qui fournissent une contribution importante aux classes dirigeantes du pays et à sa transformation, alors qu'une bonne partie des œuvres militantes des intellectuels communistes ou des compagnons de route peuvent désormais être considérées comme des témoignages d'une époque révolue. L'apogée de l'intellectuel organique (communiste) et compagnon de route est atteint dans les années soixante-dix avec le PCI de Berlinguer, désormais bien enraciné dans les universités, les journaux et la télévision publique. Ce parti est capable d'influer, tout en étant formellement dans l'opposition, sur les nominations ministérielles et sur l'octroi de chaires universitaires, essentiels pour les intellectuels, toujours à la recherche de ressources de promotion et d'autopromotion liées à l'université et aux médias. Aux intellectuels attirés par Berlinguer, l'adhésion au PCI est une clé pour obtenir une position, pour eux ou leurs amis, sans pour autant qu'ils soient à même d'offrir à la politique du PCI une contribution particulière. Ils ne parviennent même pas à faire comprendre à Berlinguer que sa stratégie est désastreuse ; ce sont même les premiers à ne pas se rendre compte que les temps ont changé.

Dans les années quatre-vingt en effet commence à décliner la figure de l'intellectuel pédagogue, plus ou moins organiquement lié au Parti communiste. La partie du livre consacrée aux trente dernières années est un peu rapide et moins analytique que les autres : ainsi, le *ventennio* berlusconien (s'il est permis d'user de cette formule imprécise mais appropriée) est un peu négligé, alors qu'il a été très important ; ces intellectuels pédagogues, de plus en plus sur le déclin et s'enfermant sur eux-mêmes, ont alimenté la guerre idéologique et influé sur une politique encore plus faible et

donc perméable aux « input » de groupes intellectuels, même des plus restreints et à l'influence limitée dans le pays.

Le volume s'achève par d'abondantes annexes qui composent de fait un dictionnaire quasiment exhaustif des intellectuels italiens au XX^e siècle, d'autant plus utile que n'existe pas de semblable répertoire en Italie. On note toutefois que, particulièrement pour la période républicaine, est plutôt faible la place faite aux intellectuels catholiques. Ceux-ci échappent souvent au schéma pédagogue / expert et encore plus au modèle de l'intellectuel « dreyfusard » et universaliste, importé de France, et à celui, militant, exporté par le bolchevisme et institutionnalisé par les Fronts populaires. Ce caractère atypique de l'intellectuel catholique le rend peut-être moins aisément perceptible, malgré le poids et l'importance qu'il a pu avoir tout au long de la période.

Une deuxième critique est méthodologique. Les réseaux intellectuels, leur place à l'intérieur de la société italienne, les stratégies d'insertion, les tactiques heurtées pour rejoindre le centre du champ intellectuel et grimper dans la hiérarchie sont le fil directeur de tout l'ouvrage. Ce qui nous permet justement de regarder l'histoire de l'intelligentsia italienne sous un jour nouveau, F. Attal s'attachant particulièrement aux différentes batailles culturelles de l'Italie libérale et fasciste et un peu moins à celles de l'Italie républicaine.

Une troisième critique concerne le faible poids que l'auteur accorde aux intellectuels étrangers au champ politique-essayiste-littéraire : les artistes, les réalisateurs, les musiciens, les scientifiques qui ont exercé un rôle important, dans la sphère publique même. Est-ce là le fruit d'un choix méthodologique, à la base duquel il y a une définition de l'intellectuel qui le limite au cadre de la communication écrite et orale. Ou bien l'a. pense-t-il que dans notre pays les acteurs intellectuels, « non parlants » pour ainsi dire, n'ont pas exercé un rôle de premier plan ? C'est un point de vue légitime qui aurait toutefois gagné à être précisé d'emblée. Cependant, ces remarques ne mettent pas en cause l'importance de cet ouvrage pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Italie au XX^e siècle.

Marco GERVASONI

Jean-Noël Jeanneney, *La Grande Guerre si loin, si proche. Réflexions sur un centenaire*, Paris, Seuil, 2013, 162 p.

Id., *L'Histoire, la liberté, l'action. Œuvres 1977-2013*, Paris, Seuil, « Opus », 2013, 1014 p.

Publiées avant la déferlante éditoriale de cette année et la réactivation des débats sur les responsabilités de la Grande Guerre, avant donc, notamment, les ouvrages de Christopher Clark (*Les Somnambules*, Flammarion, 2013) et de Margaret MacMillan (*Vers la Grande Guerre*, Autrement, 2014), *La Grande Guerre si loin, si proche* a pour objet l'usage civique et intellectuel que la France pourrait faire de la commémoration, alors à venir, du premier grand conflit du XX^e siècle. Ces *Réflexions sur un centenaire* auraient pu, aussi, reprendre le titre de l'ouvrage que J.-N. Jeanneney publia en 1977 sur la faillite du Cartel des gauches : *Leçon d'histoire pour une gauche au pouvoir*.

Ancien responsable de la mission du bicentenaire de la Révolution il y a vingt-cinq ans, l'auteur revient au début du livre sur la distinction entre célébration et commémoration et sur la « symétrie inversée » que constituent le début de la Révolution française et celui du premier conflit mondial : à la rupture initiale constituée par la

première s'oppose l'Union sacrée, l'unité républicaine de la seconde. Alors que les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme ont été peu à peu acceptés, la Grande Guerre, en revanche, paraît de plus en plus lointaine et absurde, et le mode de vie des soldats de 1914 comme « de plus en plus exotique », ce qui sera une difficulté supplémentaire pour la commémoration (p. 70).

« Expliquer la folie », mettre à jour une « suite diabolique de causalités », « restituer, à chaque instant, la diversité des possibles » en refusant de croire au caractère inévitable du conflit, tel est le propos de l'auteur, qui juge patent l'intérêt de commémorer la guerre entière, pour l'essentiel, en 1914 et qui manifeste son opposition, un temps exprimée par d'autres, de fondre et de confondre 1914 et 1944 dans un fourre-tout mémoriel. Attaché à la figure de Georges Clemenceau, J.-N. Jeanneney dépasse, preuves à l'appui, l'opposition binaire et stérile entre *le Tigre*, belliciste, et Jean Jaurès, pacifiste. Les affrontements des deux hommes politiques avant 1914 sont bien connus. Mais si l'un, dans le conflit même, incarne le patriotisme, pour l'autre, avant le déclenchement des hostilités, la patrie n'était pas « une idée épuisée ». Et ce dernier écrivait dans *L'Humanité* du 18 juillet 1914 : « Il n'y a aucune contradiction à faire le maximum pour assurer la paix et, si la guerre éclate malgré nous, à faire le maximum pour assurer, dans l'horrible tourmente, l'indépendance et l'intégrité de la nation. »

En novembre 1998, à Craonne, Lionel Jospin avait souhaité que les soldats fusillés pour l'exemple « réintègrent pleinement notre mémoire collective nationale » ; dix ans plus tard, Nicolas Sarkozy avait associé dans le même hommage tous les morts de la Grande Guerre. Opposé à tout consensus mou, J.-N. Jeanneney juge que la gauche ferait « un contresens dommageable » en mettant sur le même plan les mutins de 1917 et les combattants qui tinrent bon. Faire de ces derniers « des acteurs douloureux et consentants », « livrés à la boucherie militaire », conduirait à ne pas comprendre leur acceptation de la violence de guerre et à dévaloriser leur engagement (p. 72-75). L'auteur manifeste un fort refus d'un « Centenaire 'pacifiste' sous François Hollande, qui remplacerait un Centenaire 'belliciste' qu'aurait suscité une présidence Sarkozy prolongée » (p. 78), avant de suggérer qu'il conviendrait de rappeler, tout autant que le rôle des colonies dans le conflit, les efforts de construction européenne dans l'entre-deux-guerres. Le pacifisme n'est pas « le simple contraire d'un patriotisme en armes » (p. 103). Les années vingt furent le temps d'une prise de conscience, celle de la nécessité d'une Europe unie – *S'unir ou mourir*, tels sont les termes de l'alternative que présentait Gaston Riou en 1929 après avoir publié, l'année précédente, *Europe ma patrie*. Si le pacifisme a ensuite changé de sens, il n'était pas alors voué à l'échec et la commémoration devrait en éclairer les complexités.

Quand il aborde la question des relations contemporaines de la France avec les autres principales puissances de l'Union européenne, J.-N. Jeanneney estime qu'une Europe unie exigera des transferts de souveraineté et il fait état d'un autre piège éventuel pour le Centenaire : celui d'une valorisation excessive, en souvenir de 1914, de « tout ce qui séparerait la France de l'Allemagne, tout ce qui la rapprocherait de l'Angleterre » : « Il n'y aura pas d'Europe européenne sans un lien renforcé entre Paris et Berlin. » (p. 117).

La chapitre conclusif de *La Grande Guerre si loin, si proche* est intitulé « Mémoire et liberté » et l'introduction au recueil de textes : « Du hasard en histoire et des libertés qu'il nous laisse ». Un même fil rouge guide l'auteur sur plus de trente-cinq ans. Le volume publié au Seuil dans la collection *Opus* reprend, outre l'étude sur le Cartel des Gauches publiée en 1977 et augmentée de la postface de 2003, *Concordances des temps. L'actualité du passé* – avec l'ajout de deux textes, l'un sur les grandes grèves de 1953 et celles de 1995, l'autre sur les deux campagnes présidentielles de 1981 et 2012 –,

L'Avenir vient de loin, Le passé dans le prétoire et L'histoire va-t-elle plus vite ? De l'introduction de *L'Histoire, la liberté, l'action* et des réflexions menées sur le hasard et les similitudes, les concordances et les discordances, on retiendra cette phrase : « Le hasard reste puissant, mais peut être plié à la volonté préparée par la connaissance des précédents et des forces profondes » (p. 25). La bibliographie des divers textes du recueil est, faut-il le préciser, actualisée pour autant que de besoin.

Michel LEYMARIE

Jean-Pierre Rioux, *La mort du lieutenant Péguy. 5 septembre 1914*, Paris, Tallandier, 2014, 271 p.

Symbole des premières hécatombes de la Grande Guerre, qui ont en particulier touché une génération d'écrivains et d'intellectuels, comme Ernest Psichari, Alain-Fournier ou Joseph Lotte, la mort au combat de Charles Péguy a récemment fait l'objet de plusieurs ouvrages, qui témoignent de l'intérêt toujours suscité par son œuvre et sa personne. Ceux du journaliste Jean-Claude Demory, *Les épis mûrs* (éd. Fiacre, 2012), et de l'avocat Michel Laval, *Tué à l'ennemi* (Calmann-Lévy, 2013), sont deux récits, dont le premier est d'ailleurs partiellement romancé. Celui de Jean-Pierre Rioux se distingue par sa grande rigueur historique et ses mises en perspective, ce qui ne lui interdit cependant pas de laisser parfois transparaître discrètement ses sympathies. Son livre dépasse aussi le seul moment des derniers jours de l'écrivain en élargissant le propos à l'élaboration de la mémoire et à la postérité du fondateur des *Cahiers de la Quinzaine* dans les milieux intellectuels et politiques du XX^e siècle. Ses sources sont les quelques lettres de Péguy mobilisé à ses proches, des témoignages de son entourage, ainsi que le récit de Victor Boudon, soldat servant sous ses ordres, mis en perspective critique, car la relation du « Joinville de ce lieutenant » (p. 46), en partie apologétique, a donné lieu à plusieurs réécritures ultérieures. Enfin, le *Journal des marches et opérations* du 276^e RI permet d'éclairer le contexte et de suivre, dans leurs détails quotidiens, les mouvements et les combats de l'unité de Péguy.

L'ouvrage suit en six chapitres un plan globalement chronologique, avec quelques retours en arrière. Le premier, « partir en paix », est celui des adieux : Péguy, lieutenant de territoriale servant dans la réserve de l'active, quitte sa famille à Bourglala-Reine dès le 2 août et, pendant deux jours, parcourt Paris pour dire au revoir à ses proches et à ses amis, avant une dernière rencontre, dans la boutique des *Cahiers*, avec des membres de l'équipe. Il retrouve, entre autres, Geneviève Favre, Blanche et Marcel Bernard, Léon Blum, Henri Bergson, qui lui promet de s'occuper de sa famille au cas où il lui arriverait quelque chose, mais il ne peut se réconcilier avec Lucien Herr et Romain Rolland, absents de Paris. L'un des points de désaccord avec plusieurs d'entre eux concerne Jaurès, auquel il « n'a rien pardonné, même à titre posthume » (p. 37). Puis c'est le départ pour une « guerre juste », pour « refaire Quatre-vingt-treize » : après avoir rappelé les périodes militaires du réserviste Péguy, l'auteur revient sur la nature internationaliste, sans être pacifiste ni antimilitariste, de son patriotisme, par ailleurs éloigné du nationalisme d'un Déroulède, mais « rendu plus ample, plus ardent, plus fiévreux » après le coup de Tanger, qui n'a en même temps « rien désavoué » chez lui (p. 74). En tout cas, Péguy part « soldat de la République, pour le désarmement général, pour la dernière des guerres », ainsi qu'il le dit à Geneviève Favre (p. 65). « En passant par la Lorraine » – un titre en

forme de clin d'œil pour le troisième chapitre – relate les premières semaines d'opérations et l'instruction des troupes, que Péguy, dans l'esprit de la doctrine offensive de l'époque, entraîne à charger à la baïonnette. L'écrivain montre son ardeur et son « enchantement » (p. 106) dans ses fonctions d'officier. Situé presque au milieu de l'ouvrage, le chapitre 4, « tué à l'ennemi », retrace les circonstances de la mort de Péguy à Villeroy, à la tête de sa compagnie, le 5 septembre, à la veille de la bataille de la Marne. Mais la partie la plus originale du livre est certainement celle consacrée à « l'étoffe du héros » (chapitre 5) : les premiers hommages du temps de guerre, « conflictuels » (p. 193), contribuent à bâtir sa légende héroïque, à forger, sinon à figer, son image. La figure du poète, dont les vers d'*Ève* sont souvent repris (« Mère, voici vos fils qui se sont tant battus... »), tend alors à l'emporter durablement sur celle du prosateur et du polémiste. Barrès, le premier à honorer la mémoire de Péguy dans la presse, l'érige en modèle et en figure du renouveau de la France, contribuant à le faire mieux connaître, mais annonçant aussi sa récupération partielle par la droite. Mais à gauche, une autre vision de Péguy insiste sur ses engagements et son caractère de franc-tireur. Quelques intellectuels allemands, autour d'Egon Schiele, d'Ernst Stadler et de la revue *Die Aktion*, lui rendent également hommage à l'automne 1914, et encore en 1918. Le fait mérite d'être souligné : alors que le conflit connaît un processus de radicalisation et de totalisation, il est encore des voix en Allemagne, certes peu nombreuses, pour honorer l'écrivain, même s'il appartient au camp adverse. Ne faut-il pas y voir une limite symbolique à la violence des mots et des représentations propre à la culture de guerre ? Enfin, un dernier chapitre, « si le grain ne meurt », s'étend sur la mémoire du héros et ses récupérations jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, à droite dans les années 1920, davantage chez les « non-conformistes » et dans les milieux catholiques, ceux de l'Action catholique et de la démocratie chrétienne entre autres, ensuite. Dans les années 1930, c'est alors moins le lieutenant patriote qui est exalté que le héraut d'une mystique, le dénonciateur de l'antisémitisme et le « prophète du temporel » (Mounier). À partir de 1940, la place de Péguy dans la Révolution nationale est « évidente, sinon éclatante, mais elle tient plus de la caution morale et lyrique que de la substance idéologique » (p. 210). Mais toute une résistance fait aussi appel à Péguy, de Michelet, qui le cite dans son appel le 17 juin 1940 à Brive, jusqu'à André Rousseaux, auteur d'une anthologie *Péguy-Péni*. En revanche, depuis les années 1970, l'écrivain est l'objet d'une relative désaffection, sans doute due à l'impossible « fraternité agissante » entre les mystiques chrétienne, socialiste et républicaine, dans un contexte de « perte de vitesse spirituelle » et de déchristianisation (p. 220).

L'ouvrage de J.-P. Rioux permet de battre en brèche deux idées fausses. D'une part, malgré leur élan patriotique, les écrits de Péguy n'ont aucunement favorisé, ni précipité l'affrontement de 1914. D'autre part, sa mort n'est pas la conséquence d'un esprit suicidaire, quand bien même il paraissait avoir une prescience de sa fin et qu'il a consenti au sacrifice, évoquant, dans ses *Cinq prières dans la cathédrale de Chartres*, « l'attente d'une mort plus vivante que vie ». C'est la « soumission au réel » qui l'emporte (p. 230). Cet ouvrage offre aussi un portrait tout en nuances de Péguy dans son cadre familial, intellectuel et guerrier ; il rappelle son état d'esprit à la veille du conflit et revenir sur ses convictions patriotiques et religieuses. Des pages éclairantes abordent ainsi sa foi, incarnée dans sa dévotion à Jeanne d'Arc, ses pèlerinages à Chartres, la messe d'août 1914 à Loupumont, ainsi que les lectures catholiques auxquelles la célébration de la mémoire de l'écrivain a donné lieu. Complété d'un index et d'utiles cartes, il s'agit d'un livre alerte, bien écrit, passionné, avec un sens de la formule parfois quasi péguyste, qui est au total une belle synthèse.

Xavier BONIFACE

Olivier Dard, *Charles Maurras*, Paris, Armand Colin, 2013, 352 p.

Figure majeure de la première moitié du XX^e siècle, l'écrivain Charles Maurras (1868-1952), dont l'itinéraire se confond avec le mouvement monarchiste de l'Action française aux côtés de Léon Daudet ou Jacques Bainville, a influencé plusieurs générations d'écrivains, de philosophes ou d'historiens : Georges Bernanos, Jacques Maritain, la Jeune Droite des années 30, de Thierry Maulnier à Robert Brasillach, les Hussards – dont Roger Nimier ou Jacques Laurent – ou encore des historiens comme Raoul Girardet ou Philippe Ariès. Si l'on dispose de synthèses sur l'Action française dont celle, ancienne, d'E. Weber (1964) ou celle, plus récente, de François Huguenin (1998) ainsi que de biographies de Maurras dont la plus récente est l'étude très littéraire de Stéphane Giocanti (2006), Olivier Dard, spécialiste d'histoire politique, intègre dans son travail les problématiques récentes des riches colloques consacrés ces dernières années à l'Action française sous son impulsion aux côtés de Michel Leymarie, Michel Grunewald, Neil Mc William et Jeanyves Guérin. Profitant de ce renouvellement historiographique et s'appuyant sur les archives du fonds Maurras, les correspondances publiées, les œuvres et les articles du journaliste, O. Dard revisite ainsi, en 11 chapitres, toutes les étapes d'une vie : des origines à l'élaboration d'une pensée, la fondation de l'Action française, son reflux après la condamnation de 1926, les rebonds au cours des années trente, le ralliement inconditionnel à la Révolution nationale avec le procès en 1945 et enfin la postérité de l'héritage du penseur politique après sa mort tant en France qu'à l'étranger.

De l'enfance de Maurras, son biographe rappelle les fragilités et notamment la surdité vécue comme un malheur à l'origine de la perte de sa foi malgré l'intercession de son précepteur l'abbé Penon. Si le jeune Maurras reste socialisé et entreprend des études, il devient un solitaire, un autodidacte absorbé dans de vastes lectures touchant tous les domaines et en particulier la philosophie. Étudiant à Paris en 1885, proche d'Anatole France, il devient un critique littéraire très prometteur fréquentant les salons littéraires. Mais, comme le montre l'a., la politique vient à lui lors de sa collaboration à l'*Observateur français* (1887-1891), où se mêlent antiparlementarisme et antisémitisme ; il épouse alors la cause du boulangisme. L'autre moment fondateur, dans la construction intellectuelle du penseur, est sa rencontre, au début des années 90, avec Jean Moréas et l'école romane qui fortifient ses convictions esthétiques à l'origine de sa critique du romantisme. En outre, l'épisode du Félibrige révèle ses aptitudes de doctrinaire politique en orientant sa réflexion via le fédéralisme sur la nature des institutions et du régime politique.

Ses réflexions nouvelles s'épanouissent dans la *Cocarde* (1894-1895), quotidien boulangiste et antiparlementaire où à travers ses articles, d'après O. Dard, « Maurras propose un tableau où littérature et politique sont étroitement liées sur fond de dénonciation de la modernité ». Les fondamentaux du futur maître de l'Action française sont en place, confortés par sa conversion à la monarchie, lors du séjour à Athènes en 1896, relatée dans *Au signe de Flore*, soit avant l'affaire Dreyfus. Tout en soulignant la précocité et l'intensité de la mobilisation de Maurras dans le camp antidreyfusard l'a. montre comment cet épisode fige définitivement le bagage conceptuel de Maurras alimentant un antirépublicanisme virulent qui proclame l'urgence du « Politique d'abord » et l'empirisme organisateur pour revenir à la monarchie.

Tout en évoquant bien sûr les étapes de la construction de l'Action française en 1899, puis de la Ligue en 1905 et la transformation de la revue en quotidien en 1908, l'a. insiste sur l'un des points faibles originels de ce mouvement, à savoir le peu d'intérêt de Maurras pour les questions d'organisation. Toute sa vie, le maître de l'Action française resta un homme de lettres et d'idées plus qu'un homme d'action.

Dotée d'un Institut de formation et de propagande, très réactive en milieu étudiant où son culte de la provocation et de la violence séduit une partie de la jeunesse, l'Action française, selon l'a., ne s'est jamais véritablement donnée les moyens de franchir le Rubicon. C'est une des clés permettant de comprendre les vagues successives de dissidence qui frappent le mouvement, depuis celle de Louis Dimier jusqu'à celle de Lucien Rebatet dans les années 1930. En effet, l'âge d'or de l'Action française est de courte durée et, paradoxalement, culmine avec l'Union sacrée pendant la Première Guerre mondiale quand Maurras, au nom du patriotisme, normalise un temps ses relations avec les dirigeants de la III^e République. Malgré une tentative d'implantation électorale et d'ancrage de l'AF dans la société, le mouvement est fragilisé par la condamnation de 1926, « une crise exceptionnelle » qui entraîne aussi bien une hémorragie des cadres, des adhérents que des lecteurs du quotidien. Au-delà des enjeux strictement religieux, l'a. montre comment Maurras préfère s'enfermer dans un duel avec le pape savamment mis en scène par l'Action française plutôt que d'adopter une véritable stratégie collective au niveau du mouvement afin d'utiliser tous les leviers possibles pour atténuer les effets de la condamnation.

De 1926 à 1939, l'AF connaît une période de déclin et parfois de rebonds comme le résume très bien le chapitre « Magistère intellectuel et impuissance politique ». Après l'étiage qui suit la condamnation, l'AF profite de la conjoncture favorable des années 1930 avec la question de la remilitarisation de la Rhénanie où l'antigermanisme de Maurras et les analyses géo politiques de Bainville redonnent des couleurs au quotidien. Ensuite, très opportuniste, l'Action française et Maurras en particulier montent en épingle l'affaire Stavisky tout en pratiquant une stratégie bien rodée de harcèlement dans la rue devant la Chambre des députés jusqu'au point d'orgue du 6 février 1934. Si de nombreux militants de l'AF sont tués ce jour-là, O. Dard remet en cause la centralité du mouvement (les camelots étaient retenus boulevard Saint-Germain) lors de la soirée d'émeutes, expliquant qu'aucune ligne directrice en vue d'une restauration n'avait été établie au QG de l'Action française. Paradoxalement, l'AF tire des bénéfices de cet acte manqué avec la dissolution de sa ligue qui donne le sentiment qu'elle constitue un danger pour la République. Ce sentiment est conforté par l'emprisonnement de Maurras condamné pour des propos outranciers contre Blum. Pourtant, à l'intérieur du mouvement, le « maître » est contesté par toute une génération de dissidents dont certains fondent alors la très activiste Cagoule.

Si l'antigermaniste Maurras redoute la guerre, la défaite de 1940 solde pour l'antirépublicain irréductible l'incurie de la démocratie. Un apport essentiel de l'ouvrage d'O. Dard est la relecture qu'il opère du rôle joué par Maurras sous l'Occupation souvent présenté un peu rapidement comme le « chef d'orchestre clandestin de la révolution nationale ». L'auteur montre à quel point, exilé à Lyon avec son quotidien, Maurras, qui approuve de façon zélée les principales mesures de la révolution nationale y compris les statuts des Juifs, se révèle peu audacieux et réformateur dans ses rares propositions lesquelles découlent d'une vision passéiste de l'histoire : « Il idéalise un modèle traditionaliste qu'il espère voir renaître mais il entend surtout rapporter l'expérience vichyssoise à celle du nationalisme français et de l'AF pour démontrer que c'est son programme qui serait mis en œuvre par l'État français. » Condamné pour intelligence avec l'ennemi en 1945, Maurras, emprisonné, mène jusqu'à sa mort une vie monacale mais, comme le montre son biographe, reste toujours très actif, par l'intermédiaire de ses disciples Jean Arfel et Pierre Boutang, rédigeant sous pseudonyme des articles dans *Aspects de la France*.

Enfin, O. Dard livre un chapitre qui constitue en soi un essai sur la postérité du penseur politique dont le titre résume la thèse « Les postérités de Charles Maurras, des illusions à la désillusion ». L'auteur conclut à un impossible héritage tant Maurras constituait à lui seul la colonne vertébrale d'un maurrassisme dont il était

le sourcilieux gardien du temple. Si l'héritage se décline sous des fortunes diverses dans la presse, de l'orthodoxe *Aspects de la France* à la plus ambitieuse *Nation française* de Pierre Boutang en passant par la relecture de Maurras à l'aune de mai 1968 par Gérard Leclerc, les divisions et les chapelles l'emportent dans un contexte de discrédit des droites nationales. Un constat élargi par l'a. à l'étranger évoquant « érosion et effacement » de la diffusion de la pensée de Maurras en Suisse, Belgique, Portugal, Espagne, Canada et Amérique latine.

S'appuyant sur un solide appareil critique avec une riche bibliographie et une chronologie de la vie de Maurras, cette biographie confronte en permanence un itinéraire, une œuvre et une aventure collective qui se confond avec l'histoire de l'Action française. Cette biographie peut donc se lire aussi comme une synthèse de l'histoire intellectuelle de la droite nationale de la première moitié du XX^e siècle.

Guillaume GROS

Alexandre Niess, *L'Hérédité en République. Les élus et leurs familles dans la Marne (1871-1940)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012, 386 p.

La notion d'héritage politique est un outil heuristique pour appréhender la variété des processus de dévolution et de transmission du pouvoir et ce, quels que soient les régimes, comme l'a montré le colloque *Hériter en politique* (sous la direction de Ludivine Bantigny et Arnaud Baubérot, Puf, 2011). Or le livre d'Alexandre Niess, issu de sa thèse de doctorat et préfacé par Jean Garrigues, en étudiant les élus et leurs familles dans la Marne (1871-1940), se focalise non seulement sur les liens du sang, mais aussi sur la III^e République, ce qui peut sembler antinomique et contraire au vœu de Gambetta de voir émerger des couches sociales nouvelles. L'a. révèle ainsi que, grâce à leurs stratégies matrimoniales, quelques grandes dynasties bourgeoises de la Marne font jouer leurs cousinages, réseaux familiaux et de sociabilité et pratiques népotiques pour limiter le renouvellement des élites politiques locales et nationales et confisquer le pouvoir.

La grande enquête sur les parlementaires de la III^e République lancée par Maurice Agulhon et Jean-Marie Mayeur avait révélé un lent déclin national de la reproduction familiale des mandats au profit d'une emprise croissante des partis politiques. *A contrario*, la Marne apparaît ici profondément marquée par la permanence des élites politiques. Pour mener à bien sa démonstration, A. Niess analyse l'impact de la famille élargie – la *Sippe* de l'époque carolingienne – sur l'héritage politique en régime républicain, en dépit du suffrage universel, au moyen d'une rigoureuse démarche prosopographique appliquée à un corpus de près de 500 élus.

Dans une première partie, l'a. étudie les ressorts de la carrière politique dans la Marne. L'implantation locale et rurale se transmet de père, voire de mère, en fils et l'endogénisme devient un argument électoral efficace. La famille Kosciusko-Morizet, qui compte dans ses rangs cinq générations de détenteurs de mandat électif, d'abord dans la Marne puis en région parisienne, en donne un exemple caractéristique. À cela s'ajoute une assise sociale bien établie, grâce à la profession et à la fortune, qui révèle une promotion tout au long de la période. Cette notabilisation se donne à voir par des signes distinctifs, telles que la domesticité et une sociabilité mondaine active. L'élu s'implique dans le tissu économique local, par le biais des comices et associations agricoles, de la chambre et du tribunal de commerce ; s'insère dans les

sociétés savantes, les loges maçonniques et le milieu associatif ; et, avec son épouse, il s'affiche dans la nouvelle société des loisirs. Si l'élu doit, au moins symboliquement, « chausser les sabots de bois » qui l'identifient à ses électeurs, il s'inscrit dans un processus d'embourgeoisement continu de sa famille et, à ce titre, tient son rang sous les ors de la République.

Dans une deuxième partie, l'a. montre que l'élu est le fruit de l'union de trois familles, paternelle, maternelle et de celle de son épouse. La crédibilité de l'élu se nourrit des mandats détenus par ses ascendants ou apparentés. La filiation joue un rôle majeur dans la Marne et ce, dès le Second Empire, de sorte que le nom du père est souvent non seulement une porte d'entrée en politique mais aussi un gage de longévité. Pour autant, s'il facilite l'accès à la première marche du *cursus honorum* ainsi que le cumul des mandats, il ne garantit pas un accès aux chambres nationales. Mais ce que montre A. Niess, c'est que nombre d'élus dans la Marne bénéficient, par leurs ascendants, d'un héritage politique aux branches multiples et que les ramifications de leurs généalogies correspondent aux territoires qu'ils représentent. Ils édifient ainsi des fiefs électoraux, plusieurs groupes familiaux ayant, en effet, étendu leur emprise sur quelques cantons ruraux et placé sous leur tutelle des communes, des conseils d'arrondissement, voire le conseil général. Dans ce contexte, le choix de la belle famille est crucial et la mariée est plus belle si son père et ses aïeux sont eux-mêmes des élus, telle Virginie Sellier, qu'épouse Léon Bourgeois. D'aucuns n'hésitent d'ailleurs pas à adopter un double nom pour leur campagne et le mariage s'inscrit ainsi dans leur stratégie électorale. En naissant et en se mariant dans le microcosme politique, le candidat puis l'élu font de la politique une affaire de famille.

Enfin, dans un troisième temps, l'a. étudie le rôle de cette parenté, ou organisation sociale élargie que la médiéviste Régine Le Jan désigne sous le terme de *sippe*. En resserrant la focale sur un exemple précis, le canton rural de Saint-Rémy-en-Bouzemont, il montre la confiscation locale des mandats par le cousinage et le népotisme. Puis, il transfère l'analyse sur le canton urbain de Reims. Une grande partie de la vie politique et économique locale y apparaît sous l'emprise de quelques réseaux familiaux issus du négoce des vins de Champagne et de l'industrie lainière, qui briguent et obtiennent les mandats parlementaires en vue d'asseoir leur domination à l'échelle départementale. Enfin, l'a. ouvre l'analyse à celle de la parenté élargie qui, outre les cousinages directs, prend en compte toutes les relations indirectes, et qui s'étend à l'ensemble du département. En contredisant la vision gambettiste du discours de Grenoble en 1872, la *sippe* donne corps au spectre des deux-cents familles dénoncé par la gauche dans les années 1930. Aussi, comprend-on mieux pourquoi, pour combattre cette patrimonialisation du pouvoir local, les partis dits ouvriers, SFIO et PCF, optent pour une représentativité générique des élus et affichent un ouvriérisme qui perdurera après la Libération.

Il existe bien entendu d'autres modes de transmission que l'hérédité en politique, tel que le parrainage de parachutés par un notable ou par un parti. Mais l'analyse prosopographique très fouillée d'A. Niess, étayée par de nombreuses et éclairantes figures graphiques et un index détaillé, a le mérite de montrer pourquoi cette hérédité en politique et les solidarités voire compromissions qu'elle suppose ont pu être perçues comme un frein au renouvellement des élites et donc au bon fonctionnement de la démocratie sous la III^e République. On comprend mieux la tension qui s'exerce, pour chaque élu, entre l'identité héritée, enracinée dans un territoire, et l'identité exogène, due à l'appartenance partisane, tension qui nourrit encore aujourd'hui les débats sur la représentativité des élus et un éventuel déficit démocratique.

Noëlline CASTAGNEZ

Olivier Forlin, *Le fascisme. Historiographie et enjeux mémoriels*, Paris, La Découverte, 2013, 405 p.

Face à l'usage encore prégnant et stigmatisant du terme « fascisme », les interprétations de cet objet historique ne sont certainement pas complètement épuisées. Alimentée depuis les années 1990 par la concurrence des mémoires, l'instrumentalisation politique et médiatique est toujours d'actualité en France comme en Italie. Elle découle d'un flou conceptuel autour de la définition du fascisme et de ses multiples lectures. Ce sont ces différentes lectures, entre histoire, historiographie et mémoire, qu'O. Forlin reconstruit dans cet ouvrage. Même si l'Italie fasciste reste au centre de l'étude, les comparaisons avec la France sont nombreuses : les convergences autour d'un processus analogue de refoulement et de « défascisation rétrospective » dans l'après-guerre, ou encore la même théorie du « bouclier » pour décrire les relations de Vichy et de la RSI avec les Nazis. Mais si les polémiques historiques en Italie ont remis en cause les fondements mêmes de l'identité nationale et du régime républicain, en comparaison les débats en France (autour des trois droites de René Rémond et de sa contestation par Zeev Sternhell et Robert Soucy) ne semblent pas avoir été jusqu'à ébranler des principes de légitimité politique et institutionnelle. L'ouvrage offre des perspectives comparatives européennes mais également avec les « fascismes hors d'Europe » (Amérique latine et monde arabo-musulman). Le national-socialisme n'est pas traité (nécessitant une étude spécifique selon l'auteur), mais là aussi la comparaison apparaît en filigrane, à propos de l'unité des fascismes, de l'antisémitisme et du totalitarisme.

Au sein d'une première partie chronologique (trois « cycles historiographico-mémoriels »), l'a. établit des connexions, différentiations et généalogies : par exemple, il rappelle qu'avant d'avoir été approfondie par Ernst Nolte, la thèse du fascisme comme réaction à la terreur communiste avait été proposée par Thierry Maulnier dans *La Table ronde*, revue de la Jeune Droite (1948). Le premier cycle de lectures du fascisme (1919-1945) est marqué au sceau de la polémique par un usage politique immédiat à l'image du discours des fascistes eux-mêmes (une autoprésentation du fascisme qui pourrait être ici développée dans ses différentes composantes, notamment les théoriciens issus du syndicalisme révolutionnaire tels Sergio Panunzio). Mais c'est la vision des « vaincus » qui forge les lectures appelées « classiques » : marxiste, libérale, libérale-démocrate, chrétienne. En se focalisant sur les origines exogènes du fascisme, ces lectures considèrent le phénomène de manière extensive, générique et non autonome. Stigmatisé, le fascisme est ainsi rejeté hors de la culture européenne, telle une « parenthèse » (le libéral Ivanoe Bonomi, dès 1924), un « égarement de la conscience », à rebours du progressisme depuis les Lumières (Benedetto Croce). Néanmoins certaines lectures ont souligné très tôt la nouveauté du fascisme, son caractère totalitaire (le catholique Luigi Sturzo, Emmanuel Mounier et la revue *Esprit*), voire ses points communs avec le bolchévisme (Marcel Mauss). Ces lectures classiques se prolongent dans un second cycle (1945-1960), alimentées par le refoulement mémoriel du fascisme. Un tel manque d'historicisation du fascisme est prégnant dans l'Italie d'après-guerre où l'antifascisme façonne la reconstruction identitaire et institutionnelle. La focalisation sur la Résistance, le mythe du « bon Italien » (David Bidussa) et l'absence d'un « Nuremberg italien » (Michele Battini) sont autant d'obstacles à l'analyse du fascisme. Alors que dès 1938 l'antifasciste Angelo Tasca recommandait « pour définir le fascisme, il faut en écrire l'histoire » (*Naissance du fascisme*), l'historicisation du phénomène reste tardive, à partir des années 1960, ouvrant ainsi un troisième cycle redonnant au fascisme son épaisseur historique, son enracinement comme phénomène politique et culturel

européen. Selon ces lectures, le fascisme ne repose pas uniquement sur la répression, mais rencontre au contraire l'adhésion des masses, créant dans le cas italien un « consensus » autour du régime, pour reprendre ici un des concepts clés de Renzo De Felice. L'historien italien a souligné le caractère révolutionnaire et modernisateur du fascisme (ses origines jacobines) et son succès auprès des classes moyennes. Fondé sur les archives du régime, l'apport de De Felice restitue les dynamiques internes, autour de deux pôles : un « fascisme-mouvement » intransigeant et un « fascisme-régime » conservateur. O. Forlin reconstruit précisément les résonances des thèses de l'historien italien, dans le contexte des années de plomb et de l'effritement de l'antifascisme. Au-delà du cas italien, le renouvellement historiographique approfondit les causes du succès du fascisme et les mécanismes de mobilisation (parti, culture de masse, intellectuels, éducation, rituels, sphère privée, sport). De la pré-occupation matricielle des premières lectures, le curseur interprétatif des historiens (George L. Mosse, Eugen Weber, Ernst Nolte), s'est déplacé vers la nature et le fonctionnement du fascisme, réévaluant l'impact de son idéologie et de ses assises culturelles et sociales.

O. Forlin souligne bien les limites de cette historicisation privilégiant les singularités de chaque cas national, à l'instar de la frontière étanche posée par De Felice entre nazisme et fascisme. De nouvelles tentatives de conceptualisation du fascisme réapparaissent dans les années 1980, confortées par les recherches sur la guerre, la violence et les logiques répressives (culture de guerre, colonialisme, antisémitisme). Au sein des théorisations d'un fascisme générique, l'a. distingue une définition unidimensionnelle (dénominateur idéologique commun minimum) et multidimensionnelle (pour Emilio Gentile les dimensions idéologique, organisationnelle et institutionnelle sont inséparables). Suivant cette évolution, la seconde partie de l'ouvrage approfondit des thèmes récurrents (totalitarisme, antisémitisme, politique extérieure, Seconde Guerre mondiale) constituant aujourd'hui un bagage historiographique commun pour une définition du fascisme, autour de sa visée « palingénésique » (Roger Griffin) et de sa « dynamique totalitaire ». Ce dernier terme est choisi par l'a. dans une convergence semble-t-il avec Emilio Gentile qui, plutôt que d'assimiler le totalitarisme à un régime accompli ou à un idéal-type, préfère une approche plus dynamique en termes d'horizon et de processus. Un chapitre est dédié à l'antisémitisme, récemment réévalué et articulé à cette dimension totalitaire et palingénésique du fascisme. Alors que les premières études des lois raciales italiennes de 1938 insistaient sur la causalité externe, c'est aujourd'hui la logique totalitaire (la construction d'un ennemi intérieur comme levier de mobilisation) qui est la plus explorée (Marie-Anne Matard-Bonucci). Enfin, en l'absence d'une grille de lecture uniforme parmi les historiens, l'ouvrage aborde des thèmes encore débattus : la pluralité du fascisme (« fascisme ou fascismes ? »), le fascisme français, la modernité révolutionnaire du fascisme.

L'approche d'O. Forlin a le mérite de ne pas se limiter à la pure historiographie et aux cercles savants, mais d'examiner le nouveau régime d'historicité, caractérisé selon François Hartog par la prégnance de la mémoire et d'un « présentisme » façonnant les usages du passé. L'ouvrage croise production scientifique, usages publics de l'histoire et contextualisation politique : par exemple, la crise de la première République italienne des années 1990 favorisa les relectures révisionnistes de la guerre civile de 1943-45. La médiatisation de l'histoire est ainsi amplement abordée et cela apparaît d'autant plus légitime que les médias italiens ont joué un rôle central dans la vulgarisation des thèses de De Felice (ce dernier ayant privilégié la forme de l'interview). La sphère culturelle est ici prise en compte en tant que « caisse de résonance », avec l'exemple du cinéma italien : si le néoréalisme d'après-guerre reflète le refoulement mémoriel du fascisme, un film plus tardif comme *Une Journée particulière* d'Ettore

Scola (1977) met en scène le consensus du régime et les logiques d'exclusion d'ennemis intérieurs. Cette étude complète stimule une réflexion dépassant le cadre du fascisme : l'écriture de l'histoire, ses vecteurs et supports (notamment les politiques éditoriales), et son inévitable porosité avec la société environnante.

Nina VALBOUSQUET

François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, 604 p.

Cet important ouvrage collectif, aboutissement du programme de recherche ANR Gaulhore (Gaullistes : hommes et réseaux) dirigé par Bernard Lachaise, rassemble 35 contributions qui permettent de mieux connaître le personnel et le cadre militant du gaullisme des années 1960-1970. Reprenant la problématique centrale du programme (diversité de la famille gaulliste de 1958 à 1981 en termes de formations, de personnel et de réseaux), il est organisé en 6 parties (les organisations militantes, les figures, les réseaux, les espaces, les gaullistes et les autres, les gaullistes dans le temps) plus ou moins développées (10 contributions pour la deuxième, 3 pour la cinquième). Quelques illustrations (CDR, gaullistes et socialistes) et plusieurs tableaux (fonctionnement des instances nationales de l'UD V^e et du RPR [pp. 34-35], sénateurs [pp. 211-215], gouverneurs du Pacifique [pp. 278-282]) sont autant d'utiles apports.

Faiblesse relative du « noyau partidaire », vigueur des organisations satellites, puissance des dynamiques centrifuges, pluralité des sensibilités, importance des réseaux informels de la société civile : les caractéristiques de cette mouvance politique sont rappelées dans une riche introduction (pp. 9-16) qui insiste également sur sa « recomposition régulière en des générations nouvelles qui s'ancrent chacune dans des référents historiques ». J.-F. Sirinelli parle de « strates générationnelles » : celle du gaullisme de guerre, celle du gaullisme d'opposition, celles de la V^e République (De Gaulle, Pompidou, Chirac) remodelées par la flambée libérale de la fin des années 1970 (p. 537). Mai 68 en est un bon exemple, puisque, à partir de cette crise, une « velléité réformatrice » s'oppose à une « crispation conservatrice » tandis qu'apparaît « une volonté de sectorisation du discours gaulliste ». Il y est rappelé également que le gaullisme qui « se colore différemment selon les espaces », est une *famille* où le charisme -lié à son fondateur qui donne toute sa dimension dans la tourmente (1940, 1958, 1968)- est très présent et s'exprime prioritairement dans les grands scrutins nationaux. Il se traduit aussi par des liens affectifs, de fidélité, de loyauté (avec la part de secret) qui doublent les relations strictement politiques » et qui contribuent, peut-être, également à son caractère « réactionnel » : les crises auxquelles il est confronté contribuent à ses redéfinitions, à ses recompositions mais aussi à son syncrétisme et... à sa dilution idéologique comme le démontre S. Berstein. Le gaullisme, idéologie de rassemblement qui affirme la nécessité d'un pouvoir fort pour assurer la grandeur de la nation, est affecté par un certain brouillage au temps de J. Chirac qui correspond aussi à la fin des Trente Glorieuses.

Il n'est pas possible ici d'évoquer en détail toutes les contributions où les termes font souvent l'objet d'un précieux éclairage sémantique (entourage, diplomates, juristes, antigauillisme, référence à De Gaulle...) mais dont la disposition dans le livre peut prêter à confusion, sans doute en raison de leur richesse et de leur variété. En effet, certains développements, tous de qualité, semblent bien en marge des titres des six

grandes parties ou auraient pu se trouver ailleurs. *La Nation*, étudiée parmi les organisations (S. Savin) avait autant sa place parmi les réseaux, plus précisément celui des journalistes gaullistes évoqués par C. Delporte - qui met en valeur la personnalité de Pierre Charpy. Il en est de même pour les entourages (S. Tricaud) et le compagnonnage (F. Vadillo), traités parmi les figures... Le Midi toulousain (É. Chiaradia), terre allergique au gaullisme (p. 403), du fait de la puissance du radicalisme et de la présence de rapatriés d'Afrique du Nord, même s'il y progresse, est présenté parmi les espaces du gaullisme. Les remarques subtiles de M. Bernard sur l'antigaullisme, défini comme « hostilité à la spécificité même du gaullisme, aussi bien dans sa pratique que dans son idéologie » (p. 543), concernent aussi bien le temps que les autres... Le patronat (S. Guillaume), les gouverneurs du Pacifique (J.-M. Regnault), la société du renseignement (S. Laurent) sont analysés en tant que groupe en soi plutôt qu'en tant que réseaux strictement gaullistes.

Face à ce foisonnement, seuls certains éléments seront ici développés. Trois organisations militantes, à proprement parler, sont étudiées, le principal parti gaulliste entre 1968 et 1981, les CDR et l'UNI. J. Pozzi rappelle les changements de sigle (UNR, UD V^e, UDR, RPR) qui correspondent à autant d'inflexions dans l'organisation du parti. Il insiste sur l'importance des assises de Lille (novembre 1967) qui mettent en place « la structure d'accueil à une future majorité pompidolienne » (p. 21). Le RPR, dont l'organigramme reprend les institutions de la V^e République, est doté d'un président conformément au souhait de J. Chirac selon lequel le parti gaulliste doit être incarné ; c'est une organisation moderne, au financement pérenne, qui s'efforce de trouver un équilibre entre les différentes sensibilités et les différentes générations gaullistes et dont la « chiraquisation » fut une entreprise délicate (A. Collowald). Les Comités de défense de la République (F. Audigier) et l'Union nationale interuniversitaire (N. Mohraz) sont deux organisations périphériques et centrifuges dans la mesure où elles ne rassemblent pas uniquement des gaullistes, notamment la seconde, présentée comme une « droite de porosités, située aux confins des droites républicaines et de l'extrême droite » (p. 79), avant d'être reprise en main par le RPR. Toutes les deux créées en Mai 68, afin de combattre la « subversion marxiste », sont un élément du « gaullisme d'ordre » (p. 76), mais alors que l'organisation étudiante a une structure pyramidale très hiérarchisée, en revanche les CDR constituent un « modèle militant original » (p. 37). En effet, comme le signale, F. Audigier, « d'une manière paradoxale, cette formation qui était née du rejet de 68 n'était pas sans intégrer dans son esprit et son fonctionnement une partie du message de Mai dans la volonté de se libérer des appareils, [dans] la valorisation de l'auto-
nomie, [dans] un certain goût pour le défi, [dans] la radicalité du verbe et du geste » (p. 57). Toutes les deux ont bénéficié du soutien de Jacques Foccart qui est une des « sept figures gaullistes » dont le portrait est proposé, parmi lesquelles on trouve deux « barons » (Foccart et Frey), deux présidents du Conseil constitutionnel (Palewski et Frey), trois gaullistes de gauche (Schumann, Joxe, Jeanneney) et un gaulliste indépendant (Jacquinot).

F. Turpin évoque avec talent Jacques Foccart, l'éminence grise, l'homme de l'ombre et des réseaux dont la fidélité, la prudence et la discrétion font un conseiller très écouté de De Gaulle avec lequel il a toujours souhaité travailler directement. Roger Frey, apparatchik, orfèvre en matières électorales et partisans, n'a guère laissé de trace, ce qui conduit D. Valence, dans une communication très bien écrite, à analyser ce personnage selon une démarche originale : « aborder la question de la mémoire par son "envers" : l'oubli » (p. 169). De fait, « les contemporains lui attribuèrent moins volontiers la responsabilité des « massacres » des 17 septembre 1961 et du 8 février 1962 qu'au préfet de police Maurice Papon » (p. 180), même si, par exemple, François Mauriac, dans son *Bloc-notes* du 10 février 1962, se déclare « irrité »

par les propos du ministre de l'Intérieur. Gaston Palewski, lui aussi, est une personnalité peu connue, même s'il a, indique É. Yverneau-Glasser, de remarquables états de service auprès de Lyautey et de Paul Reynaud, avant d'être « un des premiers gaullistes historiques, sinon le premier ». Homme de progrès, curieux de modernité, il a joué un rôle majeur dans l'aventure atomique et spatiale de la France ainsi que dans le renforcement de l'autorité du Conseil constitutionnel. Si Foccart, Frey et Palewski ont exercé des responsabilités pour le RPF, en revanche, les autres personnalités étudiées ici ont eu des rapports plus distants avec le parti gaulliste et seulement après 1958. Maurice Schumann, dont « l'originalité » est étudiée par C. Hocq, est autant fidèle à la démocratie chrétienne qu'à De Gaulle. Louis Joxe et Jean-Marcel Jeanneney sont moins des gaullistes que des « serviteurs de De Gaulle », notamment dans sa politique algérienne. Le premier, proche du radicalisme, est-il gaulliste ? se demande Ch. Morelle. Le gaullisme du second serait, selon É. Kocher-Marboeuf, d'inspiration clémenciste et aurait été forgé au temps de l'étroite coopération entre son père, Jules, et le chef de la France libre entre 1942 et 1946 ; sous la V^e République, « il participe pleinement à la définition du gaullisme économique en promouvant une politique volontariste d'aménagement du territoire » (p. 140). Quant à Louis Jacquinot, plus qu'un homme de parti, c'est un notable solidement ancré dans son fief de la Meuse dans la mouvance de Poincaré et Maginot, dont l'engagement est né d'une expérience vécue et se traduit par une fidélité sans faille à l'homme du 18 juin (J. Bour).

Après ces individualités, D. Bellamy présente une prosopographie des sénateurs gaullistes (1958-1980) qui est un modèle du genre (avec une carte, p. 199) : ce ne sont que des hommes, principalement des ruraux (années 1960) puis des citadins (années 1970), venus principalement du gaullisme de guerre puis du RPF 1977 marque une rupture avec un fort renouvellement et le début d'un afflux qui amène l'auteur à poser cette question : s'agit-il d'une « revanche du gaullisme sur le Sénat ou bien plutôt, après celle de 1969, [d'] une seconde victoire de l'institution sénatoriale sur le gaullisme ? » (p. 211).

Tous ces gaullistes sont unis par des liens d'amitié et de fidélité dont une des expressions est le compagnonnage (F. Vadillo) qui a d'abord été un projet politique visant à souder la communauté des résistants (Ordre de la Libération). Un autre compagnonnage apparaît en 1947, celui des fidèles qui œuvrent aux côtés immédiats du Général. Parmi les études relatives aux réseaux, celle de S. Guillaume montre la complexité des rapports entre gaullisme et patronat, faits de suspicion et de divergences mais aussi de pragmatisme, plus faciles avec Georges Pompidou. E. Picard, pour sa part, distingue deux périodes dans les liens entre le monde académique et le pouvoir gaulliste : jusqu'en 1968, il y aurait une forme de gaullisme universitaire active, incarnée par des professeurs de sciences expérimentales réformateurs et à l'engagement politique très divers ; après 1968, les universitaires gaullistes auraient opéré un repli conservateur. L. Robène, qui dégage cinq profils types de gaullistes sportifs (les sportifs gaullistes, les sportifs entrés en politique, les sportifs entrés dans l'administration du sport, les gaullistes sportifs et les politiciens du sport gaulliste), rappelle le rôle éminent joué en leur sein par Maurice Herzog et Monique Berlioux. Jacques Chaban-Delmas, lui-même grand sportif, cultiva les amitiés sportives et les utilisa dans le maillage politique du territoire bordelais où sa mémoire dans la classe politique locale (G. Lamarque) oscille entre héritage politique, soumis au droit d'inventaire (notamment son dernier mandat de maire) et patrimoine local, insistant sur un mode de gouvernance privilégiant le compromis.

Toutefois, l'Aquitaine n'apparaît pas parmi les espaces du gaullisme dont quatre ont été retenus : Paris (Ph. Nivet), bastion reconquis entre 1958 et 1962, contesté (1967, 1973) mais préservé par Jacques Chirac ; la Lorraine (J. Bour), notamment celle du fer, terre où s'exprime un gaullisme de frontière, affectif qui cependant

s'effrite dans les années 1970 (malgré la présence de Pierre Messmer, Philippe Séguin, Christian Poncelet) ; le Midi toulousain (déjà évoqué) ; la Bretagne (J. Sainclivier) où le gaullisme référendaire et présidentiel, plus puissant que le gaullisme partisan, atteint toutefois ses limites après 1969 et se heurte à la forte implantation du centriste démocrate-chrétien.

Les relations avec cette mouvance politique au niveau hexagonal (M. Monro-Rolland de Rengerve) sont faites de rivalité (les électeurs MRP votent plus facilement gaulliste que les militants attachés à la construction européenne et au progrès social), d'alliance (les députés PDM) et d'hostilité (1965 et la candidature Lecanuet). Il en est un peu de même avec les libéraux (G. Richard), attachés à l'atlantisme, au parlementarisme, méfiants à l'égard du volontarisme économique, mais avec lesquels les gaullistes se retrouvent fréquemment au gouvernement (22 ans entre 1944 et 1974). N. Castagnez, quant à elle, étudie surtout les « représentations croisées » (p. 490) entre les gaullistes et la gauche non communiste. Illégitimité, discrédit, nocivité sont autant d'accusations qu'ils échangent dans un contexte davantage marqué par le clivage droite-gauche à partir de 1972 puis la mise en valeur – par la dénonciation systématique – de leur « champion » respectif, Chirac et Mitterrand, et qui n'empêchent pas certains rapprochements de circonstances. Au-delà de ces rivalités ou détestations, le temps semble avoir permis que s'établisse un véritable consensus autour du général de Gaulle, consensus qui conviendrait aux dirigeants politiques en raison de « l'inactualité » du personnage, selon eux, alors que l'adhésion des Français serait « une exigence pour le présent » (J.-L. Matharan, p. 556, 564).

On peut regretter la faible part accordée à l'élément religieux, discuter la réduction – peut-être abusive – du libéralisme à la simple défense du capitalisme, s'étonner que les résultats de l'élection présidentielle de 1969 en Bretagne ne soient pas évoqués ou que le nom de René Bousquet n'apparaisse pas à propos de l'opposition au gaullisme de *La Dépêche du Midi*, noter que l'adhésion de l'UNI à la conversion conservatrice du gaullisme est évoquée trois fois en deux pages (71-72) et relever de rares coquilles (il faut lire : Vallon, et non Wallon, à la p. 141 ; Guy, et non Georges, Claisse à la p. 501, n. 1). Il n'en demeure pas moins que cet ouvrage est, au total, une belle moisson d'articles écrits, le plus souvent, d'une plume claire et alerte, qui proposent une véritable « réflexion diachronique » et rendent bien compte de la complexité du phénomène gaulliste.

Jean-Marc GUISLIN

Noëlline Castagnez et Gilles Morin (dir.), en collaboration avec Alexandre Borrell, *Pierre Bérégozovoy en politique*, Paris, L'Harmattan, 2013, 237 p.

Actes d'un colloque tenu en mai 2010, une décennie après la disparition du dernier Premier ministre de François Mitterrand, ce livre dirigé par des spécialistes de l'histoire du socialisme français (N. Castagnez et G. Morin) dégage une périodisation claire de la trajectoire de cet homme de l'ombre ayant accédé aux plus hautes sphères du pouvoir : les premiers engagements militants, le temps de l'ascension, l'homme d'État. Dans la lignée des travaux sur les expériences au pouvoir de Léon Blum, Paul Ramadier ou Guy Mollet, la démarche invite à mener un tel projet sur Pierre Mauroy ou Michel Rocard.

La première partie de l'ouvrage, la formation d'un cadre socialiste, insiste sur les engagements qui façonnent sa culture politique. Militant multi-positionné,

ce pilier de l'organisation partisane s'avère un homme de confiance et de dossiers (en charge des relations avec les autres partis lors des négociations du programme commun), un politique-expert des questions économiques. Ses premiers engagements symbolisent le renouvellement des filières socialistes au contact de la Résistance. Son parcours syndical à FO (M. Dreyfus) puise dans les matrices du réformisme socialiste, comme l'ont montré les biographies consacrées à Christian Pineau, Robert Lacoste ou André Gazier. Figure de l'appareil fédéral, il est inséré dans les réseaux SFIO de Seine-Inférieure (A. Rensonnet). Venu à la Résistance via la CGT à l'été 1943, il déplore les méthodes du PCF et adhère aux JS puis à la SFIO sur la ligne réformiste de Daniel Mayer. Membre du comité national des JS, il est désigné secrétaire fédéral adjoint de la SFIO de Seine-Inférieure aux côtés de Georges Brutelle. Rattaché au cabinet du ministre des Transports (septembre 1948-février 1950), il anime *La République de Normandie* et dirige le syndicat FO des cheminots de Rouen.

De la SFIO au PSU en passant par le club Socialisme moderne au sein de l'Union des clubs pour le renouveau de la gauche, G. Morin relate les pérégrinations de Pierre Bérégozoy dans des mondes socialistes en recomposition. Éternel minoritaire, il est militant FO dans un fief de la CGT, SFIO dans une Seine-Maritime imperméable au socialisme, responsable de la « petite gauche » proche d'un prestigieux mais isolé Pierre Mendès France jusqu'en 1969, cadre du NPS d'Alain Savary marginalisé dans le PS d'Épinay jusqu'en 1972. L'absence de linéarité de son parcours, succession de ruptures socialistes qui sont autant de marqueurs de la génération socialiste née de la Résistance (décolonisation, Troisième force, CED...), contraste avec la cohérence de ses visions socialistes. Son parcours au PSU s'avère particulièrement intéressant. Devancé en interne à la SFIO par T. Larue en 1956, il suit avec J. Binot la minorité socialiste (E. Depreux, R. Verdier, A. Mazier) au congrès de Toulouse en juin 1957. Secrétaire fédéral par intérim et secrétaire de la section de Rouen, il est muté à Paris à l'automne 1957. Figure du PSA et permanent FO, il critique l'orientation d'extrême gauche du PSU. Dirigeant national dès 1961, à nouveau minoritaire dans le PSU de Michel Rocard en 1967, il prône l'intégration du PSU à la FGDS qu'il rejoint en décembre 1967.

Entre anticommunisme et proximité avec les milieux PCF, N. Castagnez insiste sur les paradoxes de sa confrontation au communisme. Pragmatique, son opposition à la ligne Mollet dès l'automne 1955 le conduit à mener des actions unitaires avec Roland Leroy. Principal négociateur socialiste lors de l'actualisation du programme commun, intraitable avec ses partenaires communistes quand se produit la rupture de l'union de la gauche en 1977, il récusé tout abandon par le PS de cette stratégie, s'opposant à Michel Rocard lors du congrès de Metz en 1979. À l'instar de Charles Hernu, l'empreinte mendésiste caractérise sa vision politique (F. Fogacci). Ayant intégré les cercles dirigeants du PS (1969-1981), il se met en quête d'une terre d'élection (F. Conord). Choisi par les militants corréziens contre Roland Dumas, il est battu par Jean Charbonnel, encore UDR, en 1973. Pressenti pour succéder au député-maire de Maubeuge, sa désignation au Conseil régional, perçue comme un parachutage, déclenche une levée de boucliers. Battu aux cantonales (1976) et aux municipales (1977) par Albert Maton, député PCF, son implantation locale, tardive, réussit dans la Nièvre, ancien fief de F. Mitterrand : conseiller municipal puis maire de Nevers en 1983 (entrée au gouvernement de Daniel Benoist), conseiller général en 1985, député en 1986. Au PS puis au conseil économique et social (1979-1981), il s'attache à penser la politique économique et sociale, s'affirmant comme un expert atypique, autodidacte en dehors du sérail (M. Fulla). L'ascension sociale de ce fils d'un officier de l'armée tsariste réfugié en France dénote à ce niveau de responsabilités face à la gentryfication des cadres du PS issus des grandes écoles.

La seconde partie de l'ouvrage, « à l'épreuve du pouvoir » montre le passage de l'ombre du premier président socialiste de la République à la lumière des responsabilités gouvernementales. Sans courant et à contre-courant des profils dominants du PS, ce rouage de l'appareil partisan directeur de campagne et rédacteur des 110 propositions du candidat socialiste avec Jean-Pierre Chevènement et Michel Charasse (J. Vigreux) occupe les fonctions stratégiques de secrétaire général de l'Élysée (G. Le Béguec). Mitterrandien tardif mais proche collaborateur, il ne figure jamais dans le premier cercle des intimes (R. Darfeuill).

La faiblesse de son parcours parlementaire contraste avec la force de son expérience ministérielle aux Affaires sociales (1982-1984) et à l'Économie (1984-1986, 1988-1992). Exception par la nature de l'ascension mais trait commun de la SFIO issue de la guerre, son parcours incite à réfléchir au mythe d'un ouvrier devenu Premier Ministre (1992-1993) et à l'utilisation de son image de fils du peuple (C. Chevandier). Les enjeux du tournant de la rigueur (M. Margairaz) et de la politique européenne (C. Manigand) sont l'objet de synthèses utiles pour saisir les mutations des années 1980-1990. Après le retrait de P. Mauroy et A. Savary, il impulse dans le gouvernement Fabius la rigueur budgétaire, la stabilisation du franc et la libéralisation des marchés financiers. Dans une guerre de succession, le courant mitterrandiste se déchire lors du congrès de Rennes en 1990. Avec Pierre Joxe, il se situe dans le courant Fabius, restant jusqu'en 1992 aux portes de Matignon (F. Lafon). Si le bilan de son action en tant que Premier ministre n'est qu'esquissé, l'affaire Bérégofov est bien contextualisée (J. Garrigues) sur fond de crise de régime et d'effondrement électoral d'un PS qui va de divisions en défaites (1992-1993) et scandales.

L'intérêt de ce portrait en politique réside dans la capacité à dépasser la dimension mémorielle, résonance dans l'opinion publique de la fin tragique de P. Bérégofov, pour engager une démarche historique. Mis en avant dans la conclusion, trois fils conducteurs traversent l'ouvrage organisé de façon chronologique ce qui facilite la perception de la trame biographique : la question de ses origines et de leur poids sur son parcours et son image ; le parcours d'un syndicaliste réformiste devenu expert en affaires économiques et sociales ; le cheminement socialiste, de la SFIO au ralliement à la stratégie mitterrandienne d'union froide avec le PCF.

François PRIGENT

Nicolas Lebourg, Joseph Beaugard, *François Duprat. L'homme qui inventa le Front national*, Paris, Denoël, 2012, 382 p.

Personnalité radicale, sulfureuse et emblématique des années 1960-1970, le néofasciste François Duprat (1940-1978) est souvent comparé à Pierre Goldman, incarnation du gauchisme qui décède, également de mort violente, un an après lui. Cosignée par l'historien Nicolas Lebourg et le journaliste Joseph Beaugard, cette première biographie consacrée à Duprat ne manque pas d'analyser ce parallèle, y compris en conclusion, d'un volume riche qui complète très avantageusement leur webdocumentaire *François Duprat, une histoire de l'extrême droite*. Traiter de Duprat était une gageure au vu des polémiques nées de son assassinat (attentat à la voiture piégée) à la veille du second tour des élections législatives de 1978. Une enquête policière et judiciaire de quatre ans n'a pas permis de démêler l'écheveau de ses raisons et des responsabilités. Dès ce moment, et depuis lors, de nombreux scénarios ont été échafaudés impliquant l'extrême droite elle-même ou les services secrets français et

étrangers. Une trentaine d'années plus tard, l'historien en est réduit aux conjectures et les auteurs présentent honnêtement les différentes thèses possibles, en admettant ne pouvoir trancher. Si la fin de Duprat reste un mystère, l'ouvrage livre en revanche de très nombreuses informations sur l'itinéraire d'un homme dont l'importance dans les débuts du Front national est essentielle. Les a. utilisent pour ce faire une documentation abondante et diversifiée puisée dans des archives publiques, pour lesquelles ils ont obtenu de larges dérogations (nonobstant hélas certains dossiers) et des archives privées confiées par certains des témoins. Le livre s'appuie en effet sur une somme impressionnante de témoignages, témoignages qui ont été travaillés avec toute la rigueur historique requise et qui enrichissent très substantiellement le propos. Les a. ont pris le parti d'en reproduire de larges extraits ce qui évite tout danger de juxtaposition et d'instrumentalisation : de la famille de Duprat à Jean-Marie Le Pen, en passant par de nombreux protagonistes (pour certains décédés aujourd'hui), les témoins livrent amplement leur vérité et le récit historique peut donc intégrer et questionner ces sources à part entière. Duprat fut également un polygraphe qui s'est posé en doctrinaire et historien des extrêmes droites françaises et étrangères. Ses livres et articles, largement sollicités, permettent de comprendre la logique d'un « historien-militant » nationaliste-révolutionnaire qui « pense historiquement la politique et politiquement l'histoire ». Les apports de cet ouvrage foisonnant sont nombreux. Le premier est la reconstitution, aussi précise que possible, de l'itinéraire d'un jeune béarnais issu d'une famille résistante et marquée à gauche et qui, de ses années bayonnaises aux classes préparatoires à Toulouse et Paris jusqu'à vie de professeur certifié d'histoire en Normandie, a principalement vécu pour son engagement politique. Il est restitué très scrupuleusement, non sans procéder à des rectifications fort utiles eu égard aux récits de Duprat soi-même : attiré par le lambertisme, il n'a jamais milité, même à ses débuts, dans les rangs trotskistes mais a fait ses premiers pas à Jeune Nation à partir de mars 1958. On le retrouve ensuite à la Fédération des étudiants nationalistes, à Occident et au Front national. Ces vingt ans d'engagements présentent nombre de similitudes, au-delà d'un positionnement constant à l'extrême droite : Duprat a été exclu de tous les mouvements où il a milité. L'homme ne laisse pas indifférent car il fascine autant qu'il révolte. Salué pour sa culture et son indéniable courage physique, il révolte par une dimension sulfureuse qui s'attache à lui dès les années 1960. Pèse en effet sur lui le soupçon de travailler pour les RG et la DST. Sur ce dossier sensible, les auteurs apportent beaucoup et sont convaincants, d'autant qu'ils n'hésitent pas à avouer leur ignorance lorsqu'ils ne s'avèrent pas en mesure de broser les tableaux des activités de Duprat présent en Afrique sous le couvert de l'UNESCO au milieu des années 1960. Son exclusion de la FEN, d'Occident et du Front national (1973) sont très documentées. De même que sont détaillés ses liens réels (Nigéria) ou fantasmés (Chili) avec des ambassades étrangères pour lesquelles Duprat monnaie sa plume et ses réseaux d'influence, réels ou non. L'organisateur et le propagandiste dessinent une autre facette de Duprat qui, très sensible à l'évolution internationale de l'extrême droite (Italie, Grande-Bretagne), est tout à la fois un « commis- voyageur » et un passeur, dont l'objectif est de régénérer une droite radicale française jugée moribonde, en la dotant de nouveaux thèmes, d'une stratégie et d'une organisation débouchant, enfin, sur le parti nationaliste esquissé par Dominique Venner dans sa brochure *Pour une critique positive* où il tire le bilan de l'échec des « nationaux » et de l'OAS. N. Lebourg et J. Beauregard mettent en lumière l'importance de Duprat dans la diffusion de thématiques comme le négationnisme (à partir de 1967) ou la lutte contre l'immigration (dont il fait un thème majeur lorsqu'il réintègre le FN). Mais Duprat sait importer des slogans ou des symboles (en particulier venus d'Italie) qui visent moins à une fonction d'imitation que d'adaptation. Il lui faut vaincre des réticences, notamment de Le Pen, mais il y parvient avec force d'arguments

et de références. Car le personnage dispose d'une aura reconnue par nombre de ceux qui l'ont côtoyé et que ses biographes documentent amplement. Par son verbe, Duprat séduit en effet aussi bien les jeunes militants que les cadres plus chevronnés. L'étendue de ses références et sa verve dialectique ne sont pas seules en cause. En bon biographes, les a. ne négligent nullement sa psychologie et pointent finement un trait de personnalité qui permet de prendre la mesure de son importance dans l'histoire de l'extrême droite de son temps : « Duprat laisse l'altérité se projeter en lui ; il est une fenêtre ouverte, un miroir et un tambour. Chacun trouve en lui ce qu'il veut. A chaque personne, non sans un petit « plus » transgressif, il offre le visage qu'elle attend de lui. Il le fait d'autant plus aisément qu'avec ses vies parallèles, avec son art de travailler lui-même à sa légende, à peu près tout est à sa disposition mais en demeurant crédible. » Trente-cinq ans après sa mort, le temps de l'histoire est bien venu et ce livre le démontre. Mais la mémoire entourant Duprat appartient à son histoire. Elle justifie que « la fabrique du martyr », organisée notamment par Jean-Marie Le Pen, constitue un chapitre à part entière de cette biographie qui ne s'arrête pas en 1978 et permet, à travers la postérité de Duprat, de prendre la mesure des évolutions des droites radicales françaises et, d'abord, du Front national.

Olivier DARD

Antoine Prost, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013, 394 p.

Dans cet ouvrage, Antoine Prost propose une synthèse sur les réformes éducatives au XX^e siècle en France, expliquant le cheminement compliqué, contrarié ou accéléré du processus réformateur quand celui-ci touche l'École, définie ici par l'ensemble de ses niveaux, de la maternelle à l'université. Le livre se divise en quatorze chapitres chronologiquement ordonnés et se termine par une forte conclusion. L'ouvrage commence par la présentation de la réforme Jean Zay initiée en 1937 et se termine par la mise en place du Socle commun de connaissances et de compétences (2005-2006). Chaque chapitre s'achève par une courte « orientation bibliographique » alors que les notes de bas de page sont reportées en fin d'ouvrage (pp. 327-361). Comme le note A. Prost, « l'histoire de l'enseignement ne se réduit pas à celle de ses réformes » (p. 7). Celles-ci marquent une volonté politique de changement mais l'École évolue aussi sans le recours à la réforme, par le simple jeu des évolutions sociales, économiques et culturelles. La mixité scolaire s'impose ainsi au cours du second vingtième siècle sans le recours à une réforme. Or, c'est « sans doute la nouveauté la plus radicale du siècle : pour la première fois dans l'histoire, l'école qui mélangeait les âges mais séparait les sexes, sépare désormais les âges mais ne distingue plus les sexes » (p. 7). L'ouvrage s'intéresse aux réformes initiées par le pouvoir politique, non aux changements qui peuvent être plus diffus, plus naturels. « Je définis la réforme comme un changement important et voulu par les autorités responsables » (p. 302). Les treize études de cas exposées ici, par leurs apports scientifiques (croisement de sources multiples et souvent inédites) ou par la claire synthèse qu'elles proposent des connaissances acquises par les historiens, permettent de dégager quelques points majeurs.

La pluralité des acteurs mobilisés dans tout processus de réforme est nette et souvent source de tensions. Les équipes ministérielles, les membres de l'administration centrale jouent un rôle capital, pas toujours à l'unisson, mais il faut ensuite convaincre et rallier les forces politiques constituées, tout comme il faut consulter

les forces syndicales et les associations de parents d'élèves. Les sociétés corporatives jouent un rôle comparable chez les enseignants. Il ne faut pas négliger non plus les aléas de la mise en œuvre de la réforme sur le terrain qui passe par le zèle applicateur, l'application partielle ou réinterprétée, la prudente réserve ou l'opposition larvée des chefs d'établissements et plus fondamentalement des enseignants. Cela fait beaucoup d'acteurs à mobiliser avec de fortes probabilités de déperdition d'énergie. Il faut reconnaître aussi l'importance des hommes qui mènent le processus réformateur. La loi Debré du 31 décembre 1959, par exemple, « qui marque la fin d'une conception de la laïcité qui avait été celle de tous les républicains depuis un siècle » (p. 65), ne s'impose que par la volonté d'une équipe résolue autour de De Gaulle et de Debré. Pour la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur de novembre 1968, la détermination et l'esprit tactique d'Edgar Faure sont majeurs. Dans la création des baccalauréats professionnels (1985), les choix du premier ministre Laurent Fabius et de quelques conseillers sont fondamentaux.

A. Prost démontre aussi qu'il ne faut pas sortir la réforme éducative de son contexte global. La réforme éducative n'est pas autosuffisante et autolégitimée s'imposant d'elle-même comme une évidence. Toute proposition de réforme trouve sur son chemin des forces constituées prêtes à se mobiliser en sa faveur ou promptes à lui organiser un enterrement de première classe. Toute réforme est aussi le fruit d'un contexte. C'est net pour le plan Langevin-Wallon qui se nourrit des réflexions opérées pendant la Seconde Guerre mondiale dans les milieux résistants et qui est fortement influencé par le contexte socio-politique de l'immédiat-après-guerre, alors que l'entrée dans la guerre froide scelle sa destinée. « Le plan Langevin-Wallon est un testament plus qu'un programme » (p. 51). La progressive mise en place d'un secondaire moyen pour tous, entre 1959 et 1975, est certes liée à une ferme volonté politique mais elle s'inscrit également dans un contexte socio-économique plus large où la France a besoin d'une population active mieux formée alors que les familles espèrent aussi beaucoup de l'École pour la promotion sociale de leurs enfants. Dans le même temps, les questions d'École, au sein d'un système massifié, parlent à tous et à toutes et chacun peut s'estimer expert en la matière. En tant qu'ancien élève ou étudiant, en tant que père ou mère d'élèves, en tant qu'élèves, étudiants ou enseignants, les groupes sociaux et professionnels se manifestent et manifestent souvent face à la réforme éducative. On peut toujours décréter la réforme et tenter de l'imposer par le haut mais si elle ne rencontre pas un minimum d'adhésion, si elle ne vient pas répondre à des attentes de la société et/ou de la communauté éducative, elle a peu de chance de durer.

Les formes « juridiques » prises par la réforme sont variées. Elle n'exige pas forcément le passage par une grande loi de programme ou d'orientation. Lorsque Jean Zay comprend que la loi projetée ne verra pas le jour, il tente de faire passer dans la réalité, une part des idées nouvelles, en usant de décrets et d'arrêtés permettant des expérimentations. La « voie législative fermée » (p. 30), il utilise « la voie réglementaire » et lance les classes d'orientation et les loisirs dirigés. Les classes nouvelles nées en 1945 sont dans le même cadre expérimental. Mais la réforme peut aussi passer par la loi comme le montre l'étude de la loi Debré du 31 décembre 1959, celle de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 ou, plus près de nous, de la loi Fillon du 23 avril 2005. Ce processus de réforme peut aussi être plus diffus comme le décrit le chapitre 3 (« L'école primaire : une réforme sans bruit », pp. 121-140) qui montre comment l'école primaire, qui était le tout de l'enseignement pour l'immense majorité des Français, le terminus aussi de leur scolarité à 13 puis 14 ans, se transforme en un premier degré par la démocratisation des études secondaires. Maîtres et maîtresses savent que le primaire est continué par d'autres années d'études et peuvent dès lors recentrer leurs priorités sur les fondamentaux,

faire plus de place aux méthodes actives. La réforme du « tiers-temps pédagogique » (1969), le plan de rénovation de l'enseignement du français (Rouchette), celui des mathématiques (Lichnerowicz) transforment ainsi peu à peu les pratiques. La création par Alain Savary (circulaires du 1^{er} juillet 1981 puis du 28 décembre 1981) des zones d'éducation prioritaire rompt avec une longue tradition d'application du principe égalitaire qui voulait donner la même chose à tout le monde. Il s'agit cette fois de mettre en place l'équité et de « donner plus à ceux qui ont moins », pour atténuer les inégalités socio-culturelles originelles. Ce ne sont pas forcément les grandes lois qui marquent le plus durablement les réalités scolaires.

Le fait de donner du temps au temps apparaît souvent, mais pas automatiquement, comme une nécessité. Comme le montrent de nombreux chapitres, il existe dans le système éducatif, un temps du changement des pratiques qui n'obéit pas à la même temporalité que le temps des réformes pilotées d'en haut. Le premier prend son temps, acclimaté progressivement, repousse temporairement, s'approprie en transformant les mutations demandées, se situant délibérément dans le temps long. Le second est un temps bref, à oscillations très rapides, souvent celui des majorités politiques. Une réforme bien lancée peut s'étioler ; une réforme d'abord contestée ou refusée peut avoir des effets différés, servir de référence et alimenter de nombreux changements ultérieurs. C'est le cas du Plan Langevin-Wallon, abandonné en 1947, mais qui nourrit les réformes ultérieures. La loi Debré de 1959 est fortement combattue à sa naissance, à la fois par le camp laïc et par une partie du camp catholique, mais finit par être acceptée et même défendue par une majorité de Français comme une loi de tolérance qui permet aux familles de disposer d'un choix dans la scolarisation de leurs enfants, au-delà de toute référence idéologique ou confessionnelle. Les Français le montrent avec force en 1984 face au projet Savary (pp. 215 et suivantes). Mais il ne faut pas cependant en conclure à l'impossibilité de modifier en profondeur le système éducatif dans un temps contraint. On le voit avec l'analyse de mai 1968 (pp. 167 et suivantes). La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 marque une « rupture capitale dans l'histoire des universités françaises » (p. 167). Cette loi fut pourtant élaborée dans la précipitation, entre juillet et novembre 1968, l'habileté d'Édgar Faure étant de la faire assez « large » pour permettre des interprétations variables et montrer une prise en compte des aspirations du mouvement de mai. La pluridisciplinarité, la participation et l'autonomie, annoncées dans la loi, sont encore des principes majeurs du monde universitaire contemporain.

La réforme des pratiques pédagogiques, sur le terrain scolaire, s'avère délicate. Jean Zay, en expérimentant les loisirs dirigés dans les collèges et les lycées à partir de 1937 apporte bien, pour ceux qui s'en saisissent, « une bouffée d'air frais », permettant le samedi après-midi, l'organisation d'activités pédagogiques nouvelles. Mais la réforme ne tient que tant que les enseignants y adhèrent et leur lassitude se fait assez vite sentir devant l'absence de moyens financiers dégagés et les critiques de certaines familles. L'expérience des classes nouvelles lancée en 1945 repose en grande partie sur le dynamisme des enseignants. « Les exemples abondent de maîtres convaincus, inventifs, passionnés qui s'engagent en militants dans cette nouvelle façon de faire leur métier » (p. 55). Mais cette élite est très minoritaire et s'épuise également. Au-delà des modifications institutionnelles, les enseignants, dans leurs pratiques pédagogiques, une fois la porte de la classe refermée, conservent leur part de liberté et la réforme s'avère très lente à mettre en œuvre. C'est alors par la réforme de la formation des enseignants que l'on peut disposer d'un levier favorable à la novation mais le chapitre XIII sur « Les IUFM : un essai non transformé » (pp. 255-278) montre la difficulté à modifier cette formation.

On nous permettra, pour terminer, d'émettre quelques légères critiques. Les réformes opérées dans la gouvernance de l'Éducation nationale et des établissements

scolaires et universitaires sont trop passées sous silence, qu'il s'agisse des conséquences des différentes phases de la décentralisation, de la mise en place des projets d'établissement, de l'impact de la Loi organique relative à la loi de finances (LOLF) et de la question de l'autonomie des universités. Si la période couverte par l'ouvrage va de 1937 à 2010, le choix des réformes étudiées n'est pas sans conséquence. Un seul chapitre porte sur la période 1944-1958 (Le plan Langevin Wallon) alors que six chapitres prennent en charge les années 1958-1968, période clé de la refondation gaullienne, et cinq l'après 1981. La période de la IV^e République est ainsi laissée de côté et, comme le note l'auteur, « les différents projets de réforme – on en a compté quatorze depuis 1945 – ont tous échoué » (p. 79). Le récent livre dirigé par Renaud d'Enfert et Pierre Kahn (*En attendant la réforme*, PUG), montre cependant que cette période est un temps de réflexions intenses, de mise au point de projets qui alimentent les réformes ultérieures. Il eût peut-être été intéressant de prendre un exemple ou deux de réformes avortées ou gelées car l'échec montre aussi les mécanismes du processus réformateur.

En fin de compte, lorsque l'on referme le livre d'A. Prost, on perçoit mieux les difficultés que doit surmonter tout projet de réforme pour passer dans la réalité de la classe, tant les acteurs susceptibles d'intervenir dans le jeu sont multiples. Mais l'analyse historique rigoureuse et alerte de l'auteur permet aussi d'espérer, en décrivant des réformes réussies dans l'urgence de situations de crise ou dans la résurgence réussie d'idées que l'on pensait abandonnées et vaincues. On l'a donc compris, cet ouvrage deviendra rapidement une référence pour l'étude de la réforme de l'École par sa rigueur scientifique, sa clarté d'exposition, ses amples synthèses et ses exemples précis.

Jean-François CONDETTE

Évelyne Cohen, Myriam Tsikounas (dir.), *1967 au petit écran. Une semaine ordinaire*, Rennes – Bry-sur-Marne, Presses Universitaires de Rennes, « Histoire » - INA, 2014, 372 p.

Cet ouvrage restitue les travaux des chercheurs ayant participé au séminaire, organisé de 2007 et 2010, consacré à l'étude d'une semaine « ordinaire » de télévision sur les deux chaînes de l'ORTF, du 23 au 30 septembre 1967. Appuyé sur les fonds inépuisables des archives de l'Inathèque, il fait dialoguer des chercheurs, jeunes et confirmés, issus de diverses traditions universitaires, de l'histoire culturelle aux sciences de l'information et de la communication. Il témoigne surtout de l'inventivité des animatrices du séminaire (Évelyne Cohen et Myriam Tsikounas, en collaboration avec Jean-Michel Rodes et André Rauch), soucieuses d'expérimenter de nouvelles échelles d'observation et de trouver de nouvelles entrées pour saisir ce flux de programmes qui défie l'analyse. La « semaine » ordinaire tient une position médiane entre l'analyse d'une journée de programmes par Éric Macé (*La société et son double : Une journée ordinaire de télévision française*, INA/Armand Colin, 2006) et la reconstitution de la culture télévisuelle d'une séquence de plusieurs décennies (É. Cohen, M.-F. Lévy (dir.), *La télévision des Trente Glorieuses*, Éd. du CNRS, 2007).

Sur une semaine, choisie comme échantillon, l'ouvrage propose une approche globale des programmes qui vise à reconstituer la « physiognomie » (p. 23) de la télévision de l'époque – celle qui devient un média de masse, mais qui reste en noir et blanc (on est à la veille du lancement de la couleur) et limitée à deux chaînes. Malgré

les lacunes des archives (l'ensemble des émissions de cette semaine n'ayant pas été conservé), les auteurs ont été invités à prendre en compte à la fois les stratégies de programmation, les conditions de production et leurs contraintes, la diffusion réelle – avec ses incidents – et l'appropriation des programmes par les téléspectateurs. Pour ce faire, ils ont dû mobiliser non seulement les émissions elles-mêmes, mais aussi un ensemble de sources complémentaires (conducteurs des chefs de chaînes, dossiers de production, photos de plateaux, témoignages, magazines spécialisés, etc.). Le livre s'ouvre sur la transcription d'entretiens avec trois grands réalisateurs : Daniel Karlin, Ange Casta et Alexandre Tarta y sont interrogés sur les conditions de tournage, leurs engagements politiques et leurs relations avec l'administration de l'ORTF. Ensuite, après une partie consacrée à des thématiques « transverses » (l'information, le sport, la publicité, etc.), les chapitres du livre s'organisent selon les jours de la semaine, chaque chercheur prenant en charge l'analyse d'une émission.

Les articles sont de longueur variable (de 4 à 20 pages), mais forment un ensemble cohérent, grâce à leur grille d'analyse commune. La plupart des auteurs ont, bien sûr, choisi de resituer l'émission étudiée au sein du genre télévisuel dont elle relève, d'en retracer la généalogie et la place dans la programmation, au-delà de la semaine proposée. On trouvera donc d'utiles mises au point sur l'histoire de programmes parfois méconnus, comme la télévision scolaire (H. Duccini) ou les feuilletons pour enfants (M. Tsikounas). Ces petites monographies révèlent des aspects sous-estimés de la télévision des Trente Glorieuses. Parmi eux, on peut citer l'omniprésence du problème récurrent du financement des programmes : si on se souvient de cette époque comme d'un âge d'or de la télévision publique, on oublie peut-être que celle-ci n'aurait pu fonctionner sans le recours aux formats d'émissions bon marché (comme la *Séquence du spectateur*, où sont diffusés des extraits de films à la demande), aux entreprises de production privées, et même à la publicité (bien avant son introduction officielle en 1968, comme le montre M. Tsikounas). L'importance de la dimension sonore de la télévision est rappelée à plusieurs reprises, notamment à travers l'évocation des génériques, de même que le souci constant d'équilibre entre culture et divertissement qui marque les programmes.

Certains auteurs, au-delà de l'approche monographique, ont pris à bras le corps la réflexion proposée en introduction sur la notion d'« ordinaire ». F. Delarue montre par exemple de manière très convaincante comment l'émission littéraire se trouve, en 1967, à tournant : ses dispositifs sont désormais familiers et éprouvés, mais le genre est en voie d'essoufflement. Ses illustres représentants peinent à proposer une écriture télévisuelle nouvelle et une émission aussi prestigieuse que *Lectures pour tous* est en voie de passer, presque insensiblement, de l'ordinaire à l'usure, tandis que l'innovation et la subversion se développent ailleurs.

Les publics ne sont désormais plus les grands absents de l'histoire des programmes. B. Donzelle présente le Service des relations avec les téléspectateurs (qui, en septembre 1967, traita presque 3500 lettres et appels téléphoniques). S. Le Pajolec aborde le défi que représente, pour les programmeurs, l'identification de la « cible mouvante » que constitue « la jeunesse », à qui l'ORTF tente de proposer des variétés « européennes ». Enfin, M.-F. Chambat-Houillon étudie les modèles de réception possibles à partir des discours des prescripteurs : elle montre qu'à la veille de l'arrivée de la couleur, la télévision est de plus en plus considérée comme un média « réaliste et naturaliste, rendant minoritaire l'idée que la production télévisuelle puisse s'appréhender comme création » (p. 323).

Le grand intérêt de cette approche est d'attirer l'attention du chercheur sur des programmes négligés par les historiens, parce que jugés, précisément, trop « ordinaires » : soupçonnés de médiocrité, ils ont été délaissés au profit des émissions prestigieuses. On se rend compte, à la lecture de cet échantillon de notre ignorance de

ce qui a fait le quotidien des Français pendant de longues années : des feuilletons de début de soirée au succès éphémère, des dramatiques jamais rediffusées, des variétés aux vedettes aujourd'hui oubliées – à côté, bien sûr, d'émissions plus familières. Parmi elles, *Le Jour du Seigneur*, créé en 1948 et encore diffusé aujourd'hui, fait l'objet d'un article passionnant de R. Beck, qui resitue cette émission dans l'histoire de la sécularisation de la société française et montre sa place au sein de ces dimanches ordinaires, où l'on allume la télévision en rentrant du marché et en attendant l'apéro... On peut, pour finir, se féliciter de la participation de l'INA à l'édition de cet ouvrage, qui met à la disposition du lecteur désireux de redécouvrir l'univers audiovisuel de 1967 l'intégralité des émissions analysées, sur son site ina.fr, émissions dont la liste est donnée en annexe.

Géraldine POELS

Laurie Catteeuw, *Censures et raisons d'État, une histoire de la modernité politique (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Albin Michel, 2013, 391 p.

Monica Zapata, Jean-Louis Guereña (dir.), *Censures et manipulations dans les mondes ibériques et latino-américain*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2013, 388 p.

La censure, décidément, est *tendance*. En moins d'un an se seront succédés, rien que sur le sol français, pas moins de quatre colloques universitaires l'ayant choisie pour thème central de leurs travaux (« Censure et critique, XVII^e-XXI^e siècles », université de Rouen, 4-6 avril 2013. « Puissance(s) publique(s) et censure(s), XVI^e-XX^e siècles », université de Bordeaux III, 17-18 octobre 2013. « L'impossible silence : créer sous la censure dans les mondes ibériques », université de Toulouse II, 13-15 novembre 2013. « Censures, d'hier et d'aujourd'hui. Histoire des censures dans le monde du XVIII^e siècle à nos jours », Sciences Po, Paris 2, INA, 6-8 février 2014). La production scientifique et éditoriale est à l'avenant, avec un grand nombre de publications faisant de ce problème l'objet d'un questionnement savant et parfois subtil. Parmi cette abondante production, deux ouvrages se distinguent par l'originalité de leur projet et la réussite de sa mise en œuvre.

Le premier – chronologiquement s'entend – est l'œuvre d'une jeune docteure en philosophie et chercheuse au CNRS, Laurie Catteeuw, par ailleurs rédactrice en chef adjointe de *La Revue de synthèse*, qui nous livre dans cet épais volume publié dans la prestigieuse collection de *l'Évolution de l'humanité* le fruit d'une réflexion de plusieurs années, menée dans le cadre d'une thèse de philosophie soutenue à l'université de Paris-X Nanterre en 2008 sous la direction de Christian Lazzeri. Exploitant notamment un corpus de traités sur la raison d'État publiés entre la fin du XVI^e siècle et le milieu du XVII^e siècle, en France et en Italie, elle propose une vision renouvelée de cette « raison d'État » si décriée et analyse les rapports qu'elle peut entretenir avec la censure ou, plutôt, différentes formes et acceptions de la censure à une époque et dans un espace situés entre la Rome des papes florentins et le Paris de Richelieu et de Mazarin. Comment expliquer, s'interroge l'a., cet étonnant paradoxe qui fit de la raison d'État, matière par excellence de l'éducation des princes, dont l'efficacité semblait résider dans le secret, c'est-à-dire dans l'ignorance où était tenu le peuple des raisons d'agir de ses maîtres, l'objet de nombreuses publications à partir de la fin du XVI^e siècle ? « La question de la raison d'État est confrontée à des interrogations

qui relèvent de l'histoire matérielle du livre et de l'édition, de l'imprimerie et de la censure. L'enjeu est de saisir les modalités concrètes de la circulation des idées, perçues en fonction de leurs conditions réelles d'émergence et de subsistance. » (p. 11). L'ambition est de saisir dans un même mouvement les différentes figures de cette raison d'État, les figures tout aussi multiples de la censure, les unes et les autres associées dans une dynamique historique complexe. À travers l'analyse d'un genre littéraire, L. Catteeuw tente, en théoricienne de la philosophie politique autant qu'en historienne, de retracer une évolution qui est aussi celle de l'affirmation de l'absolutisme royal et de l'État moderne.

Le premier auteur d'un traité de la raison d'État, Giovanni Botero, était consultant à la Congrégation de l'Index romain. L'Église condamna et interdit pourtant ces traités, considérant qu'ils faisaient l'apologie d'une manière de gouverner contraire aux devoirs du prince chrétien ; le « machiavélisme » commençait sa carrière, poursuivi par une légende noire que la papauté s'employa à forger pour diaboliser la raison d'État. Mais si l'Église combattit avec acharnement cette dernière, c'est qu'elle craignait à juste titre que celle-ci ne l'emportât sur la raison d'Église qu'elle-même s'employait à promouvoir, en particulier après le déclenchement de la Contre-Réforme. Le développement d'une sacralité politique, rivale de la sacralité religieuse, l'impératif de la sauvegarde de l'État l'emportant sur toute autre considération ne pouvaient être vus d'un bon œil par la papauté. Ce sont pourtant ces tendances qui s'affirmèrent au lendemain des guerres de religion qui déchirèrent le royaume de France, faisant du maintien de l'État *ultima ratio* de tout gouvernement par-delà les querelles confessionnelles.

L'une des manifestations de cette inversion de la prévalence entre logique d'Église et logique d'État fut la laïcisation de la censure, que l'auteure étudie avec un soin particulier. À travers la mise en place d'un corps de censeurs royaux et le transfert au pouvoir royal du droit de décider ce qui pouvait ou non être publié en toute matière – y compris religieuse – la France de Richelieu marqua une étape décisive dans l'émancipation de Paris vis-à-vis de Rome et l'autonomisation du politique vis-à-vis du religieux. Cette institutionnalisation de la censure royale s'accompagna du renforcement du système de privilèges et d'autorisations qui limitait l'exercice de la profession d'imprimeur à un petit nombre de personnes dûment contrôlées, ainsi que du durcissement des sanctions à l'égard des auteurs des « libelles diffamatoires ». Ceux-ci étaient désormais passibles de la peine de mort pour crime de lèse-majesté, le lien étant fait entre la publication de ces libelles et les deux régicides qui avaient ensanglanté le trône de France. C'était surtout, pour le pouvoir royal, une manière de répondre à la menace que faisait peser sur sa stabilité le développement de l'imprimerie.

Mais cette stratégie « compressive », pour reprendre l'expression de Dominique Reynié (*Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVI^e au XX^e siècles*, Odile Jacob, 1998), passant par une censure préalable à la publication, « censure prohibitive » comme la nomme pour sa part L. Catteeuw, ne pouvait endiguer le flot montant de ces libelles (on pourra regretter au passage que l'auteure ne cite jamais de chiffres concernant cette production qu'elle qualifie elle-même, à plusieurs reprises, de « massive »). On pouvait même considérer, comme le faisait Gabriel Naudé, dont est minutieusement analysée la pensée sur ces questions de censure et de raison d'État dans les années 1630, que le resserrement de la contrainte provoquait ou renforçait ce qu'elle était censée combattre. D'où le choix d'une stratégie non pas alternative mais complémentaire à la première : la production de libelles gouvernementaux ou étatistes, la mise en place d'une propagande politique dont les premiers journaux fondés dans le royaume, *Le Mercure françois* et *La Gazette*, furent les fers de lance. La création d'un « cabinet de la presse » par Richelieu, tout autant que celle

d'une Académie française signalaient l'enrôlement d'un certain nombre d'hommes de lettres au service du pouvoir politique. Faute de pouvoir faire taire les opposants – ces « nouveaux censeurs » –, il s'agissait de couvrir leur voix par une censure non plus prohibitive mais productive.

C'était, par là même, en descendant dans l'arène des opinions, prendre le risque de dévoiler plus encore les mystères du pouvoir, d'exposer au vulgaire les « arcanes de la domination » ; à moins qu'il ne se fût agi d'attirer l'attention du public vers une certaine réalité politique pour mieux en dissimuler d'autres. Il est bien difficile, dans cette dialectique de l'ombre et de la lumière, ou de la lumière offusquée qu'est la lumière d'éclipse – une métaphore récurrente sous la plume de L. Catteeuw – de distinguer ce qui procède d'une volonté délibérée de manipulation et de la simple adaptation aux circonstances nouvelles créées, notamment, par le développement de l'imprimerie. Toujours est-il qu'un nouveau sens de la censure et de la raison d'État émerge de cette phase qui fait la transition entre Richelieu et Mazarin : pour la censure, l'idée d'un jugement critique du lecteur, qui doit être capable de discerner le vrai du faux dans les écrits qui sollicitent son attention ; pour la raison d'État, l'idée d'une pédagogie, d'une éducation qui doit former des sujets fidèles à leur souverain et sourds aux appels à l'agitation et à la révolte. On est bien loin, arrivé à ce point, de la raison d'État comme caprice du prince ou antithèse des droits individuels, et plus proche de la raison des Lumières, qui fait de la censure bien comprise l'instrument du bon gouvernement des hommes et de l'administration des choses, un élément, somme toute, de la panoplie des sciences de l'État en construction.

Les auteurs rassemblés dans le recueil *Censures et manipulations dans les mondes ibérique et latino-américain* s'en tiennent, quant à eux, à la définition classique de la censure comme prohibition, interdiction d'une production culturelle. Ce n'est pas pour en étudier le fonctionnement concret ni les agents – ce que l'on pourra regretter –, mais plutôt pour en repérer les traces, les effets dans un certain nombre de cas choisis pour la plupart à l'époque contemporaine et dans un espace partagé entre l'Amérique latine hispanophone et les métropoles de la péninsule ibérique. « Censurer revient donc à tenter d'interdire ou de limiter plus ou moins fortement la communication d'un individu ou d'un groupe (que celui-ci soit idéologique, politique, culturel, linguistique, racial, etc.), et ce dans les deux sens (au niveau de l'émission et/ou de la réception). Ce qui revient donc à priver en totalité ou en partie de liberté d'expression et de connaissance un individu/un groupe », selon une définition qu'avait déjà avancée Jean-Louis Guarena, l'un des maîtres d'œuvre de l'ouvrage, dans un article publié en 2009 dans le cadre d'une précédente publication collective portant sur le même thème (J. C. Garrot, J.-L. Guarena et M. Zapata (dir.), *Figures de la censure dans les mondes hispanique et hispano-américain*, Indigo, 2009). Si la première partie du recueil paraît assez hétéroclite, associant des textes traitant de l'affirmation du pouvoir royal et la censure dans l'Aragon moderne (qui complète, d'une certaine façon, le livre de L. Catteeuw en montrant que l'absolutisme royal se construit non seulement contre le pouvoir de l'Église mais aussi contre les pouvoirs locaux), de la répression et de la censure imposées à la diffusion des idées anarchistes à la fin du XIX^e siècle, de celle qui frappa les publications érotiques en Espagne à la même époque, enfin des pratiques historiographiques en vigueur sous la dictature de Manuel Estrada Cabrera au Guatemala, les deux autres parties paraissent plus cohérentes. Les études de cas mettent en évidence les effets de la censure sur l'écriture littéraire et cinématographique, divers types de rapport et d'attitude du créateur qui se sait surveillé et menacé, de l'autocensure à la révolte en passant par les diverses modalités de contournement, de négociation ou de ruse. Déplacements physiques et exil, choix d'une autre langue, brouillage des traces permettant d'identifier les imprimeurs et les auteurs, différentes tactiques et stratégies sont ici mises en œuvre qui parient – et souvent, gagnent – sur

la bêtise ou l'aveuglement de la censure. « En ne s'attachant pas directement à l'analyse des appareils et des mécanismes censoriaux, ce que nous montrent les différentes contributions, ce sont, d'une part, les failles ou les paradoxes de la censure ainsi que ses évolutions (...), mais aussi les multiples stratégies adoptées pour jouer avec le possible et les brèches laissées ouvertes par les censeurs à un moment ou à un autre. » (p. 14)

Nous sommes là dans le droit-fil des questionnements les plus contemporains sur la censure, qui insistent sur le caractère productif, volontairement ou non, de l'intervention du pouvoir politique ou religieux dans le champ artistique et culturel. De là à réhabiliter tout uniment la censure comme instance de création, il y a cependant plus d'un pas que l'historien se refusera à accomplir tout en trouvant dans ces deux ouvrages ample matière à réflexion.

Laurent MARTIN

Pauline Milani, *Le diplomate et l'artiste. Construction d'une politique culturelle suisse à l'étranger (1938-1985)*, Neuchâtel, Alphil, 2013, 467 p.

La thèse de Pauline Milani porte sur le développement de la diplomatie culturelle helvétique des années trente aux années quatre-vingt, en se centrant d'une part sur le travail de la fondation Pro Helvetia, d'autre part sur la mise en place, progressive et hésitante, de la fonction d'attaché de presse dans les grandes ambassades suisses. L'ouvrage est découpé chronologiquement en trois parties.

La décennie 1938-1948 apparaît comme une période de profonde crise culturelle et les discussions qui entourent la création, en 1939, puis les débuts de Pro Helvetia portent essentiellement sur la meilleure manière d'opposer une culture et des valeurs suisses aux propagandes fascistes et communistes, tout en offrant des occasions de travail à des artistes confrontés à une situation matérielle difficile. Même position défensive sur le front diplomatique où l'on débat des possibilités de promouvoir une certaine image de la Suisse et de mobiliser les colonies suisses de l'étranger dans une action culturelle organisée par les ambassades. Mais les autorités fédérales sont réticentes et quelques ambassades seulement, Londres et Rome en 1939, suivies par Washington et Paris en 1945, se voient attribuer un poste d'attaché de presse.

Au sortir du conflit, confrontées à la réputation internationale de la Suisse ternie par ses compromissions avec l'Allemagne, les autorités fédérales se doivent de réagir : la culture devient un outil de diffusion d'une bonne image officielle du pays à l'extérieur. Réorganisée en 1949, Pro Helvetia se voit chargée, en plus de son rôle de soutien à la création culturelle intérieure, de la propagande culturelle à l'étranger. Mais dans le même temps, les Affaires étrangères prétendent également œuvrer à ce rayonnement extérieur et nomment quelques attachés culturels, tout en cherchant surtout à brider les opérations de Pro Helvetia. La participation de la Suisse à l'UNESCO semble offrir aux milieux diplomatiques une occasion de renforcer leurs prétentions ; la création d'une Division des affaires culturelles laisse augurer d'intéressantes ouvertures qui s'enliseront pourtant vite dans une pratique technocratique. La concurrence interne, feutrée souvent, entre Pro Helvetia et les Affaires étrangères suscite de nombreux débats et quelques rapports que l'auteure suit attentivement. Dépassant les simples querelles de pouvoir, quelques-uns des experts sollicités, dont l'historien Herbert Lüthy, plaident pour une conception plus ouverte de la culture, où l'échange prendrait le pas sur la propagande, mais ils sont peu entendus. Il faudra attendre la fin

des années soixante pour que les choses changent, tant sur le plan intellectuel que sur le plan institutionnel, et c'est là l'objet de la troisième partie du livre.

Dans une atmosphère générale de contestation, l'idéologie si longtemps prégnante de la défense spirituelle s'est effritée, et avec elle une conception très instrumentalisatrice d'une culture au service de la politique étrangère. À la suite d'un nouveau rapport, on met sur pied une Commission de coordination pour la présence suisse à l'étranger, tandis que Pro Helvetia gagne une autonomie qui confirme la nouvelle loi de 1980. Portée par une nouvelle génération, l'action de la fondation s'élargit vers de nouveaux horizons, les pays de l'Est (une évolution entamée déjà dans la décennie précédente) et vers les pays du Tiers-Monde, avec une perspective nouvelle qui fait de la culture non plus une arme de propagande mais à la fois une présence et un échange, dans l'idée, qui peut réserver des surprises, de faire «connaître la Suisse non comme cliché mais comme réalité». Les Affaires étrangères ne peuvent rien contre cette montée en puissance de leur concurrent. Les autorités fédérales leur refusent d'engager des diplomates spécialisés, mis à part quelques exceptions, et l'action culturelle est ainsi diluée dans un cahier de charge très général.

Nourrie d'un considérable dépouillement d'archives, l'auteure tente de tenir compte des diverses logiques, politique, institutionnelle, administrative, économique, à l'œuvre dans la mise en place et le développement de l'action culturelle suisse à l'étranger, en focalisant toutefois sur les acteurs des deux institutions étudiées. Dans une perspective de socio-histoire, il s'agit de rendre leur part de liberté et de responsabilité aux hommes (sans être absentes, les femmes sont ici minoritaires) qui imaginent et construisent cette diplomatie culturelle. Ce choix méthodologique a ses avantages et ses inconvénients : il offre au lecteur quelques beaux portraits d'intellectuels experts ou conseillers du prince mais aligne aussi parfois, dans les derniers chapitres notamment, des biographies très énumératives et une attention aux moindres changements de structures qui dissolvent le mouvement général dans le détail. Il faut reconnaître que cette approche s'imposait : dominée par des préoccupations économiques, la politique étrangère de la Suisse n'a pas de direction nette et, quoi qu'en disent certains discours, la culture n'y joue qu'un rôle subalterne. Du moins cette absence de véritable projet de politique culturelle, les impulsions hésitantes, tâtonnantes, mesquines souvent, de la Confédération laisse-t-elle un certain espace de liberté aux initiatives individuelles des principaux acteurs. Ce n'est pas le moindre apport de ce travail que de leur rendre ce qui leur revient.

Alain CLAVIEN

Robert Carvais, André Guillerme, Valérie Nègre et Joël Sakarovitch, *Nuts & Bolts of Construction History. Culture, Technology and Society*, Paris, Picard, 2012, 3 vol., 728 p. + 690 p. + 664 p.

Codirigé par Joël Sakarovitch, malheureusement récemment disparu, cet ouvrage se situe à la croisée des chemins entre un recueil classique de contributions proposées par des chercheurs et une encyclopédie historique. Il se démarque de la première forme par son ampleur et son ambition : ses trois volumes regroupent plus de 200 articles portant sur des aires géographiques très variées et s'inscrivant dans une chronologie très large, de la préhistoire aux décennies les plus récentes. Mais il ne s'agit pas non plus d'une série d'articles encyclopédiques proposant une discussion des principaux concepts et enjeux d'un champ.

Nuts and bolts propose, si l'on veut oser une expression française aussi imagée que l'anglaise, un aperçu permettant au lecteur d'être du bâtiment après avoir consulté ces différents articles. C'est-à-dire de se faire une idée des principaux enjeux d'un champ d'ores et déjà constitué, même s'il est encore jeune. Car si le bâti est l'une des principales traces de notre inscription dans un substrat historique, la construction elle-même est demeurée un sujet plutôt marginal de l'activité historique. Son histoire se trouve à la croisée des chemins de l'histoire de l'art et de l'architecture et de l'histoire des techniques, mais aussi de l'histoire des métiers et des pratiques professionnelles et, bien souvent, de l'histoire urbaine. La construction n'a évidemment pas laissé que des traces directement bâties, mais elle se reflète également dans les archives, les pratiques et la culture de ces communautés professionnelles qui forment le monde des bâtisseurs.

Issu du quatrième congrès international d'histoire de la construction, réuni à Paris en 2012, ces actes sont donc plus qu'une traditionnelle collection d'articles. Par l'ampleur des sujets abordés, ils offrent un regard sur une communauté historique, simultanément réunie par ses thèmes, mais également riche d'une variété d'approches. Par leur nombre, ils témoignent aussi de l'existence d'une dynamique internationale portant sur l'histoire de la construction. Par la diversité des regards portés, ils montrent l'ampleur de la tâche qui attend cette communauté, confrontée aux multiples contextes historiques comme géographiques dans lesquels les hommes ont éprouvé le désir de construire. Malgré une forte présence européenne, il est appréciable de consulter des contributions traitant d'autres sphères culturelles. Tout juste peut-on regretter le faible nombre de travaux sur l'Amérique du Nord, l'Amérique latine étant mieux représentée.

L'ouvrage propose de suivre quelques axes principaux permettant d'offrir un point de vue structurant sur l'histoire de la construction. Après une première partie plutôt courte portant sur les enjeux épistémologiques et méthodologiques du champ, la question des savoirs est placée au cœur de la réflexion. Leur circulation et leur structuration, l'érection de normes et de règles constructives, comme les questions d'apprentissage et de représentation technique de ces savoirs pratiques ou théoriques sont ainsi illustrées par de nombreuses contributions. Une partie centrale s'intéresse aux acteurs et aux institutions de ce champ. Puis, une partie consacrée aux différents matériaux utilisés par la construction, du bois et de la terre au béton armé, permet également d'aborder la question des recyclages constructifs, des colonnes antiques à la Renaissance aux pavés des voies de tramway désaffectées au Japon. Enfin, une dernière partie rassemble les contributions touchant aux techniques elles-mêmes : voûtes et structures, prévention des risques, méthodes constructives industrielles, etc.

Si l'acception du sujet retenue par l'ouvrage va jusqu'à proposer une histoire de la déconstruction, la question des usages de ces constructions n'est pas véritablement abordée. Les utilisateurs – résidents, usagers de bâtiments, etc. – ne sont pas vraiment intégrés dans ces travaux, surtout centrés sur la conception et la réalisation des constructions. Peut-être les pratiques des utilisateurs ne sont-elles pourtant pas si facilement dissociables de ces enjeux, mais il convient également de délimiter ce qui ne relève pas de l'histoire de la construction.

Ce travail impressionnant atteint son objectif dans la mesure où il conforte le lecteur dans l'idée que l'histoire de la construction constitue un champ disciplinaire en tant que tel. Une histoire où le concret n'est jamais loin et où l'expérimentation et la mise au point de modèles empiriques dans des conditions, sinon identiques, du moins similaires à celles du passé est l'une des méthodes de recherche. Une histoire également aux échos contemporains multiples, pas uniquement à travers l'enjeu de la conservation patrimoniale des constructions anciennes. Ainsi, l'ouvrage aborde la question de l'énergie dans les bâtiments, de sa production sous forme solaire comme

de l'isolation des parois, thème central pour les défis contemporains que doit relever un bâti en très grande partie ancien.

L'iconographie vient bien appuyer les propos des articles présentés mais elle est malheureusement en noir et blanc et parfois un peu petite. Autre petit regret, l'absence d'article d'introduction à chaque partie, qui aurait permis de proposer une synthèse tout en positionnant les contributions présentées dans l'historiographie. La tâche n'était toutefois pas aisée, dans un champ qui semble en pleine ébullition. En témoigne par exemple, en France, la tenue régulière du séminaire d'histoire de la construction, animé par une partie des directeurs de cet ouvrage.

Enfin, André Guillerme, dans une postface, en appelle à une approche plus intégrée des multiples visions déployées dans cet ouvrage, en proposant notamment un travail sur les termes employés par ce monde de la construction, à différentes époques et dans différentes aires culturelles. À l'image de ce qu'a été *L'Aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés* de Laurent Coudroy de Lille, Jean-Charles Depaule, Brigitte Marin et Christian Topalov (Robert Laffont, 2010) ce champ historique qu'est l'histoire de la construction mériterait effectivement une telle recherche sémiologique et linguistique, nécessairement internationale, qui prolongerait de façon fort utile le contenu déjà très intéressant de cet ouvrage.

Arnaud PASSALACQUA